



---

---

# Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Document d'objectifs



2012

---

---

---

Structure opératrice :





---

---

# Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Structure opératrice :



Document d'objectifs

**Auteurs :**

- Chargés de Mission : Marion Souriat
- Stagiaires du CEN Aquitaine : Marion Cayre

**Chargée de secteur :**

Julie Walker

**Illustrations :**

- Mustela lutreola ( C. Maizeret)
- Aulnaie alluviale à grandes laîches / Cours d'eau (B. Duhazé)

## Sommaire

<b>Comité de pilotage de lancement de la démarche de Natura 2000 du 27 juin 2011.....</b>	<b>4</b>
<b>Comité de pilotage de validation du diagnostic écologique et socio-économique du DOCOB du 21 mai 2012.....</b>	<b>5</b>
<b>Comité de pilotage de validation du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du 18 avril 2013.....</b>	<b>6</b>
<b>Groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du 30, 31 janvier et 2 février 2012.....</b>	<b>7</b>
<b>Groupes de concertation sur les objectifs de conservation et opérationnels du 19 et 21 juin 2012.....</b>	<b>8</b>
<b>Groupes de concertation sur les mesures Natura 2000 du 11 et 12 décembre 2012.....</b>	<b>9</b>
<b>CR : Réunion technique sur la thématique de la collision routière pour les mammifères semi-aquatiques du 27 juin 2012.....</b>	<b>10</b>
<b>Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.....</b>	<b>11</b>

**Comité de pilotage de lancement de la  
démarche de Natura 2000 du 27 juin  
2011**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Conservatoire Régional  
 d'Espaces Naturels  
 d'Aquitaine

## Site Natura 2000 FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

### Diagnostic préalable à l'élaboration du Document d'objectifs

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Diagnostic préalable à l'élaboration  
 d'un Document d'objectifs  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

## Vison d'Europe Causes de régression

- ✓ Dégradation des habitats
- ✓ Destructions directes
- ✓ Expansion du Vison d'Amérique
- ✓ Apparition d'un agent pathogène

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Diagnostic préalable à l'élaboration  
 d'un Document d'objectifs  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

## Natura 2000

### Pourquoi le réseau hydrographique du Brion est-il inscrit dans le réseau Natura 2000 ?

- **Cours d'eau à Vison d'Europe**
  - ✓ Une espèce menacée de disparition
  - ✓ Présence sur le bassin versant
  - ✓ Espèce à enjeu le plus fort en Aquitaine
  - ✓ Plan National de Restauration
- **Présence d'habitats naturels remarquables**

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Diagnostic préalable à l'élaboration  
 d'un Document d'objectifs  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

## Inventaire et description de l'existant Bassin versant

- Superficie de **54 km<sup>2</sup>**
- Entités administratives :
  - ✓ 2 cantons
  - ✓ 2 communautés de communes
  - ✓ 10 communes
- Cours d'eau = **53 km**
  - ✓ 10 km d'axe principal
  - ✓ 43 km d'affluents
  - ✓ qualité moyenne à bonne
- Densité = **103 hab/km<sup>2</sup>**
  - ✓ Langon, Bazas
  - ✓ Habitat diffus et bourgs peu structurés
- Bassin versant tourné vers  
**la sylviculture, la viticulture  
 et une agriculture diversifiée**

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Diagnostic préalable à l'élaboration  
 d'un Document d'objectifs  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

## Vison d'Europe Aire de distribution

**1900**

✓ 40 départements  
 ✓ Relativement commun

**1950**

✓ 12 départements  
 ✓ Rare

**2000**

✓ 7 départements  
 ✓ Très rare

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

ESPACE NATURELS DE FRANCE  
 Diagnostic préalable à l'élaboration  
 d'un Document d'objectifs  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

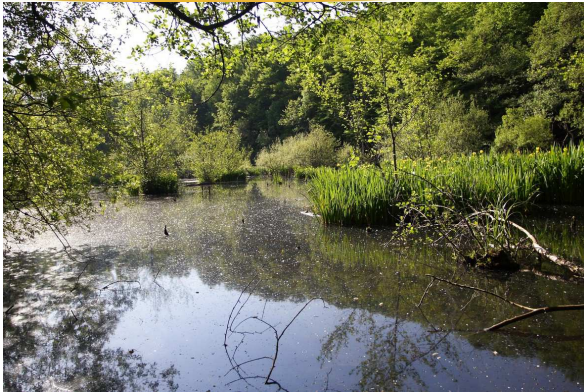
## Inventaire et description de l'existant Zones de protection et d'inventaires

- ✓ 2 ZNIEFF de type 1
- ✓ 2 sites inscrits
- ✓ 3 sites Natura 2000

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

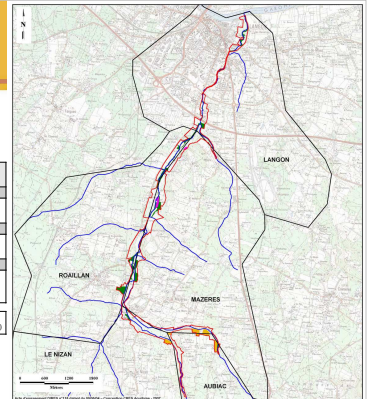


## Vison d'Europe Plan d'eau marécageux



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	38.2	8.82
<b>Formations d'ourlets et de fétiches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantainées et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16.02
<b>Formations arborecentes</b>			
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Pâulier, Alisno réolaie, Salicion albae)	91E0*	44.3	33
* habitat prioritaire			
<b>Surface totale</b>			<b>58.74 (27.5% du site)</b>



Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"  
 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (Typologie Natura 2000)

**Légende**

- Formations prairiales
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- Formations d'ourlets
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantainées
- Formations arborecentes
- 91E0\* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

Source: CEN Aquitaine, 2010.

## Vison d'Europe Prairie humide



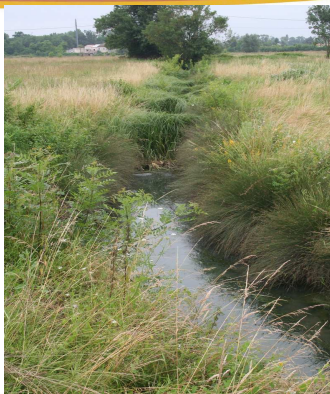
CEN Aquitaine – 27 juin 2011

## Prairies maigres de fauche



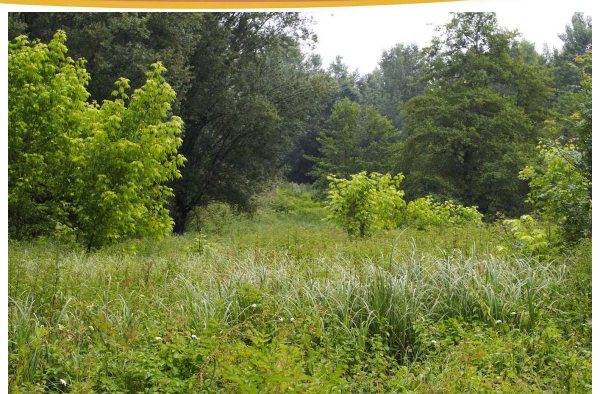
CEN Aquitaine – 27 juin 2011

## Vison d'Europe Fossé agricole



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

## Mégaphorbiaies



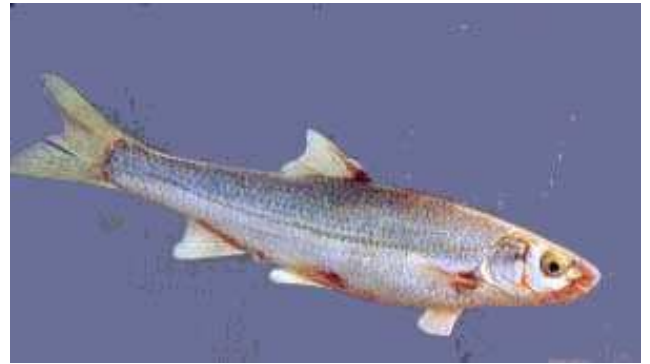
CEN Aquitaine – 27 juin 2011

## Mégaphorbiaies



CEN Aquitaine – 21 juin 2011

## Toxostome

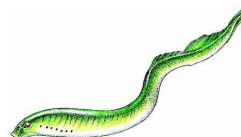


CEN Aquitaine – 21 juin 2011

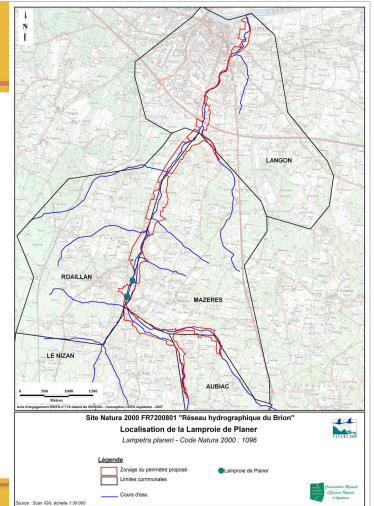
## Forêts alluviales



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

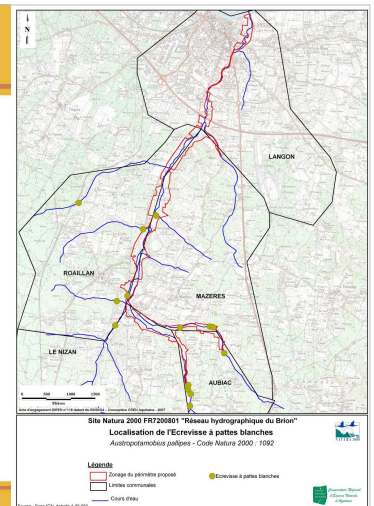


Dessin de Victor Nowakowski, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.





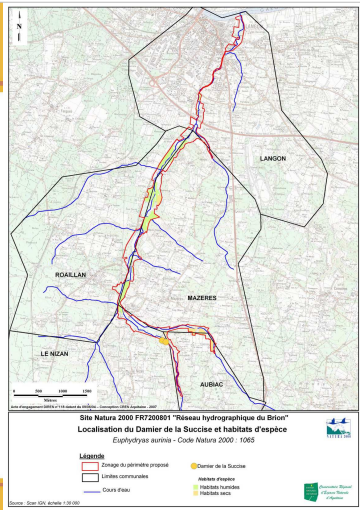
## Inventaire et description de l'existant Inventaire des espèces

- **8 autres espèces d'intérêt communautaire (EIC)**
  - ✓ Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
  - ✓ La Lamproie de Planer (*Lamprota planeri*)
  - ✓ L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
  - ✓ Le Damier de la Succée (*Euphydryas aurinia*)
  - ✓ Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)
  - ✓ Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
  - ✓ Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
  - ✓ Le Grand Murin (*Myotis myotis*)
- **1 espèce d'intérêt patrimonial**
  - ✓ L'Anguille (*Anguilla anguilla*)





**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Importance du site pour l'espèce**  
 Le réseau hydrographique de la Pénine se trouve au nord de l'aire de distribution du Vison d'Europe, c'est pourquoi il s'intègre dans les sites potentiels d'accueil de l'espèce.  
 La présence de l'espèce est avérée sur le site de la Pénine. Un individu mort par collision routière a été trouvé en 1993 sur la commune de Fagnac-Saint-Hilaire.  
 L'Aquitaine a une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce au niveau européen.

**Menaces**  
 Aucune étude n'a jamais permis de mettre clairement en évidence les raisons exactes de la disparition du Vison d'Europe. Les hypothèses les plus généralement avancées sont :  
 - un goût d'étranglement génétique  
 - le développement d'une pathologie  
 - la mortalité accidentelle (collisions routières, destructions lors d'opérations de péage)  
 - la destruction indirecte par empoisonnement  
 - la destruction des habitats  
 - la dégradation de la qualité chimique de l'eau et des habitats en général  
 - la compétition avec le Vison d'Amérique


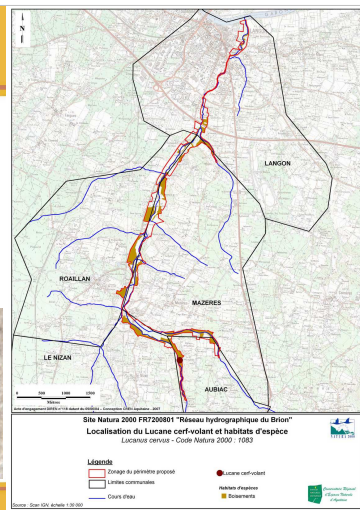
**Moyens de conservation**  
 - Poursuivre et développer les recherches en cours afin d'approfondir les connaissances relatives aux exigences écologiques de l'espèce et aux causes de régression  
 - Assurer la protection et la restauration de ses habitats  
 - Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin persistants  
 - Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux

**Indicateurs de suivi**  
 - Surface d'habitats potentiels et favorables  
 - Cartographie de péage  
 - Nombre d'ouvrages hydrauliques transparents  
 - Nombre de collisions routières  
 - Suivi des peuplements piscicoles

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un DDOCS - Site FR7200801 « Réseau hydrographique de la Pénine » - Annexe 7


✓ Forêts alluviales  
 ✓ Vison d'Europe

**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux**



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Les chauves-souris**



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

**Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR7200801**  
**« Réseau hydrographique du Brion »**

**Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux**  
**Hiérarchisation des HIC**

Nom Natura 2000	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Aires-Pédons, Aïsson Incanabe, Salicion <i>albus</i> )	Mégaphorbiaies hydrographiques d'outlets péroraires et des étages montagnard à alpin	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alpecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
Code Natura 2000	91E0*	6430	6510
Surface (ha)	33,00	16,52	8,52
Statut	Modalité	Préotaire	Non Préotaire
	Note	3	0
Représentativité	Valeur (%)	56	29
	Modalité	Forte	Moyenne
État de conservation	Note	4	2
	Valeur (temporelle)	2,43	2,19
Vulnérabilité	Modalité	Mauvais	Moyen
	Note	2	3
Vulnérabilité	Modalité	Moyenne	Forte
	Note	2	4
Note totale		11	9
Priorité		1	2
Enjeu		Majeur	Important

\* Habitat prioritaire

**Forêts alluviales = enjeu majeur**  
 ✓ occupe une faible surface sur le territoire Français  
 ✓ zones préférentielles du Vison d'Europe

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

### Hiérarchisation des EIC

Nom Natura 2000	Vison d'Europe	Toxostome	Lamproie de Pléner	Damier de la Succise	Lucane Cerf-volant	Écrevisse à pattes blanches	Petit Rhinodophe	Grand Rhinodophe	Grand Murin
Code Natura 2000	1356*	1126	1096	1065	1083	1092	1303	1304	1324
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé	Dispersé	Dispersé	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé
	Note	3	3	3	2	2	3	3	3
Représentativité	Modalité	Majeure	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
	Note	4	2	1	1	1	1	2	2
Degré de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Favorable	Moyen	Favorable	Favorable
	Note	2	2	2	2	1	2	1	1
Dynamique	Modalité	En déclin	En déclin	En déclin	Stable	Stable	En déclin	En déclin	Stable
	Note	3	3	3	2	2	3	3	2
Note totale		15	10	9	7	6	9	8	8
Priorité		1	2	2	3	3	2	3	3
Enjeu		Majeur	Important	Important	Moderé	Moderé	Important	Moderé	Important

\* Espèce prioritaire

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Exemple d'objectifs de gestion

Code	Objectifs
<b>O1</b>	<b>Conservier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial</b>
O11	Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux
O12	Restaurer et préserver la qualité de l'eau
O13	Favoriser et conserver une mosaïque d'habitats humides d'intérêt communautaire
O14	Favoriser et conserver les espèces d'intérêt communautaire
<b>O2</b>	<b>Lutter contre la régression du Vison d'Europe</b>
O21	Réduire les causes de mortalité directe
O22	Contrôler les populations de Vison d'Amérique
O23	Conservier et restaurer les habitats préférentiels
O24	Conservier et/ou améliorer la qualité des eaux
<b>O3</b>	<b>Assurer les suivis du site</b>
O31	Suivre les indicateurs généraux
O32	Suivre la qualité de l'eau
O33	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire sur le site
O34	Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur le site
O35	Évaluer la conservation des habitats et des espèces (bilan et expertise)
<b>O4</b>	<b>Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces</b>
O41	Sensibiliser au respect de l'environnement
<b>O5</b>	<b>Animer l'application du Document d'Objectifs</b>
O51	Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O52	Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O53	Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O54	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

### Menaces

- ✓ **Infrastructures** : non transparence des ouvrages et urbanisation  
=> obstacles déplacement VE  
=> perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Travaux hydrauliques et forestiers** : type et modalités d'intervention non adaptés  
=> risque de mortalité directe pour VE  
=> dégradation à perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Agricoles** : déprise, changement de pratique, reconversion  
=> dégradation à perte d'habitats d'espèce  
=> risque de mortalité indirecte (ressource alimentaire)

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Ce qu'il reste à faire

- **Diagnostic écologique**
  - ✓ Recherches complémentaires (EIC)
  - ✓ Analyse spécifique des facteurs susceptibles de porter préjudice au Vison d'Europe
- **Diagnostic socio-économique**
  - ✓ Analyses complémentaires (RGA, INSEE)
  - ✓ Rencontres par commune avec les élus, propriétaires et usagers
- **Définition des mesures et des actions**
  - ✓ Groupes de travail thématiques : « agricoles », « forestiers », « aquatiques », « infrastructures », « Vison d'Amérique »,...

CEN Aquitaine – 27 juin 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Exemple d'objectifs de gestion



CEN Aquitaine – 27 juin 2011

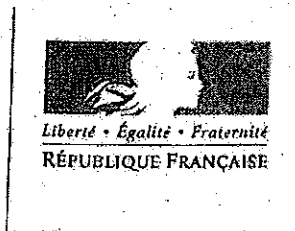
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »

## Un lien pour échanger

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion)



CEN Aquitaine – 27 juin 2011



Réseau NATURA 2000

Site FR 7200805 « Réseau hydrographique du BRION »

Compte-rendu du comité de pilotage  
Du 27 juin 2011

Le 27 juin 2011, s'est tenu à la Sous-préfecture de LANGON, sous la présidence de Madame BEAUPIED-QUEYRAUD, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon, le premier comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Brion ».

---

Madame BEAUPIED-QUEYRAUD adresse un message de bienvenue aux membres présents et reprend l'ordre du jour. Les comités de pilotage des sites Natura 2000 sont préférentiellement présidés par une collectivité. Sur le site du Brion, aucune collectivité ne s'est portée candidate, c'est donc l'Etat qui prendra en charge l'élaboration du document d'objectif et assurera la présidence du comité de pilotage.

1°) Présentation de la démarche Natura 2000<sup>(\*)</sup>

Madame LAGARDE rappelle que toutes les collectivités, syndicats, associations qui ont un lien avec ce site ont été invités à cette réunion. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) est chargé de l'élaboration du DOCOB, il a déjà réalisé en grande partie le diagnostic écologique, il mènera à bien également le socio-économique, la définition des objectifs et enjeux et la définition des mesures contractuelles.

2°) Présentation du diagnostic Vison par le CREN<sup>(\*)</sup>

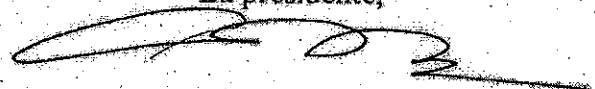
Monsieur HUET présente les études faites sur le Vison en 2008. Il précise que dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, cette étude sera complétée. En qualité d'opérateur du site, il précise que les compte-rendus des Copil et groupes de travail seront mis en ligne sur le site internet du CREN.

3°) Divers

- Le nombre de visons d'Europe en Aquitaine est estimé à environ 200. Le vison d'Amérique est en effectif bien supérieur. Un plan national de réintroduction de l'espèce est en cours d'élaboration.

- La commune de Langon, qui est concernée par le site de la Garonne et le site du Brion, demande qu'une attention particulière soit portée à la cohérence entre les deux sites. Elle souhaite que les travaux qu'elle prévoit en zone inondable soient pris en compte dans l'élaboration du DOCOB.
- Le CREN devra rencontrer l'opérateur du site de la Garonne afin d'assurer la cohérence des deux périmètres qui seront contigus.
- Le DOCOB tiendra compte de l'existence de zones inondables, il servira de base pour les évaluations d'incidences pour les différents projets.
- La question de l'exclusion du Grusson du réseau Natura 2000 est évoquée. Mais la superficie globale des sites Natura 2000 est d'environ 12% du territoire métropolitain et tous les sites intéressants n'ont pas été intégrés. Une sélection fondée sur la représentativité des différents types de milieux a été opérée.
- Les propriétaires, qu'ils soient des personnes physiques, morales ou des agriculteurs, dont les parcelles sont incluses dans le périmètre du site auront la possibilité de passer des contrats avec l'Etat. Les subventions représentent la totalité des surcoûts et sont financées à 50 % par l'Europe.

La présidente,



Catherine BEAUPIED-QUEYRAUD

<sup>(\*)</sup> Les présentations peuvent être consultées ou téléchargées sur le site [www.cren-aquitaine.fr](http://www.cren-aquitaine.fr)

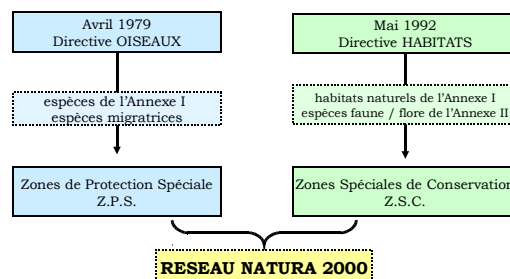
**Comité de pilotage de validation du  
diagnostic écologique et socio-  
économique du DOCOB du 21 mai  
2012**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

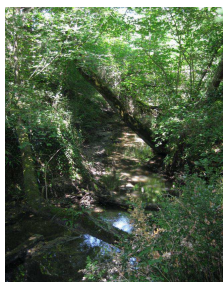
# Site Natura 2000 FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

Comité de pilotage Natura 2000  
Langon le 21 mai 2012

- ✓ **Constat** : Érosion de la Biodiversité
- ✓ **Réseau Européen de protection des habitats et espèces**



- ✓ Rappel Natura 2000
- ✓ Le site Natura 2000 du Brion
- ✓ Diagnostic écologique
- ✓ Diagnostic socio-économique
- ✓ Proposition d'Extension du périmètre
- ✓ Planing du DOCOB



- ✓ **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles

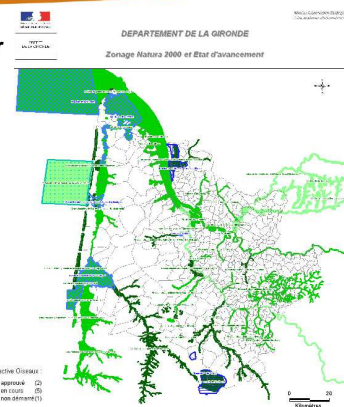


- ✓ Compléter et affiner le diagnostic préalable
- ✓ Recueillir des données écologiques et socio-économiques objectives
- ✓ Permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux
  - ✓ Valider le périmètre définitif du site



© CEN Aquitaine, 2011

- ✓ **En France** : outil basé sur l'implication de chacun
  - Concertation
  - Contractualisation
- ✓ **Étude d'incidence**

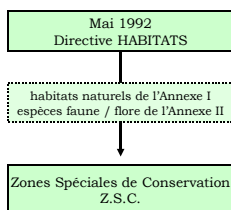


Légende Directive Habitats :  
 ■ DOCOB en cours (1)  
 ■ DOCOB en cours (2)  
 ■ DOCOB non démarré (3)

Légende Directive Oiseaux :  
 ■ DOCOB en cours (1)  
 ■ DOCOB en cours (2)  
 ■ DOCOB non démarré (3)

## Le site Natura 2000 du Brion

### Réseau hydrographique du Brion



## Diagnostic écologique Deux études spécifiques

### Études spécifiques

- **Bilan synthétique des inventaires piscicoles et astacicoles du Brion**

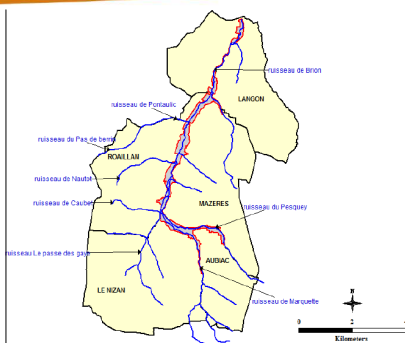
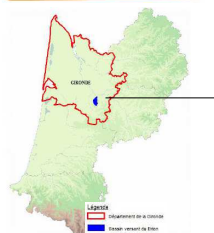
Fédération des AAPPMA de Gironde

- **Diagnostic spécifique au Vison d'Europe**

GREGE

- Appui technique
- Réalisation du diagnostic collision routière
- Réalisation du diagnostic Vison d'Amérique

## Le site Natura 2000 du Brion Périmètre proposé en 2008



Localisation du site Natura 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

✓ **Périmètre proposé :**  
214 ha

✓ **Communes :** Langon, Roaillan, Mazères, Le Nizan, Aubiac

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### Brion :

- Ruisseau de 1er Catégorie piscicole

- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)



### La continuité écologique :

- Ouvrages = obstacles

- Proposé en liste 1 (amont du Moulin de Masseilles) article L. 214.17 du Code de l'environnement

- Sera proposé en liste 2 (SDAGE, 2015)



## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Écologique



## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### Ressource piscicole:

- 10 espèces de poissons, 1 DH : Annexe II  
→ La Lamproie de Planer

- 2 espèces de crustacés dont 1 DH : Annexe II  
→ L'Écrevisse à pattes blanches

- 2 espèces : causent déséquilibres biologiques

- 2 espèces : migratrices



Anguilla anguilla



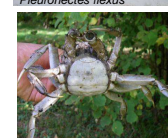
Pleurocetes flexus



Lamprota planeri, FDAAPPMA 33



Austropotamobius pallipes, FDAAPPMA33



Crabe chinois, FDAAPPMA33

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ La qualité de l'eau :

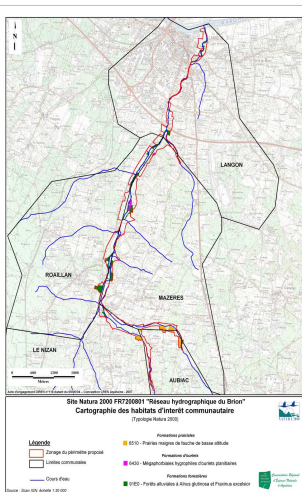
- Bonne qualité d'eau en général
- Pollutions minimales en matières phosphorées, nitrates et matières organiques
- Bonne résilience du cours d'eau
- Envasement du lit



### ✓ Destruction des zones humides

### ✓ Aménagements et gestion du cours d'eau

## Les HIC Mégaphorbiaies



## Diagnostic écologique Les HIC

### ✓ Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biologiques	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alpeyurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	8,82
<b>Formations d'ourlets et de friches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets prairiales et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16,92
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alnus-Pedion</i> , <i>Alnion</i> ( <i>incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ))	91E0*	44.3	33

### ✓ 27,5 % de surface du site

### ✓ Menaces sur le site :

- Déprise agricole
- Destruction des zones humides
- Pollutions des eaux

## Les HIC Forêts alluviales



## Les HIC Prairies maigres de fauche



## Diagnostic écologique Les HEC

### ✓ Espèces d'Intérêt Communautaire

- Le Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356\* )
- La Loutre (Code Natura 2000 : 1355)
- Écrevisse à pattes blanches (Code Natura 2000 : 1092)
- Lamproie de Planer (Code Natura 2000 : 1096)
- Damier de la Succise (Code Natura 2000 : 1065)
- Lucane Cerf-volant (Code Natura 2000 : 1083)
- Petit Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1303)
- Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1304)

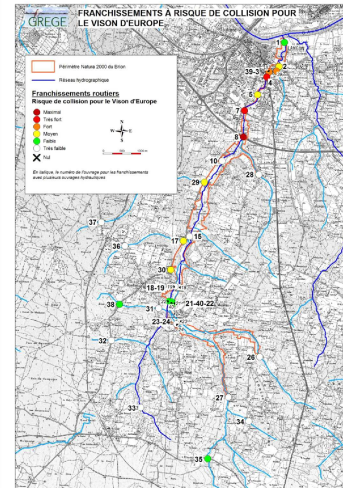




## Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

### Le Vison d'Europe (*Mustela Lutreola*)

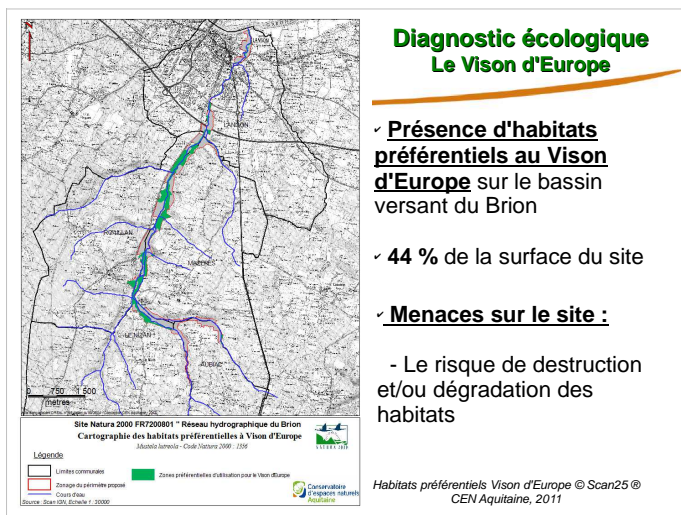
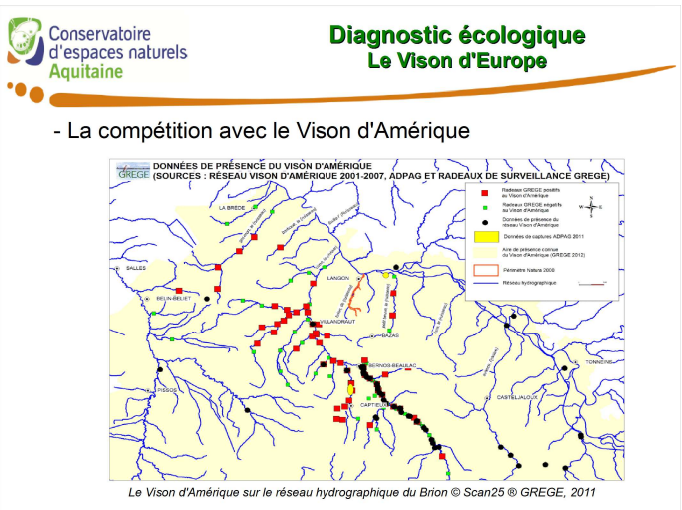
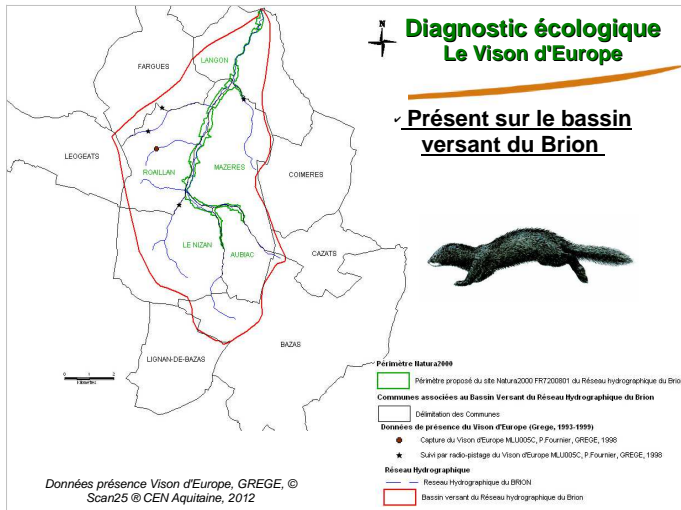
- Mammifère Mustélinidés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



## Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- Le risque de collisions
- Hiérarchisation des franchissements routiers en fonction du risque (GREGE, 2011)
- Prioriser les aménagements nécessaires

Franchissements à risques de collision sur le réseau hydrographique du Brion © Scan25 © GREGE, 2011



## Diagnostic écologique Les EIC

### Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes

- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)



#### Menaces sur le site:

- Destruction/Dégradation des habitats
- Fermeture des milieux
- Plantations

#### Menaces sur le site:

- Non connues sur le site

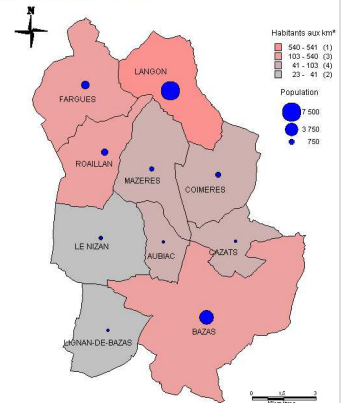
## Diagnostic socio-économique La population en 2008

### Croissance de la population

+ 38 % entre 1968 et 2008

### Densité de la population

122 hab/km<sup>2</sup> en 2008 (114  
hab/km<sup>2</sup> moy en France)



Nombre d'habitants et densité par commune du BV du Brion, INSEE, 2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Socio-économique



Source : langon33.fr

CEN Aquitaine – 21 Mai 2012

## Diagnostic socio-économique Les activités commerciales et artisanales

### Activités commerciales

- Zones Commerciales et Industrielles de Langon
  - Mauléon
  - Dumèze
  - Mauco (Airbus)



Source : langon33.fr

- Zone Commerciale et Industrielle de Mazères

## Diagnostic socio-économique Les documents de planification

### Eau

- PGE (Plan Gestion des étiages)
- SDAGE Adour Garonne
- SAGE (Nappes profondes et Vallée de la Garonne)
- PDPG (Plan Départementale Protection des milieux et des ressources piscicoles de Gironde)
- PLAGEPOMI (Plan Gestion Poissons Migrateurs)

### Urbanisme

- PLU à Langon
- PLU en cours à Mazères
- Cartes Communales à Roailan, Le Nizan et Aubiac

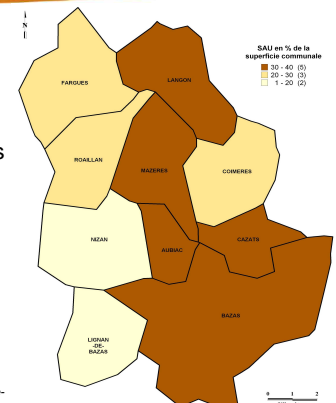
- Zones inconstructibles
- Risques d'inondations
- Classement en Naturelle (N)

## Diagnostic socio-économique Les activités agricoles en 2000

SAU = 28% de la surface  
communale

SAU max : Langon, Mazères  
et Aubiac

Polyculture- élevage

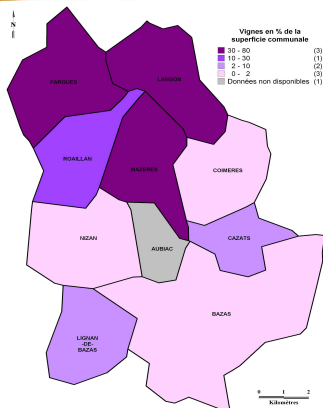


% de surface en SAU par commune du BV du Brion, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

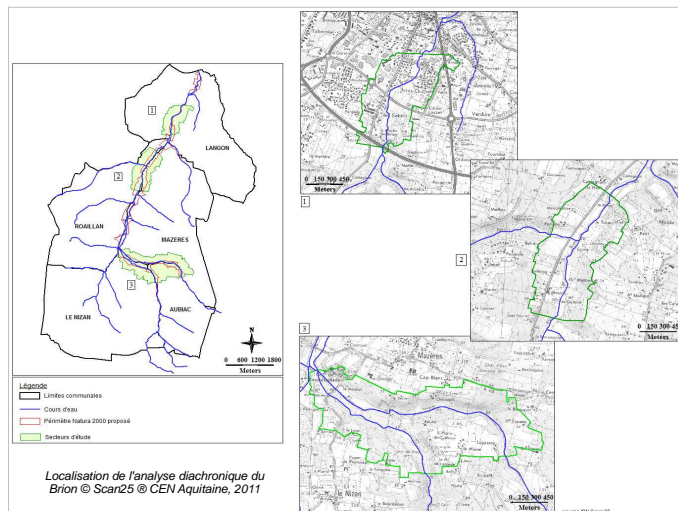
## Diagnostic socio-économique Les activités agricoles en 2000

### ✓ Viticulture

- Langon et Mazères : dans le Nord du bassin versant
- Office des Graves



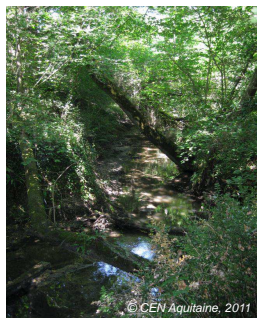
% de surface en vigne par commune du BV du Brion, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008



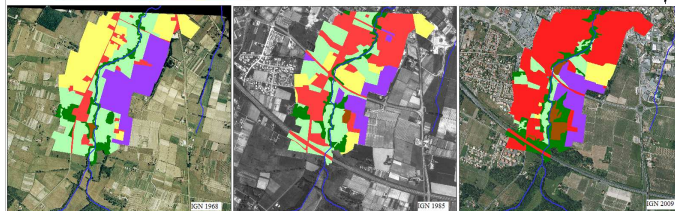
## Diagnostic socio-économique Les activités forestières en 2000

### ✓ Bassin versant forestier :

- 44,5% de la surface des communes
- Maximum de couverture pour Le Nizan avec 66%



## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	31	30	9	↘
Cultures	27	13	5	↘
Vignobles	23	11	13	↘
Plantations de peupliers	1	1	4	↗
Boisements de feuillus	10	9	15	↗
Surfaces artificialisées	9	36	56	↗
Surfaces en eau	0	0	0,03	≈

Légende

- Cours d'eau
- Occupation du sol
- Surfaces artificialisées
- Prairies
- Cultures
- Vignobles
- Plantations de peupliers
- Boisements de feuillus
- Surfaces en eau

Analyse diachronique du Brion, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

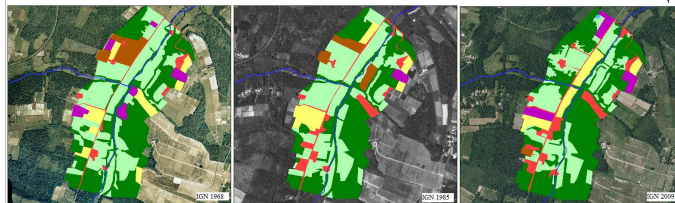
### ✓ Population

- Développement de la commune Langon
- Développement tissu routier (A62)
- Croissance des bourgs de Mazères et Roaillan

### ✓ Agricole et Forestier

- Peu de remembrements agricoles
- Perte de surface agricole
- Densification du couvert forestier
- Peu de variation de la ripisylve

## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

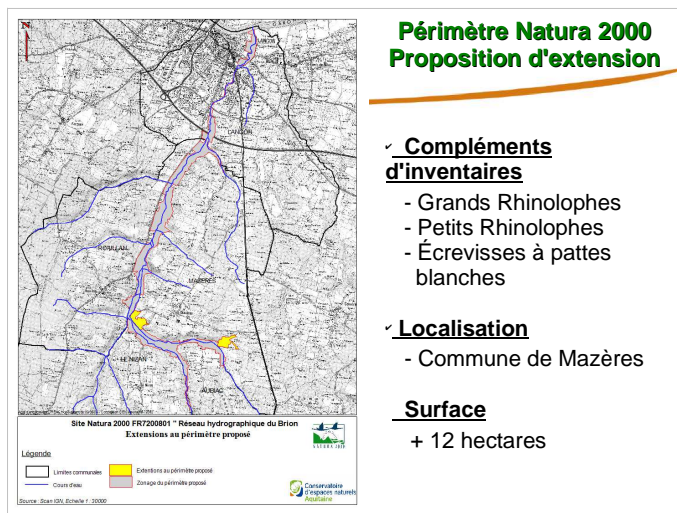
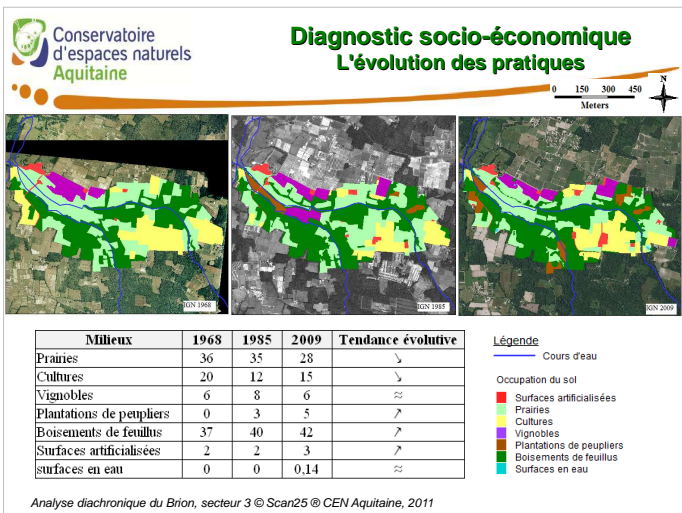


Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	40	40	29	↘
Cultures	7	7	7	≈
Vignobles	4	1	5	≈
Plantations de peupliers	5	4	1	↘
Boisements de feuillus	40	40	48	↗
Surfaces artificialisées	4	8	9	↗
Surfaces en eau	0	0	0,11	≈

Légende

- Cours d'eau
- Occupation du sol
- Surfaces artificialisées
- Prairies
- Cultures
- Vignobles
- Plantations de peupliers
- Boisements de feuillus
- Surfaces en eau

Analyse diachronique du Brion, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



**Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine**

## Diagnostic socio-économique Les acteurs rencontrés

**35 personnes**

**3 groupes de travail**

Nom Prénom	Situation	Fonction
LAURANS Bernard	Commissaire de Canton de Largon	Représentant
CARDOUAT Hervé	Direction des Services Techniques de Largon	Représentant
BERNADET	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Firgas-Largou-Toulous	Représentant
LACTIE Jean-Luc	ADPAG	Pêcheur agréé
SANT MARC Daniel	Commune d'Aubry	Maire, Agriculteur et Propriétaire
GUSSOL Michel	DDT6-Service Eau et Nature	Représentant
GIEVIN Vincent	Cercle Général/Général	Représentant
WAX Denis	Autorité Sud France	Adjoint Chef District
LATRELL Francis	Commune de Mazères	Propriétaire
PAREAU	Commune de Roaillan	Propriétaire
LATOURNERIE J.	Commune de Firgas	Propriétaire
LASSERE François	Commune de Mazères	Propriétaire du Moulin de Mazères
DESPUJOLS LASSARTESSE	Commune de Largon	Propriétaire
BOURBON Jean	Commune de Roaillan	Propriétaire
DARTIGUES Sandra	Commune de Roaillan	Propriétaire
DARTIGUES Damien	Commune de Roaillan	Propriétaire
GOIZE Serge	Commune de Roaillan	Agriculteur et Propriétaire
VILLEMÉR J.F	Commune de Largon	Véhiculaire
BONNIN Christophe	Commune de Mazères	Véhiculaire
BONNIN Dominique	Commune de Mazères	Favoriser, Agriculteur et Véhiculaire
LAMARQUE J.J	Office de Tourisme de Largon	Président
BONNOLLE R.	Association de pêche - Hameçon de Larn-gonais	Vice-Président
TAUZZIN J.F	Commune de Roaillan	Maire
BORN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
LABAT Didier	Société de Chasse Le Noug-Antic	Président
FOURNIER Pascal	GREGG	Président
LAHARANNE Aké	FDAAPPMA Gironde	Chargé de mission
GOIZE Serge	ACCA de Roaillan et Association des propriétaires Chasseurs	Vice-président de l'Association des propriétaires
PAREAU Serge	ACCA Roaillan	Vice-président
BARPEPTE Gué	ACCA Roaillan	Télescopeur
HERTZ Serge	ACCA Roaillan	Secrétaire
DEBIAN J.P	Association de pêche - Hameçon de Larn-gonais	Président
BONNOLLE R.	Association de pêche - Hameçon de Larn-gonais	Vice-Président
PARCAN Serge	Commune de Roaillan	Propriétaire
LASSERE Gilles	Commune de Mazères	Propriétaire Moulin de la Basse







## Réseau NATURA 2000

### Site FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

#### Compte rendu du comité de pilotage du 21 mai 2012

Le 21 mai 2012, s'est tenu à Langon, sous la présidence de Madame Beaupied Queyraud, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon, le deuxième comité de pilotage du site « Réseau hydrographique du Brion ».

La liste des participants est jointe en annexe.

---

• Madame Beaupied-Queyraud ouvre la réunion en rappelant son objet :

- > Présentation du diagnostic écologique et socio-économique, présentation de l'analyse écologique.
- > Validation du périmètre du site Natura 2000 : site proposé par le diagnostic préalable de 2008 auquel s'ajoutent deux extensions pour la présence des chiroptères (Grand et Petit Rhinolophe) et des écrevisses à pattes blanches (12ha sans ajout de commune).

• Julie Walker introduit l'étude du CEN Aquitaine:

- > Le travail a consisté à actualiser et compléter le diagnostic préalable de façon à préciser les enjeux et affiner les actions à développer sur le site. Ceci grâce à des compléments d'inventaires sur le terrain, à des rencontres en mairies et aux 3 groupes de travail qui se sont tenus en février. Les données INSEE datent de 2008. Des données régionales et départementales ont uniquement été publiées par le RGA 2010 (AGRESTE 2010). Les premières données communales datent du 24 avril 2012.

Madame Beaupied-Queyraud s'interroge sur la prise en compte éventuelle d'un écart important dans les résultats. Le CEN précise qu'en accord avec la DDTM, le diagnostic ne sera pas repris mais qu'il vérifiera les données 2010 pour prendre en compte d'éventuelles inversions de tendances ou changements importants.

> Il s'agit du document « état zéro » du DOCOB. La partie correspondante de la notice technique sera diffusée en début d'été. La présentation synthétique qui va suivre sera en ligne sur le site dans les prochains jours.

> La partie présentée correspond à la partie I du cahier des charges. La partie II correspondant aux objectifs de développement durable a été abordée à travers la hiérarchisation des enjeux. La partie III concernera les mesures. Une deuxième série de concertation aura lieu fin juin sur la définition des objectifs opérationnels. La dernière série de concertation aura lieu en octobre et portera sur les mesures.

• Marion Souriat présente les résultats de l'étude :

(voir power point joint)

• Monsieur Latrille fait part de son inquiétude vis-à-vis de la mise aux normes des moulins qui sera difficile à expliquer. Il remarque également que l'inventaire écrevisse a été réalisé un peu tard et que le Passe des Gaye n'a pas été prospecté. Ce sont les vaches qui impactent fortement cette espèce lorsqu'elles descendent dans le ruisseau.

• Madame Laharanne précise qu'ils étaient limités dans leurs possibilités de prospections, ne pouvant pas s'approcher des maisons.

• Monsieur Fournier explique la méthode de suivi de la colonisation des visons d'Amérique par le dispositif des radeaux. Ces radeaux ne sont fréquentés que par le Vison d'Amérique. Les radeaux sont disposés tous les 2 à 5 km. Le vison d'Amérique arrivé par le sud se déplace vers le nord. Il a atteint le Ciron et la limite de la Garonne a été franchie sur le Dropt. Il n'y a pas eu de campagne de piégeage sur le Brion mais on suppose qu'il est présent puisqu'il a été observé tout autour du site.

• Madame Beaupied-Queyraud s'interroge sur la concurrence entre les deux espèces et sur leur identification.

• Monsieur Fournier explique qu'un vison d'Amérique va utiliser 1 km de cours d'eau contre 10 km pour un vison d'Europe ; le rapport est donc inégal. Il y a compétition alimentaire et le vison d'Amérique véhicule des pathologies. La confusion entre ces espèces a également pu porter préjudice au vison d'Europe, lorsque le vison d'Amérique était classé nuisible. Le vison d'Amérique est plus gros avec une tache blanche juste sur la lèvre inférieure, et non pas sur les deux lèvres comme le vison d'Europe. Au niveau du risque de collision, la collecte de cadavres a permis de comprendre quels types d'infrastructures et quels types de cours étaient concernés. Dans ce contexte, tous les cours d'eau sont importants.

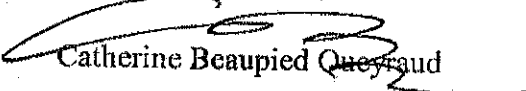
• Monsieur Fourny : depuis une dizaine d'années la population est en stagnation sur Langon. Ce sont plus les villes périphériques qui connaissent une augmentation.

• L'extension de périmètre est présentée.

• Madame Laharanne présente le programme de l'association des Fédération de pêche sur l'écrevisse à pattes blanches en Aquitaine, pour compléter les inventaires.

- Monsieur Laurans s'interroge sur les conditions de l'animation.
- Dans l'hypothèse où aucune collectivité ne souhaite porter la démarche, Le CEN explique que l'Etat fera un appel d'offre à l'issue de l'approbation du DOCOB.
- Monsieur Fourny présente le projet du Parc du verger, dans le cadre de la révision du PLU et de l'étude menée par GERE. Les règles de constructibilité ont été durcies. Il souhaite que de nouvelles mesures de la qualité de l'eau soient effectuées puisqu'il n'y en a pas eu depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration.
- Le CEN précise, avec le GREGE, que tous les affluents et la tête de bassin sont importants pour la bonne prise en compte du risque de collision routière.
- Monsieur Robin remarque que les habitats en amont sont très préservés et qu'il faudrait se concentrer sur « les points rouges ».
- Monsieur Fournier précise que l'aménagement de plusieurs « points à risque faible », pour le prix de l'aménagement d'un seul ouvrage à risque fort, peut être aussi intéressant pour le vision d'Europe.
- ONCFS évoque le risque de modification du débit du cours d'eau.
- Monsieur Fournier répond que les aménagements hors d'eau, type encorbellement, sont préconisés.
- La SEPANSO s'interroge sur la non extension du périmètre à l'ensemble du réseau.
- Monsieur Klein précise que nous ne sommes plus dans une logique d'extension. La DREAL confirme et précise que la volonté est d'être opérationnel et de cibler les financements sur les sites prioritaires.
- Madame Beaupied-Queyraud demande au comité de pilotage de se prononcer sur la validation du diagnostic et sur le périmètre du site avec les extensions proposées. Le comité de pilotage valide les deux points.
- Madame Beaupied-Queyraud remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

La présidente,

  
Catherine Beaupied-Queyraud



## Liste des participants

### Présents :

- Madame Mme BEAUPIED-QUEYRAUD, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon
- Monsieur N.KLEIN, DDTM 33
- PASSICOS Isabelle - SCOT du Sud Gironde
- DULKA Natacha - DREAL
- ROBIN Emmanuel - FDC33
- LAHARANNE Alice - FDAAPPMA33
- FOURNY Bruno - DGS Commune de Langon
- GOUANELLE Colette - SEPANSO
- NOSSIT Alain - ONCFS
- TAUZIN J-François - Mairie Roaillan
- LATRILLE François - Mairie Mazères
- LAURANS Bernard - CdC Langon
- FOURNIER Pascal - GREGE
- SOURIAT Marion - CEN Aquitaine
- WALKER Julie - CEN Aquitaine

### Excusés :

- Monsieur Michel LACAZE

**Comité de pilotage de validation du  
DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du 18  
avril 2013**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

**Comité de pilotage du Document d'Objectifs du site Natura 2000**  
 Site Natura 2000 FR7200801  
 « Réseau hydrographique du Brion »

18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

**Déroulement de la séance**

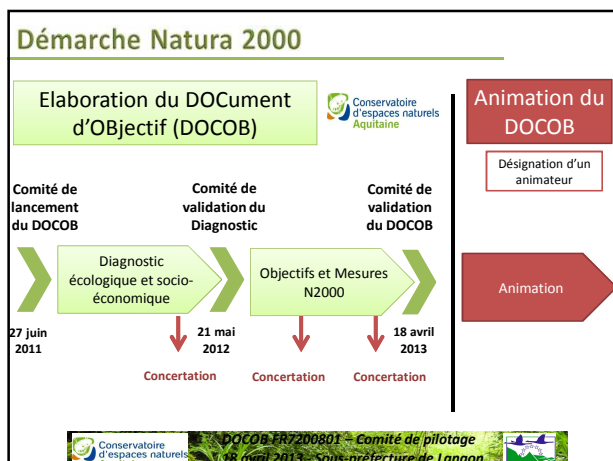
**Objectifs de séance**

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000

**Présentation de séance**

- Démarche Natura 2000
- Site Natura 2000
- Diagnostic écologique et socio-économique
- Objectifs du site
- Mesures de gestion

**DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon



**Site Natura 2000**

- **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles.
- Démarche volontaire
- Périmètre proposé : 325,6 ha
- 5 Communes

**DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

**Diagnostic écologique et socio-économique**

- Mai 2012: Validation du diagnostic socio-économique et écologique
- Polyculture et élevage dominants, BV à tendance forestier (44,5 %)
- Bonne qualité d'eau
- Cours d'eau peu fréquentés
- Principale utilisation: la pêche
- Axe à grands migrateurs amphihalins
- Densité de population du BV: 122 hab/km<sup>2</sup>

**DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

**Diagnostic écologique et socio-économique**

Les habitats d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales à *Aulnes* et *Frênes* (Prioritaire)
- Fourrés humides
- Praires de fauche

**DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

## Diagnostic écologique et socio-économique

### Les espèces d'intérêt communautaire

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Ecrevisse à pattes blanches (*Rhycolophus ferrumequinum*)

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
**DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

## Objectifs du DOCOB

- Objectifs de conservation :** (OCP,OCS,OCT)
  - Définition des grandes orientations
  - Assurer le maintien de conditions favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
  - Déclinaison en objectifs opérationnels
- Objectifs opérationnels :**
  - Objectifs à atteindre à 5 ans
  - Définition des moyens pour atteindre les objectifs de conservation
- Objectifs transversaux :**
  - Application à tout le site Natura 2000
  - Contribuent à tous les objectifs de conservation

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
**DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

### OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible

### OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Retablir la continuité écologique de la forêt alluviale

### OCP3 : Améliorer les fonctionnalités hydrologiques des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et de la sensibilité du site.
- Réduire la dégradation des berges par le piétinement animal domestique sur les zones fréquentées

### OCS1 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux

Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude

### OCS2 : Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats

- Préserver et diversifier l'offre de gîte
- Favoriser la diversification du paysage
- Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères
- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition

### OCT1 : Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats

- Adapter les pratiques agricoles à la conservation de l'espèce

### OCT2 : Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

- Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates

## Mesures du DOCOB

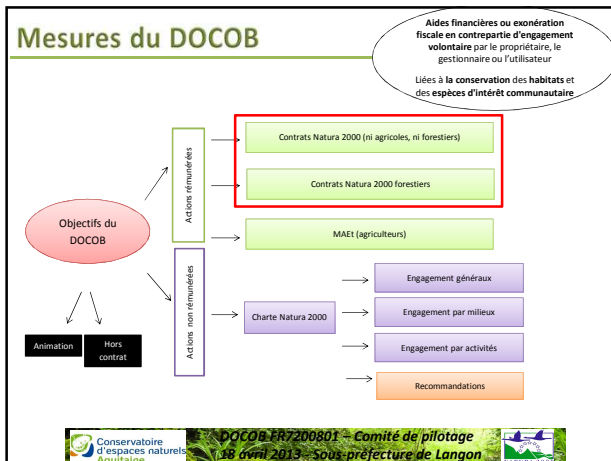
Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur

Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Objectifs du DOCOB

- Animation
- Hors contrat
- Actions rémunérées
  - Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)
  - Contrats Natura 2000 forestiers
  - MAEI (agriculteurs)
- Actions non rémunérées
  - Charte Natura 2000
  - Engagement généraux
  - Engagement par milieux
  - Engagement par activités
  - Recommandations

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
**DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage**  
 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon



### Mesures du DOCOB

#### Les contrats « ni ni » et forestiers

	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers	Contrats Natura 2000 Forestiers
Quoi ?	investissements ou actions d'entretiens (non productif)	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles ni forestières ni agricoles	Sur les parcelles forestières
Exemples d'action	Entretien ou gestion de milieu ouvert Entretien ou restauration de la ripisylve	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers Dispositif favorisant le développement du bois sénescent

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieux ouverts	Entretien de 15 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	"ni ni"	2
	Entretien de 6 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	"ni ni"	2
	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	"ni ni"	3
Milieux aquatiques	Restauration des frayères sur 0,5 km	"ni ni"	3
	Restauration de 5 ouvrages de petites hydrauliques	"ni ni"	2
	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	"ni ni"	1
	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 3 moulins	"ni ni"	2
Milieux forestiers	Rétablissement de mares ou d'étangs forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire sur 2 ha	"Forestier"	3
	Entretien raisonné de 4 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	"ni ni"	2
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	"ni ni"	1
	Maintenance de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	"ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 10 ha de linéaire en milieu forestier	"Forestier"	1
	Débroussaillage adapté 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles	"Forestier"	2
Tout type de milieux	Prévention de 5 ha de milieux boisés sénescents	"Forestier"	3
	Irrégularisation de 97,5 ha de peuplements forestiers	"Forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	"Forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	"ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	"ni ni"	2
	limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 5 ouvrages routiers	"ni ni"	1
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	"ni ni"	2	

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

- Exemple de contrat : Entretien de 15 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche
  - 0.05 ha de pâture
  - 16.6 ha de prairies de fauche
  - 0.5 ha d'autres formations prairiales
  - 1.7 ha de fourrés humides
  - 8.7 ha d'autres fourrés, clairières et jachères

Total : 28 ha  
Objectif : 15 ha (54%)

Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"  
Localisation des milieux ouverts

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

- ### Mesures du DOCOB
- Entretien de 15 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche
    - Fauche manuelle ou mécanique
    - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)
    - Conditionnement
    - Transport des matériaux évacués
    - Frais de mise en décharge
    - Etude et frais d'expert
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

- Entretien de 15 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche

Estimation du coût : objectifs à 5 ans de traiter 15 ha de milieux ouverts (54% des milieux ouverts)					
Phases de réalisation :	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
	3 ha	3 ha	3 ha	3 ha	3 ha
TOTAL = 12 000					
Prévisions budgétaires (coût moyen € total et par an)	2400	2400	2400	2400	2400
Prévision budgétaires sur barème	Opérations	O/N*	Modalités	Coût Unitaire (€/ha/intervention)	Variable r***
	Fauche et andainage	O	Manuelle	1450	1 à 5
	Conditionnement en bottes	N	Mécanique	300	1 à 5
	Evacuation des produits	O		135	1 à 5

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles
- 2 panneaux sur Aménagements réalisés dans le cadre de contrat (ex : A32325P)
- 2 panneaux en bois Espèces (mammifère semi aquatique et chauves-souris)
- 6 étiquettes Recommandations (réglementation/fréquentation/gestion/usages...)

Cartographie des Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles sur le Site Natura 2000 'FR7200801 Réseau hydrographique du Brion'

Légende  
Aménagements : pose de panneaux d'information  
Site Natura 2000 'FR7200801 Réseau hydrographique du Brion'  
Réseau hydrographique du Brion

Source : IGN SCAN 25, Réalisation CEN Aquitaine, 2013

### Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Entre Terre et Eau

MISE EN RESTAURATION DU RIBESSEAU DU VAL DES CHÈVRES

CAUTION Otters Crossing

Estimation du coût					
Phases de réalisation (nbr de panneaux/année)	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
			10		
Prévision budgétaires (coût moyen € total)	Selon devis (selon bibliographie : approximativement au total 2000 euros)				
			2000		

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur  
Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Objectifs du DOCOB

Actions rémunérées

- Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)
- Contrats Natura 2000 forestiers
- MAET (agriculteurs)

Actions non rémunérées

- Charte Natura 2000
- Engagement généraux
- Engagement par milieux
- Engagement par activités
- Recommandations

Animation Hors contrat

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

#### Les MAET

	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Quoi ?	investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunérer les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur			
	L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraîchage...)	Agriculture biologique	Haies, Mares, Plans d'eau

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

### Mesures du DOCOB

Type de gestion	Code	Titre
Agriculture biologique	BIOCOV01	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRE A PROPRIETAIRE PROFESIONNAIRE
	BIOCOV02	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRE A PROPRIETAIRE PROFESIONNAIRE
Couverts végétaux	COUVEG01	ENFERMENT SOUS CULTURES LIGNIQUES PERENNES (AGRICULTURE - VITICULTURE - PERENNELS)
	COUVEG02	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (PRAIRIES OU PASTURAGES ENFERMES)
Ouverture de milieux	OUVERT01	OUVERTURE DE MILIEUX EN COURS
	OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ECLAIRCISSAGE MANUELLE DES BERTS LONGUE ET AUTRES VEGETAUX INDÉSIRABLES
Stratification des forêts	STRAT01	ENTRETIEN DES STRATIFICATIONS EN COURS
	STRAT02	ENTRETIEN DES STRATIFICATIONS
Intervention sur les milieux	MILIEU01	MISE EN DRAINAGE TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
	MILIEU02	REMANE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIERS APRES INONDATION DANS LES ZONES D'INONDATION DES CHÈVRES
Socles	SOCLES01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS ENGRANDS CULTURES
	SOCLES02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES ENFERME
	SOCLES03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES ENFERME PRO PRODUCTIVES
	SOCLES04	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES ENFERME PRO PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE
Entretien des milieux herbacés	HERB01	ENTRETIEN DE LA PRAIRIE PASTORALE ET CONSERVATION DES PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB02	ASSURANCE D'UN PASTORAGE MANAGE ET CONSERVATION DES PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB03	ASSURANCE DE LA PRESSION DE PASTORAGE SUR CERTAINES PRAIRIES ENFERMES (CONSERVATION A LA PARCELLE)
	HERB04	RETOUR DE PRAIRIES SUR PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB05	RETOUR DE FALCIS SUR PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB06	RETOUR DE FALCIS SUR PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORESTRIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
	HERB08	GESTION PASTORALE
	HERB09	GESTION DE PRAIRIES ET LANDS EN SOLS BOIS
Patrimoine	HERB10	ABSENCE DE PASTORAGE ET DE FAUCON EN PRAIRIE NATURELLE SUR PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB11	UNIFORMISATION DE LA PASTORATION TOTALE ET PASTORAGE ACCROIS SUR PRAIRIES ET PASTURAGES ENFERMES
	HERB12	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
Utilisation de phytochimiques	PHYTO01	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO02	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO03	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS PHYTOFARMIQUES MOIS HERBICIDES
	PHYTO04	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO05	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'ÉTIER ANCIEN EN CULTURES PERENNES
	PHYTO06	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO07	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUÉES DE TRAITEMENTS PHYTOFARMIQUES MOIS HERBICIDES

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

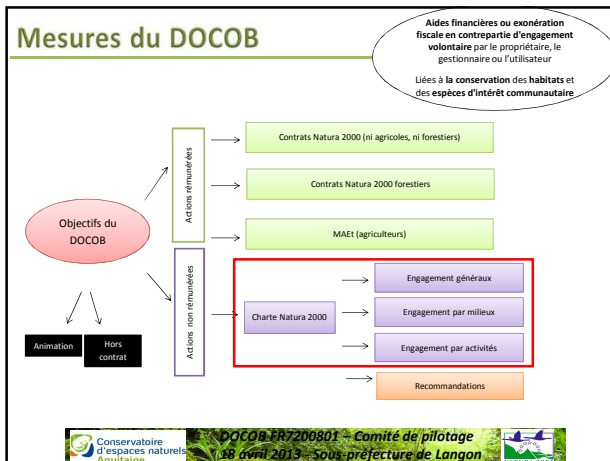
### Mesures du DOCOB

#### Perspectives pour les MAET :

- Fait :
  - Contact téléphonique avec l'ensemble des agriculteurs (10 personnes identifiées)
  - Définition des seuils des MAET dans le Tome II du DOCOB en groupe de concertation (UGB, dates...)
- Reste à faire par l'animateur :
  - Définir le Projet Agro-environnemental
  - Rencontrer les agriculteurs concernés
  - Contractualiser les MAET

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon



### Mesures du DOCOB

Charte Natura 2000 :

Charte Natura 2000	
Quoi ?	Maintenir des modes de gestion et d'utilisation du territoire permettant de répondre aux objectifs du DOCOB
Avantages	Contreparties fiscales (pas de financements)
Pour qui ?	Propriétaires / Gestionnaires / Usagers
Où ?	Tout le site
Modalités	Pas de lourds investissements personnel et financier Valorisation de pratiques existantes Recommandations ou guides de bonnes pratiques
Engagement	Engagement général + Engagement spécifique (milieu/pratique)

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Engagements généraux
- ✓ Autoriser l'accès à la structure animatrice, aux piégeurs agréés et aux experts scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
  - ✓ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et modifient les mandats lors de leur renouvellement.
  - ✓ Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.
    - ✓ Ne pas entreposer de déchets.
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Engagements Milieux forestiers
- ✓ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB (forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun - code 91E0)
  - ✓ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol suivants : labour profond, sous-solage, assainissement (drainage par creusement de fossés)
  - ✓ Ne pas modifier la nature des boisements humides (hors plantations) par la mise en place de culture de pin, de robinier ou de peuplier
  - ✓ Réaliser les travaux forestiers sur les boisements humides du 15 août au 1 mars et considérer la portance des sols (pas de travaux sur sols engorgés)
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Activité de pêche
- ✓ En cas de capture de l'écrevisse de Louisiane, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place et ce conformément à la réglementation. En informer la structure animatrice.
  - ✓ Informer les adhérents sur la démarche Natura 2000 et les spécificités du site.
    - ✓ Faire remonter les informations sur les prises
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Activité de pêche
- ✓ En cas de capture de l'écrevisse de Louisiane, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place et ce conformément à la réglementation. En informer la structure animatrice.
  - ✓ Informer les adhérents sur la démarche Natura 2000 et les spécificités du site.
    - ✓ Faire remonter les informations sur les prises
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200801 - Comité de pilotage  
18 avril 2013 - Sous-préfecture de Langon

## Mesures du DOCOB

**Charte Natura 2000 :** **Recommandations – Milieux souterrains**

- ✓ Limiter au maximum l'accès à la grotte pendant la période où les colonies de chauves-souris sont en hibernation ou en reproduction (Cf. tableau des périodes sensibles)
- ✓ Signaler à la structure animatrice la pratique de la spéléologie sur les parcelles concernées par la charte.
  - ✓ Inciter les usagers à signer la charte correspondant à leurs activités.
- ✓ Ne pas déranger les chauves-souris : ne pas les photographier de près, ne pas faire de bruits...

• Note explicative de rappel sur les pratiques responsables

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage | 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

## Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur  
Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Objectifs du DOCOB

Actions rémunérées

- Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)
- Contrats Natura 2000 forestiers
- MAEt (agriculteurs)

Actions non rémunérées

- Charte Natura 2000

Engagement généraux

Engagement par milieux

Engagement par activités

Recommandations

Animation

Hors contrat

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage | 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

## Mesures du DOCOB

**Animation :**

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

• Estimation : travail de 25 jours/année

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage | 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

## Mesures du DOCOB

**Animation :**

	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB	500	260	270	280	1450
Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, et de la Charte Natura 2000	1500	2340	2430	2520	870
Initiation et mise en œuvre des MAEt du DOCOB	2500	2080	2160	2240	1740
Information, communication et sensibilisation du DOCOB	1000	520	540	560	1740
Suivi et Mises à jour du DOCOB	750	1300	1350	1400	1450
<b>TOTAL</b>	<b>6250</b>	<b>6500</b>	<b>6750</b>	<b>7000</b>	<b>7250</b>
<b>TOTAL coût Animation (coût moyen €)</b>	<b>33750</b>				

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage | 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

## Mesures du DOCOB

**Mesures hors contrats :**

- **Formation, Sensibilisation et Communication**
  - Information sur la mise en œuvre du DOCOB
  - Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
  - Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes
- **Compléments d'Inventaires et Suivis**
  - Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
  - Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200801 – Comité de pilotage | 18 avril 2013 – Sous-préfecture de Langon

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion

Réseau hydrographique du Brion

Accueil | Découvrir Natura2000 | Découvrir le Brion | Contact | Téléchargements

**Bienvenue**

Spécies au point le 14/05/2011 - 09:00

Avec le soutien du Réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites d'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Lire la suite

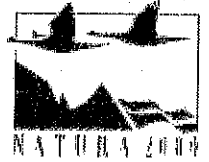
Merci de votre attention





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Site Natura 2000 FR200801

### "Réseau hydrographique du Brion"

Compte rendu du comité de pilotage du 18 avril 2013 à la sous-préfecture de Langon

#### Objectif du comité de pilotage :

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000
- Désignation d'une structure porteuse de l'Animation du site Natura 2000

#### Personnes présentes :

Nom Prénom	Structure
NOSSIT Alain	ONCFS
GUANELLE Colette	SEPANSO
BOURBON Jean	Mairie Roaillan
FOURNY Bruno	Mairie Langon
SAINT-MARC Daniel	Mairie d'Aubiac
LATRILLE Francis	Mairie Mazères
LACAZE Michel	Syndicat Mixte d'Aménagement du Beuve et de la Bassanne
PASSICOS Isabelle	SCOT Sud Gironde
RONCALLI Marion	SCOT Sud Gironde
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde
MARDINE Elodie	Chambre d'Agriculture de Gironde
ROBIN Emmanuel	Fédération de chasse Gironde
FAUSERE Claude	Fédération de pêche Gironde
DELEBECQUE Luc-Olivier	CRPF Aquitaine
MULET Patrick	DDTM Gironde –Langon
KLEIN Nicolas	DDTM Gironde
DULKA Natacha	DREAL
WALKER Julie	CEN Aquitaine
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine

### Personnes excusées :

- Représentant de la sous-préfecture de Langon

<b>Introduction de la séance</b>
----------------------------------

#### Mr Klein

Mr Klein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) introduit la séance en tant que commanditaire de l'étude Elaboration du Document d'objectifs (DOCOB) FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion ».

L'étude s'est échelonnée sur deux ans : de 2011 à 2013 avec un comité de pilotage intermédiaire en 2012 ayant pour objectif la validation du Diagnostic écologique et socio-économique.

Les objectifs de ce comité de pilotage sont :

- la validation du périmètre Natura 2000 proposé à l'assistance,
- la validation du Tome II : Document opérationnel,
- identifier des structures intéressées par l'animation du DOCOB.

#### Mme Walker

Mme Walker, chargée de secteur au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Aquitaine, présente la démarche de réalisation du DOCOB. Elle explique que le CEN a fait le choix de mettre l'accent sur la concertation en organisant de multiples groupes de travail avec la population locale et les partenaires techniques. Elle précise que le bilan est satisfaisant, même s'il semble que ce sont souvent les mêmes participants qui étaient présents à ces réunions.

Elle explique également que l'animation sur le site ne débutera pas en 2013 car les crédits européens sont gelés le temps de la constitution du nouveau FEADER qui débutera en 2015.

#### Mme Souriat

Mme Souriat, chargée de mission au CEN Aquitaine expose différents éléments à l'assemblée.

- Un bref rappel sur la démarche Natura 2000 et sur le site « Réseau hydrographique du Brion » sont présentés.
- La méthodologie d'élaboration du périmètre Natura 2000 est détaillée. Il est rappelé que les élus ont été sollicités à plusieurs reprises, au cours de cette phase de construction de ce périmètre, avec la mise à disposition de documents en mairie et lors des comités de pilotage.
- Les principales conclusions du diagnostic et les objectifs du DOCOB sont expliqués.

## Discussion sur les objectifs du site Natura 2000

### Mr Robin

Mr Robin, de la Fédération des chasseurs de Gironde, demande une précision sur l'objectif opérationnel « Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible », notamment les dates et les activités visées.

### Mme Souriat

Les périodes sensibles sont principalement d'avril à août, durant la période de reproduction et de sevrage des jeunes Vison d'Europe. Cet objectif découle du constat du risque de prédation des Visons par les chiens (Cf. Étude du GREGE), et de l'intérêt de sensibiliser la population locale sur ces aspects et de réfléchir à limiter une sur-fréquentation des secteurs « à fort enjeux pour le Vison ».

## Discussion sur le périmètre Natura 2000

### Mme Gouanelle

Mme Gouanelle, représentante de la SEPANSO, intervient et demande pour quelle raison l'ensemble du linéaire du réseau hydrographique du Brion n'a pas été intégré dans le site Natura 2000. Elle précise que cette question avait déjà été posée lors d'un comité de pilotage et que la réponse n'était qu'en partie satisfaisante.

### Mme Walker

Mme Walker explique la position du CEN Aquitaine. Sur la base du diagnostic écologique, la mise en œuvre de mesures cohérentes et efficaces pour la sauvegarde de mustélidés semi-aquatiques (Loutre et Vison d'Europe) nécessiterait la prise en compte de l'ensemble du réseau hydrographique. Cependant, la position de l'Etat est de concentrer les crédits alloués aux contrats Natura 2000, dans les secteurs à plus fort enjeux (cours d'eau principal essentiellement).

### Mme Passicos

Mme Passicos, représentante du SCOT Sud Gironde, intervient pour spécifier que le SCOT avait délibéré positivement à la proposition de périmètre Natura 2000 du réseau hydrographique du Brion dont un courrier avait été envoyé aux collectivités en novembre 2012. Elle communiquera la délibération à la DDTM prochainement.

### Mr Klein

Mr Klein atteste de la validation du périmètre Natura 2000 en fin de séance.

## Discussion sur les mesures du site Natura 2000

### Mme Souriat

Les mesures Natura 2000 (Contrats Natura 2000, MAEt et Charte Natura 2000) sont expliquées à l'assemblée et illustrées par des exemples. La mise en œuvre d'aménagements accompagnant des mesures Natura 2000 est expliquée.

### Mr Robin

Mr Robin explique que des panneaux d'information sur des passages à fort risque de collision routière ont existé dans le passé sur ce secteur.

### L'assemblée

Une personne précise qu'il est difficile d'utiliser une signalisation particulière en vertu du code de la route et cela demande des autorisations réglementaires.

### Mr Robin

Mr Robin répond qu'un panneau « explicatif » n'ayant pas la forme d'un panneau de signalisation peut être utilisé sans autorisation.

### L'assemblée

Une personne s'interroge sur la possibilité de contractualiser des MAEt et demander des primes à la PAC. Elle questionne également l'assemblée sur les délais 2013 pour la déclaration à la PAC.

### Mr Ricadat

Mr Ricadat, représentant de la Chambre d'Agriculture de Gironde, explique qu'il n'est pas possible de bénéficier des deux types d'aides sur une même parcelle.

### Mme Walker

Mme Walker rappelle que pour cette année 2013, aucun contrat ni MAEt ne seront contractualisés tant que l'animateur du site n'est pas désigné. Par contre, elle précise que la Charte Natura 2000 peut être signée sans animateur, directement avec les services de la DDTM dès la validation du DOCOB.

### Mme Mardiné

Mme Mardiné, représentante du service environnement de la Chambre d'Agriculture de Gironde, propose de modifier un intitulé dans la Charte Natura 2000 en élargissant la lutte contre les espèces exotiques invasives à l'ensemble des Ecrevisses potentiellement présentes sur le site et ne pas les restreindre à l'Ecrevisse de Louisiane. Elle propose également d'ajouter une mission d'assistance pour l'animateur du site dans le cadre des études d'incidence Natura 2000.

### Mme Souriat

Ces deux propositions seront intégrées respectivement à la Charte Natura 2000 et à la fiche action de l'animation du DOCOB.

### Mr Klein

Mr Klein rappelle que l'ensemble des mesures Natura 2000 sont élaborées sur la base du volontariat de la part des propriétaires et usagers du site Natura 2000.

### L'assemblée

L'assemblée demande si des contrôles sont effectués et dans quelles conditions, notamment dans le cas d'un non-respect des engagements de la Charte Natura 2000.

### Mme Walker

Mme Walker explique qu'il existe effectivement des recours qui vont jusqu'à des sanctions pénales.

Mr Klein

Mr Klein précise que les services de la DDTM organisent déjà des contrôles sur le terrain en particulier sur les travaux relatifs aux contrats Natura 2000.

L'assemblée

L'assemblée fait remonter les problèmes récurrents de pollutions sur le site (étant donné que c'est un des engagements généraux de la charte Natura 2000).

Mr Klein

Mr Klein atteste de la validation du Tome II Document opérationnel du site Natura 2000 en fin de séance.

<b>Discussion sur l'animation du site Natura 2000</b>
-------------------------------------------------------

Mr Lacaze

Mr Lacaze, président du Syndicat d'aménagement du bassin versant du Beuve et de la Bassanne, détaille l'historique de l'intégration du bassin versant du Brion dans l'étude générale réalisée par le bureau d'études « Aquaconseil ». Il rappelle que le syndicat n'a pour le moment pas assez de financements pour embaucher un technicien rivière qui pourrait à la fois avoir une mission d'application des préconisations d'entretien du cours d'eau (CF. Étude Aquaconseil) et une mission d'animation Natura 2000. Il explique qu'avec la réforme des collectivités territoriales, le syndicat n'a pour le moment que très peu de visibilité mais qu'une réunion est programmée en juin.

Avec l'aide de subventions et l'implication des collectivités concernées, le syndicat serait intéressé pour prendre l'animation du DOCOB « Réseau hydrographique du Brion ».

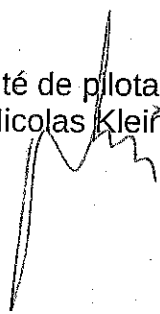
Mme Souriat

L'animation sur le réseau hydrographique du Brion a été budgétisée à 25 jours de travail annuel. Une réflexion sur la prise en charge de plusieurs sites Natura 2000 par le même animateur sera à mener notamment avec la validation du DOCOB « Beuve Bassanne en 2014 ».

Mr Klein

Mr Klein s'engage à re-proposer au Syndicat d'aménagement du bassin versant du Beuve et de la Bassanne l'animation du DOCOB courant 2014.

Le président du Comité de pilotage  
Nicolas Klein



**Groupes de concertation sur le  
diagnostic écologique et socio-  
économique du 30, 31 janvier et 2  
février 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**



Conservatoire  
d'Espaces Naturels  
d'Aquitaine



ANTENNE GIRONDE  
Centre d'affaires AGS33  
17, rue Jean Duvert  
33 290 BLANQUEFORT  
Tél : 05 56 35 52 47  
antenne33@cren-aquitaine.fr

Bordeaux, le 6 Janvier

à Mesdames et Messieurs les membres  
des groupes de travail Natura 2000,

## Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion »

### Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion ».

Le comité de pilotage de lancement de la démarche Natura 2000 a eu lieu le 27 juin 2011 à la sous-préfecture de Langon.

Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers à la démarche est vivement recherchée. Au niveau du diagnostic écologique et socio-économique tout d'abord, puis dans la définition même des objectifs et des actions de gestion à développer.

**Ainsi, nous vous invitons à participer à ces premiers groupes de travail thématiques qui vous concernent, afin que notre structure conduise un diagnostic écologique et socio-économique en concertation avec votre vision du territoire.**

*Invitation aux groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion »*

Pour votre information, vous trouverez ci-après une synthèse des points suivants :

- Rappel : Démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000
- Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours
- Présentation des éléments clés du diagnostics
- Présentation des groupes de travail thématiques

**Je vous invite à participer aux groupes de travail qui vous concernent:**

- « **Propriétaires riverains et agriculteurs, viticulteurs, éleveurs** » le **lundi 30 janvier à 17H30 à la sous-préfecture de Langon.**

- « **Loisirs (chasse, pêche, randonnées)** » le **mardi 31 janvier à 17H30 à la sous-préfecture de Langon.**

- « **Infrastructures du cours d'eau (ponts, moulin etc.)** » le **jeudi 2 février à 17H30 à la sous-préfecture de Langon.**

L'ordre du jour de ces groupes de travail sera conduit en deux temps :

- Présentation de l'étude et des points clés du diagnostic en relation avec le thème du groupe de travail (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de discussion et d'échanges sur le thème du groupe de travail (durée : 1 heure).

rq : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (fédération de pêche, association des amis des moulins, etc.).

**Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.**

Le Conservation des Espaces Naturels  
d'Aquitaine



## Synthèse de l'étude « Diagnostic écologique et socio-économique » du Document d'objectifs Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion »

### Rappel : Démarche Natura 2000

La communauté européenne a publié le 21 mai 1992 la Directive 92/43 appelée **Directive « Habitats »**. Cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de « *favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ».

Cette directive a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé réseau « **Natura 2000** », sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas destinés à devenir des sanctuaires de la nature où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit intégrer aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000 contiennent des **habitats naturels** et des **habitats d'espèces végétales et animales** dits «**d'intérêt communautaire**» estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêts communautaire sont dits **prioritaires**).

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait **obligation** aux États membres de l'UE d'établir des **mesures de conservation**. La France a décidé de mettre en place des **démarches de concertation locale** pour l'élaboration d'un document appelé « **DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB** » afin d'inscrire ce programme dans **la perspective d'une politique contractuelle basée sur le volontariat**.

### Présentation du site Natura 2000

Le réseau hydrographique du Brion, du fait de la présence du **Vison d'Europe** et d'**habitats naturels remarquables**, a été inscrit dans le réseau Natura 2000 au titre de la directive habitats.

Il couvre une superficie de 2,13 km<sup>2</sup> et est composé de 5 communes : Aubiac, Langon, Mazères, le Nizan et Roaillan (Cf. Illustration 1).

Les documents sur le diagnostic écologique et socio-économique sont consultables sur le site internet : <http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/>

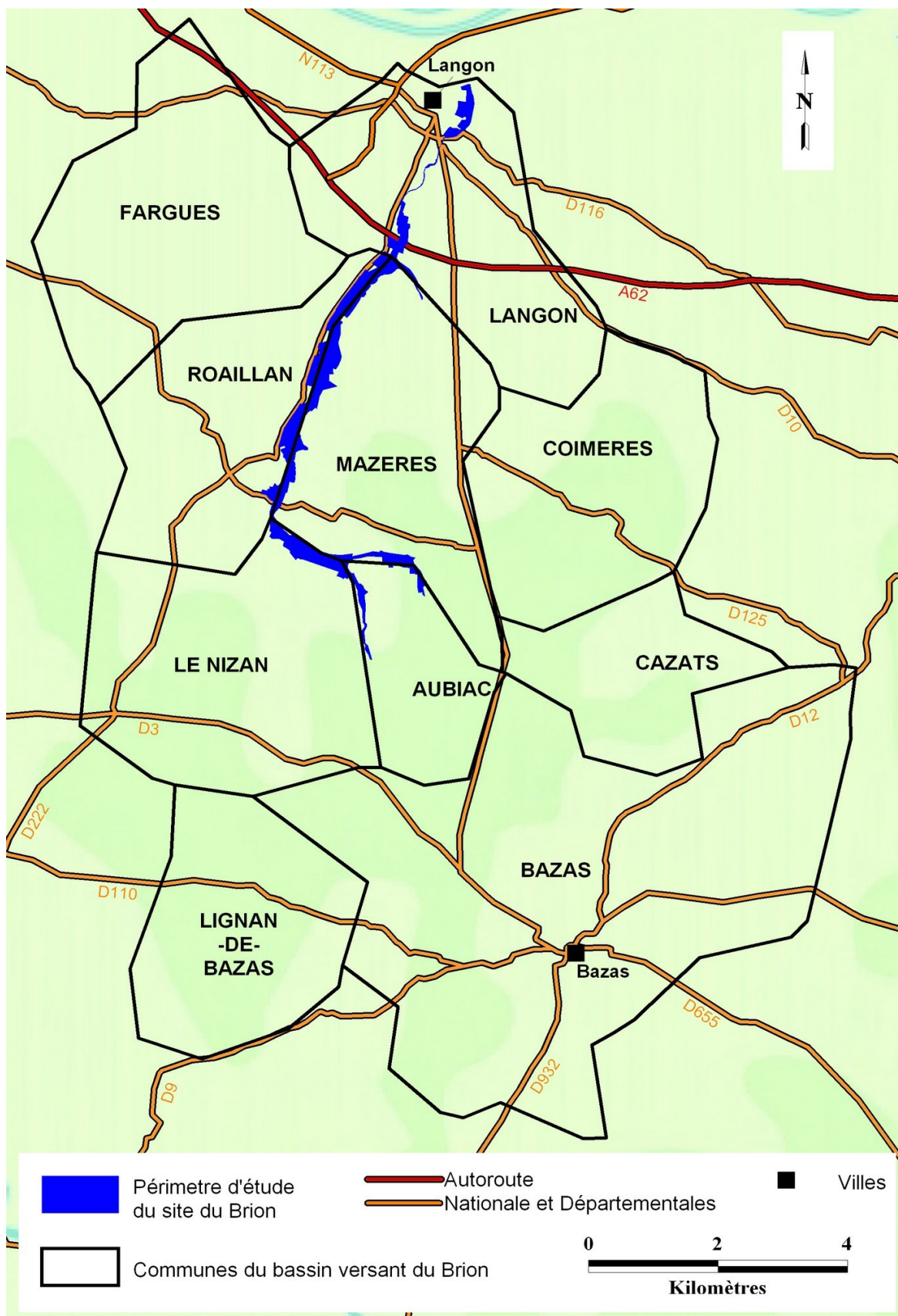


Illustration 1: Localisation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion » Réalisation CEN Aquitaine, 2010

Invitation aux groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

## **Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours**

Le conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est une association de loi 1901 à but non lucratif dont la mission est déclarée d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, il adhère à la même éthique et a pour objet d'étudier, de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel d'Aquitaine.

Le CEN Aquitaine a réalisé le diagnostic préalable à la réalisation du DOCOB. Cette étude précède le copil de lancement de la démarche Natura2000. Elle avait pour but de conduire le diagnostic écologique et de cibler les enjeux du site afin de délimiter un périmètre cohérent.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le CEN réalise le diagnostic spécifique au Vison d'Europe dont le but est d'identifier l'ensemble des menaces qui pèsent sur l'espèce. Des compléments d'inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés, en parallèle du diagnostic socio-économique afin de clôturer la phase de diagnostic. Les groupes de travail « Concertation sur le diagnostic » sont les principales sources de connaissance.

## **Présentation des éléments clés du diagnostic**

Le Vison d'Europe est une espèce fortement menacée de disparition en Europe. Le diagnostic montre que sur le réseau hydrographique du Brion, les principales menaces pour le Vison d'Europe, sont la disparition de ses habitats ; les destructions directes causées par les collisions routières, le piégeage ou les travaux d'aménagement des cours d'eau ; la compétition avec le Vison d'Amérique et la diminution de ses ressources alimentaires liée à la dégradation de la qualité de l'eau. Les objectifs et actions qui seront proposés dans ce DOCOB auront pour ligne directrice l'évaluation, et la diminution de ces problématiques ainsi que l'information.

## **Présentation des groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail thématiques sont destinés à recueillir votre vision du territoire et l'utilisation qui est faite du cours d'eau . En fonction du groupe de travail auquel vous vous inscrirez, les questions suivantes seront abordées :

### **Groupe de travail n°1 : Propriétaires riverains et agriculteurs-viticulteurs-éleveurs.**

Ce groupe de travail s'articulera autour des questions d'assainissement, de gestion des déchets, du piégeage de nuisibles, ou encore d'entretien du cours d'eau. Plus particulièrement, les questions

portant sur vos pratiques agricoles comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le travail du sol, l'utilisation des haies et des ripisylves seront abordées.

Groupe de travail n°2 : **Loisirs (chasse, pêche, randonnées).**

Les questions traiteront de la cohabitation entre les différents utilisateurs du cours d'eau et de ses environs, sur le respect du milieu et de sa gestion et de sa législation.

Groupe de travail n°3 : **Infrastructures du cours d'eau, ponts et moulins.**

L'intérêt sera porté aux différentes infrastructures du cours d'eau existantes, à leur état actuel ainsi qu'à leur entretien. D'une part, il sera évoqué l'aménagement des ponts existants afin de rétablir la libre circulation du Vison d'Europe au sein du réseau hydrographique. D'autre part, l'utilisation des moulins, leurs statuts, leur entretien et leur rénovation seront des questions abordées.



# Site Natura 2000 FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

Concertation sur le « Diagnostic Socio-économique et Écologique »

CEN Aquitaine – 30 Janvier 2012

- ✓ **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles

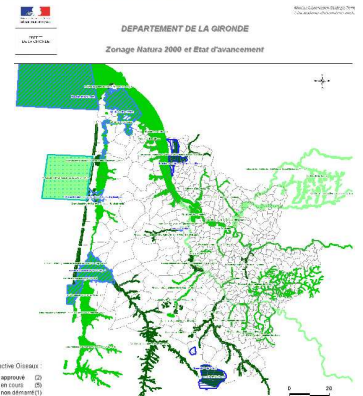


- ✓ Natura 2000
- ✓ Réalisation du Document Objectif (DOCOB)
- ✓ La site Natura 2000 du Brion
- ✓ Diagnostic

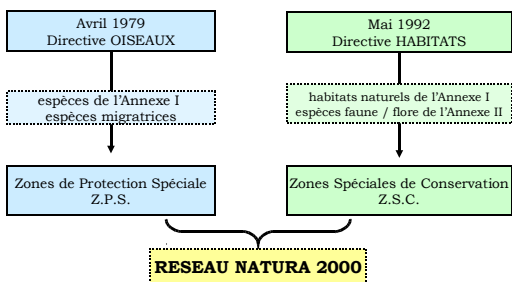


- ✓ **En France** : outil non réglementaire basé sur l'implication de chacun

- Concertation
- Contractualisation

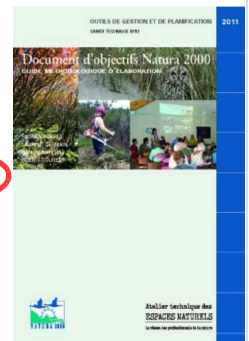


- ✓ **Constat** : Érosion de la Biodiversité
- ✓ Réseau Européen de protection des habitats et espèces



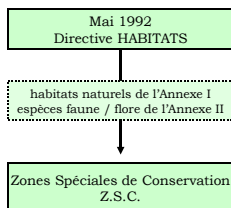
- ✓ **Objectif** : Définir des modalités de gestion du site en partenariat avec les acteurs locaux

- Élaboration d'un cahier des charges
- 3 grandes étapes : Concertation
  - Diagnostic et enjeux
  - Objectifs
  - Mesures et Actions



## Le site Natura 2000 du Brion

### Réseau hydrographique du Brion



## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Socio-économique en cours



## Le site Natura 2000 du Brion



Localisation du site Natura 2000 du Brion © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

**Légende**  
 Communes concernées par le périmètre Natura 2000  
 Cours d'eau  
 Réseau Natura 2000 proposé

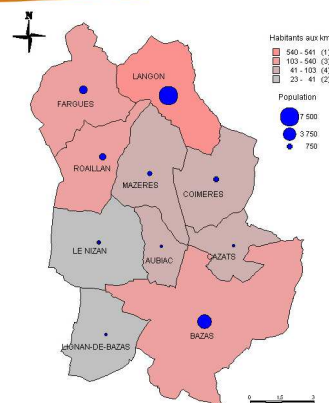
## Inventaires et description de l'existant La population en 2008

### ✓ Croissance de la population

+ 38 % entre 1968 et 2008

### ✓ Densité de la population

122 hab/km<sup>2</sup> en 2008 (114 hab/km<sup>2</sup> moy en France)



Nombre d'habitants et densité par commune du BV du Brion, INSEE, 2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Plan de la présentation Diagnostic

### ✓ Diagnostic Socio- économique en cours

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux socio-économiques qui se dessinent

### ✓ Diagnostic Écologique

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux écologiques majeurs

### ✓ Les Impacts potentiels du site

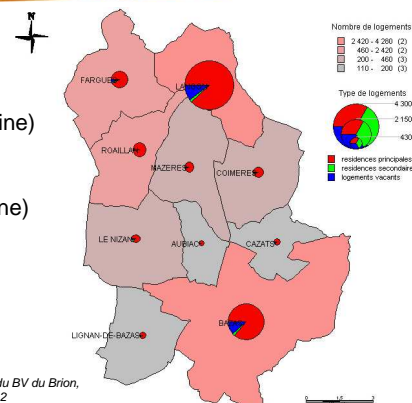
- Le Vison d'Europe
- Les autres espèces et espaces

## Inventaires et description de l'existant La population en 2008

### ✓ Parc logement

2,9 % résidences secondaires (12% Aquitaine)

6,6 % de logements vacants (6,4% en Aquitaine)



Nombre et type de logements par commune du BV du Brion, INSEE, 2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Inventaires et description de l'existant Les activités commerciales et artisanales

### ✓ Activités commerciales

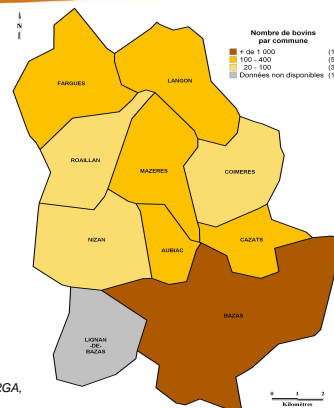
- Zones Commerciales et Industrielles de Langon
  - Mauléon
  - Dumèze
  - Maucó (Airbus)
- Zone Commerciale et Industrielle de Mazères

## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles 2000

✓ Élevage : Concentration  
Langon, Mazères et Aubiac

✓ Aubiac : Élevages de Bovins  
Bazadais

✓ Bazas : Élevage de Bazadaise



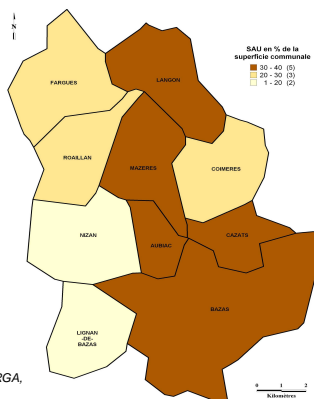
Nombre de bovins par commune du BV du Brion, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles en 2000

✓ SAU = 28% de la surface communale

✓ SAU max : Langon, Mazères et Aubiac

✓ Polyculture- élevage



% de surface en SAU par commune du BV du Brion, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

## Inventaires et description de l'existant Les activités forestières en 2000

✓ Bassin versant forestier :

- 44,5% de la surface des communes
- Maximum de couverture pour Le Nizan avec 66%

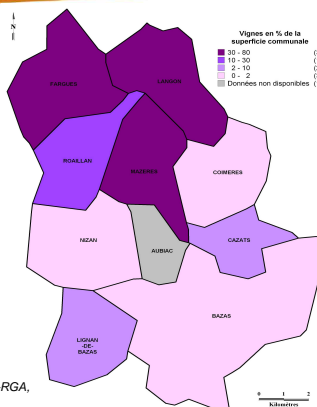


## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles en 2000

✓ Viticulture

- Langon et Mazères : dans le Nord du bassin versant

- Office des Graves



% de surface en vigne par commune du BV du Brion, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

✓ Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

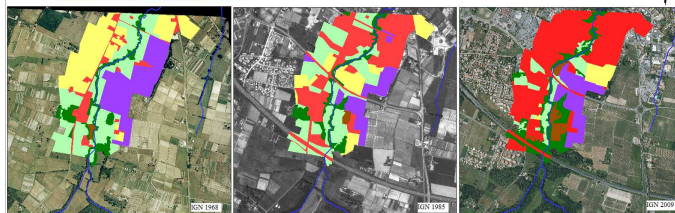
- Population
  - Développement de la commune Langon
  - Développement tissu routier (A62)
  - Croissance des bourgs de Mazères et Roaillan

## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

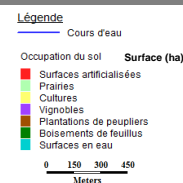
### Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

- Agricole et Forestier
- Peu de remembrements agricoles
- Perte de surface agricole
- Densification du couvert forestier
- Peu de variation de la ripisylve

## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	31	30	9	↘
Cultures	27	13	5	↘
Vignobles	23	11	13	↘
Plantations de peupliers	1	1	4	↗
Boisements de feuillus	10	9	15	↗
Surfaces artificialisées	9	36	56	↗
Surfaces en eau	0	0	0.03	≈



Analyse diachronique du Brion, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

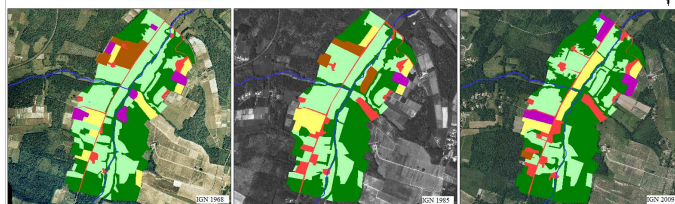
## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

### Analyse fine sur 3 secteurs d'étude

- Analyse ciblée sur des zones équidistantes sur le cours d'eau
- Photos aériennes de 1968, 1985 et 2009

	Date de la prise de vue
3 Secteur du moulin de Pesquey	21 juin 1968,
	18 août 1985 et
	12 juin 2009
2 Secteur de Mounic-La Rame	21 juin 1968,
	1er mai 1985 et
1 Secteur de Peyrère	21 juin 1968,
	1er mai 1985 et
	12 juin 2009

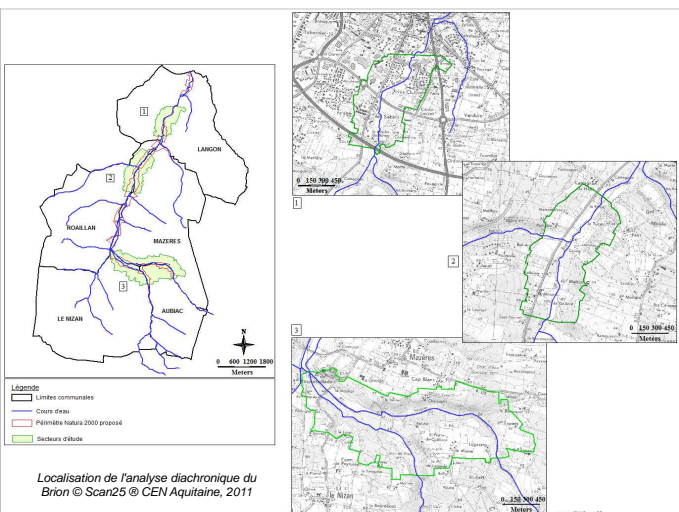
## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



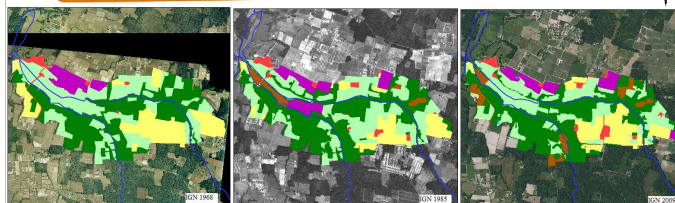
Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	40	40	29	↘
Cultures	7	7	7	≈
Vignobles	4	1	5	≈
Plantations de peupliers	5	4	1	↘
Boisements de feuillus	40	40	48	↗
Surfaces artificialisées	4	8	9	↗
Surfaces en eau	0	0	0.11	≈



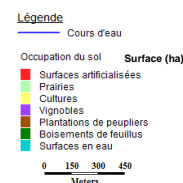
Analyse diachronique du Brion, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	36	35	28	↘
Cultures	20	12	15	↘
Vignobles	6	8	6	≈
Plantations de peupliers	0	3	5	↗
Boisements de feuillus	37	40	42	↗
Surfaces artificialisées	2	2	3	↗
surfaces en eau	0	0	0.14	≈



Analyse diachronique du Brion, secteur 3 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### ✓ Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
  - Société de chasse « Le Nizan et Aubiac », de Roillan, et de Mazères
- Pêche
  - L'Hameçon du Langonnais sur le Brion
  - Le Broquité Bazadais : lachés sur la Marquette
- Randonnée (manifestation Aubiac et projet chemins à Langon)
- Centre équestre Château Péron de Roillan

## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Écologique



## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### ✓ Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
- Pêche
- Randonnée
- Centre équestre de Roillan



### ✓ Tourisme

- Châteaux et Monuments historiques
- Les vignobles du Sauternais et des Graves
- Gastronomie

## Inventaires et description de l'existant Le Vison d'Europe

### ✓ Le Vison d'Europe (*Mustela Lutreola*)

- Mammifère Mustélidés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



## Enjeux socio-économiques qui se dessinent

- ✓ Développer les services associés à l'augmentation de la population
  - ✓ Conserver et soutenir le secteur agricole
- ✓ Conserver la richesse du patrimoine culturel et favoriser le développement touristique

## Inventaires et description de l'existant Le Vison d'Europe

### ✓ Les Menaces pour l'espèce

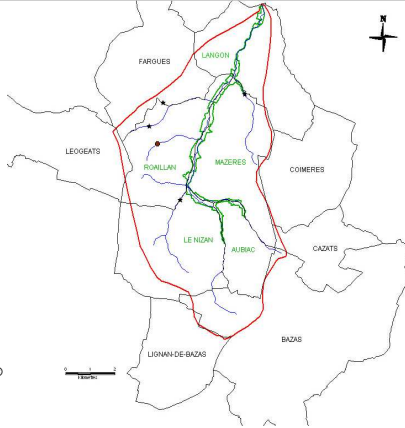
- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



**- Présent sur le bassin versant du Brion**



Données présence Vison d'Europe, GREGE, © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012



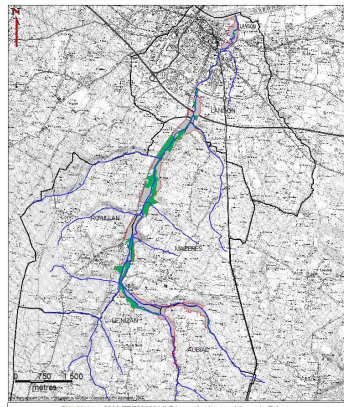
Données de présence du Vison d'Europe (Grege, 1993-1999)  
 ● Capture du Vison d'Europe ML005C, P. Fournier, GREGE, 1998  
 ★ Suivi par radio-collage du Vison d'Europe ML005C, P. Fournier, GREGE, 1998

Périmètre Natura2000  
 Périmètre proposé du site Natura2000 FR720001 du Réseau hydrographique du Brion  
 Communes associées au Bassin Versant du Réseau Hydrographique du Brion  
 Délimitation des Communes



© CEN Aquitaine, 2008

**- Présence d'habitats préférentiels aux Vison d'Europe sur le bassin versant du Brion**



Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

Légende  
 Limites communales  
 Zonage du périmètre proposé  
 Cours d'eau  
 Zones préférentielles d'habitation pour le Vison d'Europe  
 Source : Scan25, Grege, 2009  
 Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008

✓ Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	8,82
<b>Formations d'ourlets et de friches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16,92
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Aino-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) <sup>*</sup>	91E0 <sup>*</sup>	44.3	33
<b>Surface totale</b>			<b>58,74</b> (27,5% du site)

\* Habitat prioritaire



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008

✓ Habitat d'intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	8,82
<b>Formations d'ourlets et de friches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16,92
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Aino-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) <sup>*</sup>	91E0 <sup>*</sup>	44.3	33
<b>Surface totale</b>			<b>58,74</b> (27,5% du site)

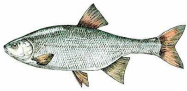
\* Habitat prioritaire

État de Conservation  
Mauvais

## Inventaires et description de l'existant Les EIC

### Les Espèces Intérêt Communautaire : Poissons et Crustacés

- Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
- La Lamproie de Planer (*Lampreta planeri*)
- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)



*Chondrostoma toxostoma*



*Lampreta planeri*, FDAAPPMA 33



*Austropotamobius pallipes*, FDAAPPMA 33

## Inventaires et description de l'existant Les espèces migratrices

### Les Espèces Migratrices

- L'Anguille (*Anguilla anguilla*) ==> Espèce Intérêt Patrimonial
- Flet (*Pleuronectes flexus*)



*Anguilla anguilla*, FDAAPPMA 33

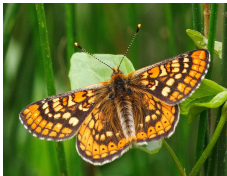


*Pleuronectes flexus*, FDAAPPMA 33

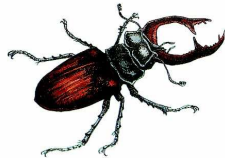
## Inventaires et description de l'existant Les EIC

### Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes

- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)



*Euphydryas aurinia*, CEN Aquitaine



*Lucanus cervus*

## Enjeux Écologiques majeurs Le Vison d'Europe

### Prioritaires

- ✓ La conservation et la préservation de la qualité du milieu
- ✓ La diminution des risques de destructions directes
  - La lutte contre le Vison d'Amérique

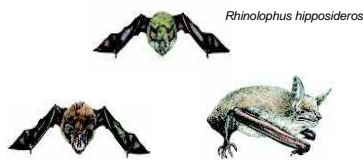
## Inventaires et description de l'existant Les EIC

### Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères

- La Loutre (*Lutra lutra*)
- Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)



*Lutra lutra*

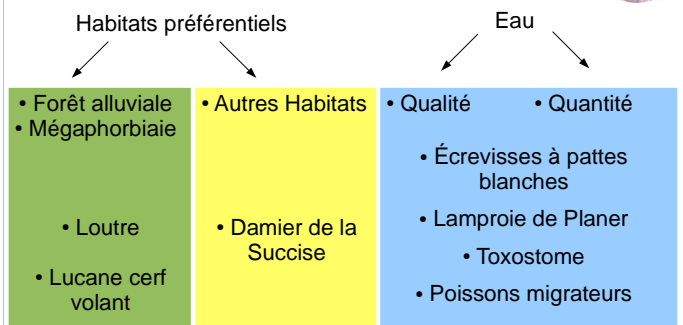


*Rhinolophus ferrumequinum*

*Myotis myotis*

## Enjeux Écologiques majeurs Le Vison d'Europe

### Conservation et Préservation de la qualité du milieu



## Secondaires

- La conservation et la préservation des prairies maigres de fauche
- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau
- La conservation et la préservation des sites à Chiroptères

### Intervention sur les habitats

- Destructons de milieux humides

- Une dérivation du cours d'eau
- Loi sur l'eau
- Protection des habitats à Vison d'Europe

## Les impacts potentiels sur le site



CEN Aquitaine – 30 Janvier 2012

### Intervention sur les habitats

- Entretien des bords de cours d'eau

- Propriétaires Privés
- Société de chasse (palombières)
- SMAHBV du Beuve et de la Bassane
- Syndicat Mixte d'Aménagement Vallée du Ciron

Absence d'entretien

Effet positif

### Les Menaces pour l'espèce

- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



### Intervention sur les habitats

- Fréquentation

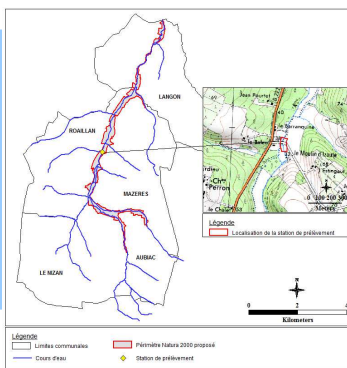
- Faible, peu d'utilisation des bords du cours d'eau
- Absence de sentiers ou activité sur le linéaire
- Une manifestation de randonnée à Aubiac par an

## La qualité du milieu L'eau

### Intervention sur la ressource en eau

#### - Pollution du cours d'eau

- Mesure de la qualité
- Pollutions urbaines et domestiques
- Pollutions industrielles
- Pollutions agricoles



Localisation étude qualité de l'eau, Aqua-conseil, 2008, © Scanz25 © CEN Aquitaine, 2011

## La qualité du milieu L'eau

### Risque de pollutions du cours d'eau

#### - Pollutions urbaines et domestiques

- Dépôts sauvages
- Assainissement

Communes	Raccordement station d'épuration (STEP) Fargues-Langon-Toulennes	Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
Mazères	oui	S.I.A.E.P et assainissement Caster en Dorthe
Roullan	oui	
Langon	oui	syndicat intercommunal d'assainissement Fargues-Langon-Toulennes
Aubiac	non	S.I.V.O.M. (syndicat intercommunal à vocations multiples) Du Bazadais
Le Nizan	non	S.I.V.O.M. (syndicat intercommunal à vocations multiples) Du Bazadais

## La qualité du milieu L'eau

### Mesure de la qualité de l'eau

	Analyses	Unité	Campagne Août 2008		Campagne Octobre 2008	
			Valeur mesurée	Qualité	Valeur mesurée	Qualité
Paramètres physiques	température	°C	18,9		13	
	pH		8,3		7,9	
	conductivité	µS	546		540	
Paramètres matières organiques	MES	mg/L	9	très bonne	7	très bonne
	DBO5	mg/L O2	10	moyenne	<2	très bonne
	DCO	mg/L O2	0,7	très bonne	11	très bonne
	COD	mg/L C	2,9	très bonne	3	très bonne
Paramètres matières azotées-phosphorées	azote kjeldhal	mg/L N	0,4	très bonne	0,3	très bonne
	phosphore total	mg/L P	0,06	bonne	<0,05	très bonne
Paramètres physico-chimiques majeurs	ammonium	mg/L NH4	0,05	très bonne	<0,05	très bonne
	nitrites	mg/L NO2	0,04	bonne	<0,03	très bonne
	nitrites	mg/L NO2	5	bonne	4	bonne
	orthophosphates	mg/L PO4	0,08	très bonne	<0,05	très bonne
Classe de qualité			2		1B	

Source : Aqua-conseil, 2008, © CEN Aquitaine, 2011

## La qualité du milieu L'eau

### Risque de pollutions du cours d'eau

#### - Pollutions urbaines et domestiques

- Dépôts sauvages
- Assainissement
- Ruissellement urbain

• Problèmes rencontrés  
 • Diagnostic sur le réseau pluvial de la SOGREAH, 2007 sur la commune de Langon  
 • Réhabilitation lancée

## La qualité du milieu L'eau

### Risque de pollutions du cours d'eau

#### - Pollutions urbaines et domestiques

- Dépôts sauvages



© Aqua-conseil, 2008

## La qualité du milieu L'eau

### Risque de pollutions du cours d'eau

#### - Pollutions industrielles

- Zone industrielle de Mauléon ==> arrêté proposé du 23 Mars 2011 pour passage en CODERST
- ICPE

Communes	Etablissement	Activités	Types de pollutions potentielles
Langon	ELECTRO DIESEL	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	matières organiques, métaux toxiques
	HOPITAL PASTEUR	activités hospitalières	matières organiques, métaux toxiques, phosphores, matières inhibitrices
	PLAGECO S.A. (LECLERC)	hypermarché	matières organiques
Mazères	ETABLISSEMENTS FERBOS	Industrie du bois, sciage	pollutions par matières inhibitrices
	CHATEAU DE ROQUETAILLADE GRANGE	vignobles	pollutions par les effluents/matières organiques intrants
	G.A.L.E.C. GUYARD FRERES	vignobles	
	SCEA DES DOMAINES DE LA TRILLE	vignobles	
CHATEAU MAILLARD	vignobles		
Roullan	SCEA VIGNOBLES PIERRE BONNET	vignobles	

✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions agricoles
- Rejets de nitrate et phosphate : Diffus et Modérés
- Activité viticole ==> Dangers potentiels de rejets d'effluents et de pollutions aux phytosanitaires
- Élevage ==> Problème de piétinement des berges

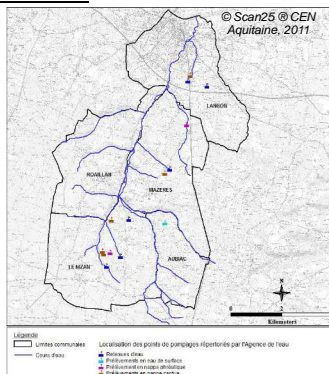
✓ **Les risques de collisions**

- **Principale cause de mortalité**
- Bilan 1er Plan de Restauration (2003)
- 69 Visions récoltés et autopsiés de 1991-2003
- 62% sont morts par collision routière
- Période sensible en mars et août



✓ **Intervention sur la ressource en eau**

- Ponction et irrigation (Déclarations Agence de l'eau)
- 8 prélèvements dans les eaux de surfaces
- 2 prélèvements nappe phréatique
- 5 prélèvements dans les nappes profondes



✓ **Les risques de collisions**

- **Méthode du Diagnostic**
- Étude terrain des zones de franchissements
- Évaluation du trafic routier (DDE Gironde et CG)
- Évaluation théorique de la fréquentation par le Vison d'Europe



✓ **Causes de destructions directes**

- Risques de collisions
- Piégeage et empoisonnements
- La prédation par les chiens
- Entretien bords du cours d'eau

✓ **Les risques de collisions**

- **Étude des zones de franchissements**



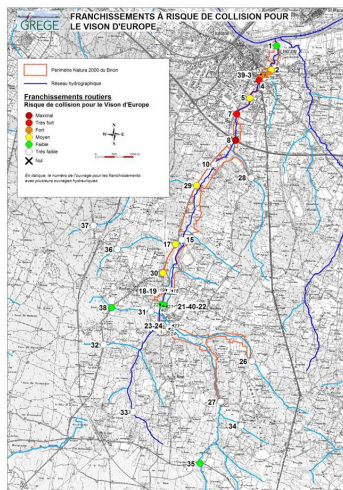
Buse du Brion © Aqua-conseil, 2008

ID	Commune	Type d'Ouvrage	Largeur base ouvrage (m)	Distance tablier/eau (m)	Transparence à l'étiage	Transparence en crue	Type passage	Présence raccord berge
1	LANGON	ouvrage cadre	8	5	Non	Non		Non
2		ouvrage cadre	6	2	Oui	Non	Atterrissement	Oui
3		ouvrage cadre	8	2	Oui	Non	Berge naturelle	Oui
4		buse	6	3	Oui	Non	Atterrissement	Oui
5		ouvrage cadre	4	5	Non	Non		Non
7		buse	5	3	Non	Non		Non
8		buse	8	4	Non	Non		Non

Diagnostic Vison, © CEN Aquitaine, 2011

Les risques de collisions

- Étude des zones de franchissements



Localisation zones franchissements, © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

Destruction directe  
Le Vison d'Europe

Les risques de collisions : deux constats

- Aucune zone de franchissement n'est protégée
- Aucun ouvrage n'est transparent toute l'année

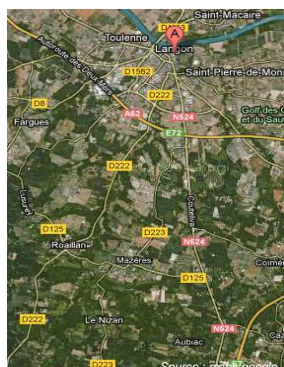


© CEN Aquitaine, 2011

Destruction directe  
Le Vison d'Europe

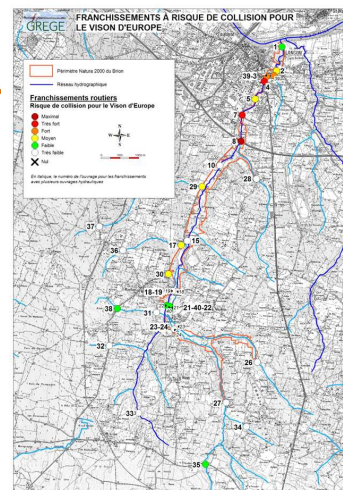
Les risques de collisions

- Le trafic routier
  - A62 (Com.pers ASF, 2012): 29000 véh/jour
  - RD222 (2008) : 2250 véh / jour avec 5% Poids lourds
  - RD125 (2009) : 1010 véh / jour



Les risques de collisions

- Hiérarchisation des franchissements routiers en fonction du risque (GREGE, 2011)
- Prioriser les aménagements nécessaires



Destruction directe  
Le Vison d'Europe

Les risques de collisions

- Évaluation théorique de la fréquentation par le Vison d'Europe
  - Sur la Base Étude de radio-pistage : création d'un indicateur : « la distance à la source »
  - Désignation d'un indice de fréquentation
  - Méthode adaptée au linéaire du Brion

Destruction directe  
Le Vison d'Europe

Les risques de collisions

- |                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préconisations                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les ouvrages prioritaires</li> <li>• Intégrer des aménagements lors d'opportunités de travaux sur les autres ouvrages</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'interventions                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de la zone de franchissement</li> <li>• Aménagement de l'ouvrage</li> </ul> </li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Les risques de collisions

- Protection de la zone de franchissement →
- Engrillagements latéraux
- Glissières aménagées



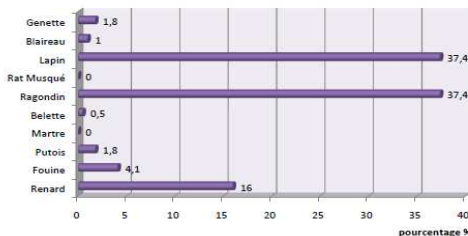
Source : Lafontaine et al., 2004

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)

MAMMIFERES
Fouine (Martes foina)
Lapin de Garenne (Oryctolagus cuniculus)
Ragondin (Myocastor coypus)
Rat Musqué (Ondatra zibethicus)
Raton Laveur (Procyon lotor)
Renard (Vulpes vulpes)
Sauvage (Sus scrofa)
Vison d'Amérique (Mustela vison)

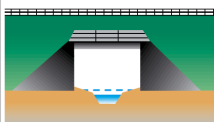


Source ADPA, 2010-2011

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Les risques de collisions

- Aménagement de l'ouvrage →
- La mise en place de banquettes
- L'encorbellement
- La buse sèche



Banquette, E.Rillardon, 2005



Encorbellement, Diag.Vison\_CEN Aquitaine



Buse sèche, Moyon, PNR de Bière

## Destruction directe Le Vison d'Europe

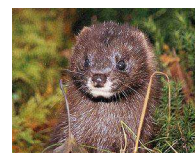
### Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions

Putois



Vison d'Amérique



Vison d'Europe



Vison d'Europe

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Causes de destructions directes

- Risques de collisions
- Piégeage et empoisonnements
- La prédation par les chiens
- Entretien bords du cours d'eau
- Pas de prédation mentionnée
- Pas d'entretien

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Le piégeage

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- 3 piégeurs agréés



Source : Roaillan.fr

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Le piégeage

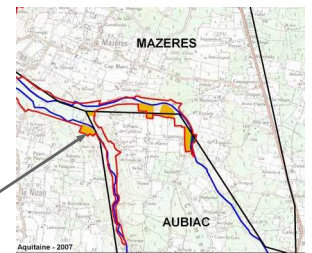
- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- 3 piégeurs agréés
- Règlementation zones humides et équipement des pièges



## Conservation et Préserver Autres espèces et espaces

### Prairies maigres de fauches

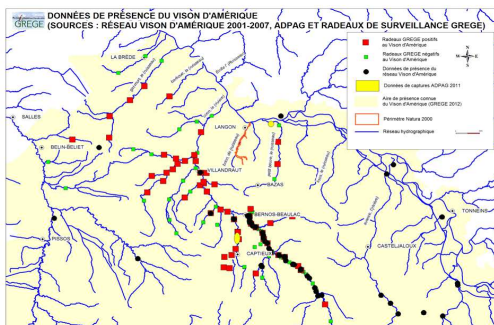
- Pratiques agricoles bénéfiques
- Rôle majeur pour le Damier de la Succise



Cartographie HIC, Diagnostic préalable © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

## Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

### La progression du Vison Américain



## La continuité écologique du cours d'eau

### Brion :

- Ruisseau de 1er Catégorie piscicole
- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)
- Absence d'ouvrage dans le PGA (Plan Gestion Anguille)
- Ne fait pas partie de la ZAP (Zone d'Action Prioritaire)



Source : anguille.jpeg \_peche-corse.com

## Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

### La progression du Vison Américain

- Surveillance : Mise en place de Radeaux sur le réseau hydrographique du Brion
- Campagnes de piégeage
- Piégeurs agréés
- GREGE
- GREGE

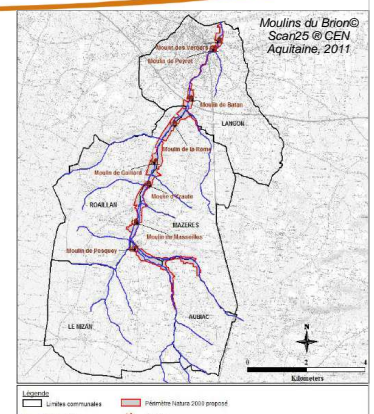


Source : ac-nice.fr

## La continuité écologique du cours d'eau

### Brion :

- Richesse de Moulins



## La continuité écologique des cours d'eau

### Les Moulins du Brion

- Existence légale
- Statut des moulins (fondé en titre ou non)
  - Cartes de Belleyrne et de Cassini
- Service Police de l'eau de la DDTM

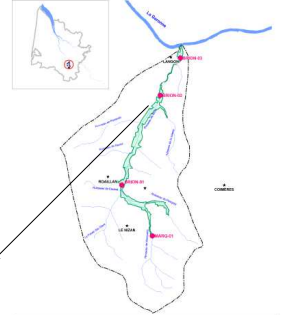


Carte de Belleyrne,  
Localisation du Brion

## La qualité du milieu L'eau

### Mesure de la qualité de l'eau

- 6 espèces dont l'Anguille
- Absence de Vairons et de Lamproies



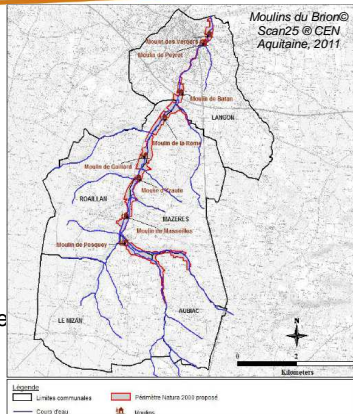
Indice Poisson Rivière (IPR)	
Score :	18,14
Classe :	3
Qualité :	Médiocre
Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)	
882	

Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La continuité écologique des cours d'eau

### Brion :

- Richesse de Moulins
- Proposé en liste 1 (amont du Moulin de Masseilles) article L. 214.17
- Sera proposé en liste 2 article L. 214.17 (SDAGE, 2015)

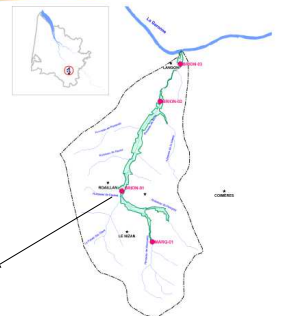


Moulins du Brion © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

## La qualité du milieu L'eau

### Mesure de la qualité de l'eau

- 4 espèces mais absence d'Anguille
- Dominance du Goujon



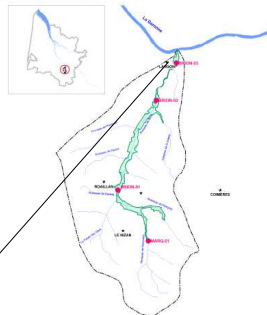
Indice Poisson Rivière (IPR)	
Score :	16,53
Classe :	3
Qualité :	Médiocre
Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)	
1166	

Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La qualité du milieu L'eau

### Mesure de la qualité de l'eau

- 8 espèces dont l'Anguille
- Présence d'espèces invasives



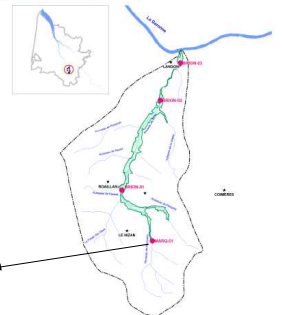
Indice Poisson Rivière (IPR)	
Score :	28,20
Classe :	4
Qualité :	Mauvaise
Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)	
846,9	

Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La qualité du milieu L'eau

### Mesure de la qualité de l'eau

- 3 espèces dont l'Anguille
- Altération du peuplement



Indice Poisson Rivière (IPR)	
Score :	23,38
Classe :	5
Qualité :	Très mauvaise
Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)	
892,3	

Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011





## **Site Natura 2000 FR7200801**

### **« Réseau hydrographique du Brion »**

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Groupe de travail avec les Propriétaires riverains, les  
Agriculteurs, Éleveurs et Viticulteurs  
Réunion à la Sous-préfecture de Langon le 30 janvier 2012

#### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités agricoles et viticoles, l'entretien du cours d'eau et le piégeage par les particuliers
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités

#### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail
- Discussion entre les différents représentants sur la démarche Natura2000

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
LAURANS Bernard	Communauté de Commune de Langon	Représentant
CARDOUAT Hervé	Direction des Services Techniques de Langon	Représentant
BERNADET	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fargues- Langon-Toulonne	Représentant
LACUBE Jean-Luc	ADPAG	Piégeur agréé
SAINT-MARC Daniel	Commune d'Aubiac	Maire, Agriculteur et Propriétaire
LATRILLE Francis	Commune de Mazères	Propriétaire
PAREAU	Commune de Roaillan	Propriétaire
LATOURNERIE J.	Commune de Fargues	Propriétaire
LASSERE François	Commune de Masseilles	Propriétaire du Moulin de Masseilles
DESPUJOLS- LASSARTESSE	Commune de Langon	Propriétaire
BOURBON Jean	Commune de Roaillan	Propriétaire
DARTIGUES Sandra	Commune de Roaillan	Propriétaire
DARTIGUES Denise	Commune de Roaillan	Propriétaire
GOUZE Serge	Commune de Roaillan	Agriculteur et Propriétaire
VILLEMEUR J.F	Commune de Langon	Viticulteur
BONNIN Christophe	Commune de Mazères	Viticulteur
BONNIN Dominique	Commune de Mazères	Forestier, Agriculteur et Viticulteur
WALKER Julie	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de secteur Gironde
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde

## Les propriétaires riverains

### **L'entretien des abords du cours d'eau**

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gîtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Il est rappelé que les berges du Brion sont en propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de les entretenir conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement. Les propriétaires présents spécifient que, lorsque cela comporte un danger, ils enlèvent les souches et ou les embâcles. Cependant, d'une manière générale, peu d'entretien réalisé de manière courante, homogène et régulière sur le cours d'eau.

Il est précisé que la circulation des pêcheurs sur les berges dépend de cet entretien. Si elles ne sont pas entretenues, les pêcheurs circulent dans les prairies parquées pour le pâturage et peuvent causer des dégradations sur les clôtures. Les pêcheurs sont bien présents sur le cours d'eau, et ceci surtout à la saison de l'ouverture, notamment au niveau du château de Roquetaillade.

Il n'y a pas de prise en charge de l'entretien du cours d'eau par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Beuve et de la Bassanne. Une étude du bureau d'étude Aquaconseil avait été demandée par le syndicat sur le cours d'eau du Brion. A ce jour, une déclaration d'intérêt général a été signée par arrêté préfectoral en 2011 spécifiant leur compétence dans l'entretien du Beuve, de la Bassanne, du Grusson et du Brion. Étant donné l'absence d'un représentant au groupe de travail, il a été conseillé au Conservatoire d'Espaces Naturels de se rapprocher de ce syndicat pour élucider les clauses d'intervention de cette structure sur les différents cours d'eau.

### **L'assainissement**

Les efforts d'assainissement sont conséquents sur le bassin versant du Brion avec la mise en place d'une nouvelle station d'épuration fonctionnelle sur la commune de Langon. Les communes rurales sont en assainissement individuel avec la mise en place de SPANC. Les communes sont à différents stades d'avancement, du diagnostic à la remise aux normes.

Des problèmes de pollutions sont répertoriés dans le diagnostic du CEN Aquitaine. Il s'agit plus particulièrement de la zone commerciale et industrielle de Langon et de l'hôpital de Langon. Ces

faits sont connus de la population et ne suscitent pas de réaction dans l'assemblée. Des mesures sont prises en faveur du traitement de ces pollutions et sont en cours de mise en place.

### **Le piégeage sur le cours d'eau du Brion**

Monsieur Lacube, piégeur agréé actif sur le réseau hydrographique du Brion, fait part à l'assemblée de son implication dans sa recherche du Vison d'Europe et du Vison d'Amérique. A ce jour, il n'a jamais piégé ni le Vison d'Amérique, ni le Vison d'Europe. Il piège de manière continue tout au long de l'année dans diverses zones de bord du cours d'eau. Cependant, il fait face à des problèmes de vandalisme des cages par des particuliers.

Il a observé de la martre, du ras musqué et de la genette, ce qui démontre selon lui le caractère préservé des habitats du site du Brion. Il utilise des cages sans trou à Vison mais qu'il relève tous les matins afin d'éviter la mortalité des individus piégés. Durant la période de gestation pour les femelles Vison d'Europe, il met en place des cages équipées d'un trou à Vison.

### **Détournement illégal du cours d'eau**

Un propriétaire de la commune de Mazères fait part à l'assemblée d'un problème sur les affluents du Brion passant sur la commune du Nizan. Deux affluents ne coulent plus à cause de déviations illégales du cours d'eau.

Un rappel est alors fait par le CEN Aquitaine sur la nécessité de prévenir les autorités de police de l'eau de la DDTM ou l'ONEMA pour ce type de problème. Toute action impactant le cours d'eau doit respecter la loi sur l'eau. Il est rappelé que lors d'interventions dans des portions du cours d'eau Natura 2000, il faudra joindre une étude d'incidence Natura 2000 à la déclaration loi sur l'eau.



### **L'élevage sur les abords du cours d'eau**

Les agriculteurs et éleveurs se sont exprimés sur le problème du piétinement des berges du cours d'eau. Des aménagements pourraient être proposés dans le DOCOB en mettant en place des abreuvoirs naturels protégés.

Il est précisé que la race de vache à viande «Bazadaise » est à privilégier sur le bassin versant car elle est mieux acclimatée et adaptée à ces surfaces.

Un des agriculteurs-éleveurs déclare à l'assemblée que les prairies naturelles de sa propriété, aujourd'hui utilisées pour le pâturage du bétail, seront reconverties en plantation lors de son passage à la retraite. En effet, il souhaite bénéficier des aides offertes pour la mise en culture du peuplier.

L'analyse socio-économique faite par le CEN Aquitaine démontre en effet que les surfaces de plantations de peupliers sont en légère augmentation sur le bassin versant du Brion.

### **L'agriculture sur les abords du cours d'eau**

Il est rappelé l'importance du respect des bandes enherbées en bordures du cours d'eau. Elles doivent mesurer au minimum 5 mètres pour les parcelles cultivées et de vignes.

### **L'exploitation forestière en site Natura2000**

Un exploitant forestier présent travaille en concertation avec le CRPF. Il fait part à l'assemblée de son inquiétude quant au dispositif Natura 2000. Il est rappelé qu'aucune interdiction d'exploitation de parcelles forestières ne découle de Natura 2000 mais que dans ce cadre, des préconisations de gestion pourraient être apportées. Il est indiqué également que des contrats Natura 2000 forestiers sont envisageables.

## Les questions sur Natura 2000

### **Le périmètre Natura 2000**

Il est rappelé que le périmètre Natura 2000 du site sera validé au cours du deuxième comité de pilotage qui se tiendra prochainement en mai-juin. Sur le réseau hydrographique du Brion, le CEN Aquitaine propose deux extensions au périmètre proposé par le Diagnostic préalable. Il a été trouvé, lors de la réalisation de compléments d'inventaires par la Fédération de pêche de Gironde, des Écrevisses à pattes blanches dans une zone qui sera proposée. Le Château de Roquetaillade sera également proposé du fait de la présence d'une forte diversité d'espèces de Chiroptères.

### **Les contrats Natura 2000**

La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le conservatoire est missionné pour l'élaboration. La mise en application des contrats et de la charte Natura 2000 fait partie du volet "animation du DOCOB", soit la seconde phase. Lors de la réalisation du DOCOB, le CEN Aquitaine va définir les enjeux du site, les objectifs et enfin les actions et mesures à mettre en place avec la précision des périodes d'interventions, du budget, etc. Des exemples de contrats sont explicités par le CEN Aquitaine. Enfin il est rappelé que les financements Natura 2000 sont répartis à 50% sur un financement national et 50% sur un financement européen.



## Site Natura 2000 FR7200801

### « Réseau hydrographique du Brion »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> Groupe de travail sur les loisirs proches du cours d'eau  
Réunion à la Sous-préfecture de Langon le 31 janvier 2012

#### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités proches du cours d'eau et des futurs projets
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités
- Discussion sur l'activité de piégeage et de la progression du Vison d'Amérique

#### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
LAURANS Bernard	Communauté de Commune de Langon	Représentant
LAMARQUE J.J	Office de Tourisme de Langon	Président
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
LAHARANNE Alice	FDAAPPMA Gironde	Chargée de mission
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
LABAT Didier	Société de Chasse Le Nizan-Aubiac	Président
GOUZE Serge	ACCA de Roaillan et Association des propriétaires Chasseurs	Vice président de l'Association des propriétaires
PAREAU Serge	ACCA Roaillan	Vice président
BAREPINTE Gui	ACCA Roaillan	Trésorier
HERTZ Serge	ACCA Roaillan	Secrétaire
DEJEAN J.P	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Président
RONCOLI R.	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Vice-Président
BONNIN Dominique	Commune de Mazères	Agriculteur-Viticulteur et forestier
LATRILLE Francis	Commune de Mazères	Propriétaire
LASSARTESSE	Commune de Langon	Propriétaire
DESPUJOLS	Commune de Langon	Propriétaire
BOURBON Jean	Commune de Roaillan	Propriétaire
WALKER Julie	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de secteur Gironde
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde

## Les activités de loisirs proches du cours d'eau

### **La chasse sur le bassin versant du Brion**

Lors de la présentation du diagnostic socio-économique, des apports sont faits par les intervenants présents. Les associations de chasse communales manquantes dans le diagnostic sont nommées et ajoutées.

Monsieur le représentant de la Fédération de chasse souligne les manques présents sur le plan cynégétique dans le diagnostic préalable en téléchargement sur le site internet du Brion<sup>1</sup>. Il propose de compléter ces informations en fournissant une note synthétique au CEN Aquitaine. Il indique également à l'assemblée que de nombreuses informations sont disponibles sur le site internet de la Fédération des Chasseurs de Gironde.

### **La pêche sur le bassin versant du Brion**

L'association « l'Hameçon du Langonnais » gère le cours d'eau principal du Brion. Il est précisé par les représentants de cette association que le Brion est un ruisseau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, c'est à dire un cours d'eau à Salmonidés.

### **La randonnée pédestre et équestre sur les abords du cours d'eau**

Une manifestation de randonnée à Aubiac est abordée. La participation à cette manifestation est évaluée comme relativement faible avec en moyenne 25 à 30 personnes, une fois par an.

Le centre équestre présent sur le cours d'eau n'est pas représenté dans le groupe de travail mais les autres interlocuteurs s'expriment. Ils indiquent qu'il n'y a pas de circulation des chevaux en bordure de cours d'eau.

Monsieur le président de l'Office de Tourisme de Langon indique à l'assemblée la présence d'un projet de chemin de randonnée sur les abords du Brion au sein du parc des Vergers de la ville de Langon. Ce cheminement figure dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Langon. Ce document a été communiqué au CEN Aquitaine.

<sup>1</sup> : [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/)

## Les risques potentiels de ces activités

### **La fréquentation des abords du cours d'eau**

La fréquentation du cours d'eau par les pêcheurs fait débat, les zones dites « de bon coin » sont très fortement exploitées par les pêcheurs. La fréquentation est tout de même contenue à la période de l'ouverture de la pêche. L'association de pêche du Langonnais réalise deux lâchers de truites à 15 jours d'intervalle. Il est mentionné que lors de cette période d'affluence, des nuisances sont observées au sein des clôtures des parcs à bétails.

Le linéaire du cours d'eau du Brion est jugé par l'assemblée comme peu accessible et de ce fait peu fréquenté.

Monsieur Fournier, spécialiste du Vison d'Europe, intervient et souligne l'importance de ce point non pas en tant que facteur de dérangement car le Vison d'Europe est une espèce nocturne mais pour les risques de prédation. Il indique à l'assemblée que le Vison d'Europe peut être prédaté par tout individu plus gros que lui, soit le renard, les chiens ou même la loutre. Il met en avant la prédation du Vison d'Europe par les chiens comme une cause de mortalité qu'il ne faut pas négliger. Il a été observé lors d'une étude sur des cadavres de Visons que près de 50% des individus morts par prédation avaient été attaqués par des chiens<sup>2</sup>. De ce fait, une fréquentation importante des abords du cours d'eau peut être nocive pour le Vison.

Même si à ce jour, l'utilisation du cours d'eau est faible, les projets occupant un linéaire du cours d'eau sont à réfléchir et à éviter dans la mesure du possible.

### **L'entretien du cours d'eau**

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gâtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

L'implication du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Beuve et de la Bassanne pour la gestion du cours d'eau est discutée. Il n'y a pas de prise en charge de l'entretien du cours d'eau par cette structure. Une étude du bureau d'étude Aquaconseil avait été demandée par le syndicat sur ce cours d'eau. A ce jour, une déclaration d'intérêt général a été signée par le Préfet en

<sup>2</sup> MISSION VISON D'EUROPE, *Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999-2003*. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 2003, 108 p.

2011 spécifiant leur compétence dans l'entretien du Beuve, de la Bassanne, du Grusson et du Brion. Étant donné l'absence d'un représentant au groupe de travail, il a été conseillé au CEN Aquitaine de se rapprocher de ce syndicat pour élucider les clauses d'intervention de cette structure sur les différents cours d'eau.

L'absence d'entretien au niveau des infrastructures des Moulins pose problème. Des intervenants font part de leurs observations : l'eau n'est plus retenue par les infrastructures du cours d'eau et une accélération du courant est observée. Des crues sont effectivement bien présentes sur le Brion. Une grande partie des moulins du Brion ne fonctionne plus et sont à l'état de ruine.

Les sociétés de chasse entretiennent le cours d'eau au sein des zones de chasses (150 mètres du linéaire environ) et les accès aux palombières (21 sont dénombrées). Le recensement des palombières est fait sur le site internet de la Fédération des Chasseurs de Gironde. Le matériel d'entretien sert également utilisé pour entretenir les pistes D.F.C.I, les chemins ruraux et à la demande du propriétaire, certaines propriétés.

Les pêcheurs entretiennent le cours d'eau sur les lieux de pêches et à la demande de certains propriétaires.

### **La qualité du cours d'eau et ses caractéristiques piscicoles**

La qualité du milieu est abordée grâce à l'étude piscicole réalisée par la Fédération Départementale des AAPPMA. La méthode est rappelée par la représentante de la Fédération de pêche. Le constat est que de nombreux points de pêche sont jugés dans un état médiocre à cause de la présence d'espèces exotiques invasives et d'espèces non exigeantes. Toutefois, il est rappelé que cet indice de poisson rivière (IPR) est sensible avec la présence de paramètres systématiquement déclassants. En effet, une grande diversité d'espèces de poisson dans la partie aval du Brion a été observée. Les poissons migrateurs dont l'Anguille sont également bien présents en aval du Brion mais la non-franchissabilité des ouvrages sur le cours d'eau empêche la remontée des individus vers l'amont.

La présence d'une des dernières stations d'Aquitaine d'Écrevisses à pattes blanches sur le réseau hydrographique du Brion est mise en avant. Cette espèce a quasiment disparu de notre région. Le caractère préservé et relictuel de cette zone sur l'amont du Brion nécessite une extension du périmètre proposé pour le site Natura 2000.

Il est évoqué dans ce secteur un problème de dérivation du cours d'eau qui s'assècherait. Un lien est mis en avant avec la disparition des Écrevisses à pattes blanches sur un affluent de la Marquette.

Ces déclarations personnelles ne peuvent être vérifiées. Un rappel est fait par le CEN Aquitaine sur la nécessité de prévenir les autorités de police de l'eau de la DDTM ou l'ONEMA pour ce type de problème. Toute action impactant le cours d'eau doit respecter la loi sur l'eau. Il est rappelé que lors d'interventions dans des portions du cours d'eau Natura 2000, il faudra joindre une étude d'incidence Natura 2000 au dossier loi sur l'eau.

Il existe de nombreuses sources sur la commune du Nizan, sur l'amont du Brion. La possibilité d'intégrer ces sources au périmètre Natura 2000 est évoquée.

Un point est fait sur les pollutions du cours d'eau. Des problèmes au niveau de la zone commerciale et industrielle de Langon sont mentionnés. Des mesures sont prises en faveur du traitement de ces pollutions et sont en cours de mise en place.

L'ancienne station d'épuration de Roaillan a été utilisée durant de nombreuses années et était vétuste. A ce jour, des travaux ont été réalisés et une nouvelle station d'épuration a vu le jour à Langon. Cette dernière collecte la commune de Roaillan.

Ces informations sont connues et sont mentionnées dans le diagnostic Vison fait par le CEN Aquitaine.



## Le piégeage et le Vison d'Amérique

### **L'activité de piégeage**

Les particuliers font appel aux piégeurs agréés pour le problème des ragondins. Le risque de capture accidentelle est un danger moins conséquent pour le Vison d'Europe depuis les nombreuses campagnes de prévention. De plus, les formations des piégeurs agréés sont jugées comme efficaces. La réglementation pour l'obtention et le maintien de l'agrément est stricte à ce sujet et les piégeurs sont obligés de réaliser une formation de remise à niveau tous les ans.

### **Le Vison d'Amérique**

Le Vison d'Europe est en concurrence avec le Vison d'Amérique. Le Vison d'Amérique est une espèce classée comme nuisible en Gironde. La progression du Vison d'Amérique nuit à la population autochtone de Vison d'Europe.

Le Vison d'Amérique se développe davantage avec 6 à 8 petits par naissances contre 3 petits pour le Vison d'Europe. Le Vison d'Amérique est également plus volumineux.

Les intervenants soulignent la présence d'un piégeur agréé actif sur le cours d'eau du Brion. Depuis 5 ans, aucun Vison d'Amérique n'a été pris. Monsieur Fournier intervient en mentionnant une capture sur la commune de Caudrot au Nord du site à 10 km de Langon. Il paraît donc très probable que l'individu ait parcouru le Brion. Il rappelle également que le Vison d'Amérique est présent sur le Lisos, le Ciron, le Beuve et le Gat Mort.

Sur le Brion, il pourrait être préconisé la surveillance du Vison d'Amérique sur le cours d'eau. L'utilisation des radeaux de surveillance est évoquée et expliquée. Il s'agit de plate-formes qui relèvent et gardent en mémoire les empreintes des animaux passant sur la placette. Des campagnes d'action de piégeage pourraient également venir compléter cette surveillance.



Site Natura 2000 FR7200801

## « Réseau hydrographique du Brion »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Groupe de travail sur les Infrastructures du cours d'eau  
Réunion à la Sous-préfecture de Langon le 2 février 2012

### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Discussion sur les risques de collision routière sur le cours d'eau
- Discussion sur la continuité écologique avec un aparté sur les moulins

### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- La collision routière : discussion entre les différents représentants
- La continuité écologique : présentation de Michèle Goussal (SEN de la DDTM) sur les Moulins et discussion entre les différents représentants

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
GOUSSAL Michel	DDTM- Service Eau et Nature	Représentant
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde	Représentant
WAX Denis	Autoroute Sud France	Adjoint Chef District
LAURANS Bernard	Communauté de Commune de Langon	Représentant
TAUZIN J.F	Commune de Roaillan	Maire
RONCOLI R.	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Vice-Président
LASSERE Gilles	Commune de Mazères	Propriétaire Moulin de la Rame
LASSERE François	Commune de Masseilles	Propriétaire Moulin de Masseilles
LASSARTESSE	Commune de Langon	Propriétaire Moulin de Langon
PARCAN Serge	Commune de Roaillan	Propriétaire
DESPUJOLS	Commune de Langon	Propriétaire
LATRILLE Francis	Commune de Mazères	Propriétaire
WALKER Julie	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de secteur Gironde
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde

## La Collision routière

L'analyse des risques de collision routière a été faite par le GREGE en association avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

### **Présence du Vison d'Europe sur le bassin versant du Brion**

Lors de la présentation du CEN Aquitaine, il est dit que la dernière capture de Vison d'Europe sur le réseau hydrographique du Brion date de 1998.

### **Écologie et Biologie du Vison d'Europe**

Une question est alors posée de la présence à ce jour de l'individu sur le cours d'eau. Monsieur Fournier indique que l'espérance de vie d'un Vison d'Europe est de 3 à 4 ans. Cet individu n'est donc plus présent sur le linéaire.

Les individus se déplacent beaucoup et circulent sur plusieurs bassins versants en une seule nuit et de manière très régulière. L'individu en question avait été capturé et marqué pour être suivi par radio-pistage. Il a été localisé également sur le réseau hydrographique du Ciron en 1998.

Cette circulation accrue des individus démontre l'importance de la prise en compte du risque de collision routière. Deux pics de mortalité sont observés<sup>1</sup>. En mars, c'est en majorité des mâles qui sont percutés car ils se déplacent à la recherche de femelles pour la reproduction. En Août, ce sont les femelles qui recherchent de la nourriture pour reprendre des forces en fin de lactation.

### **La collision routière : 1<sup>er</sup> cause de mortalité pour le Vison d'Europe**

L'analyse des risques de collision routière sur le réseau hydrographique du Brion est expliquée. Un premier constat est fait : aucun ouvrage du Brion ne permet la circulation du mammifère sous l'infrastructure au niveau des berges (non transparence des ouvrages) et aucune chaussée au dessus de l'ouvrage n'est protégée (absence de protection empêchant l'animal de passer sur la route). Une précision sera apportée postérieurement à ce groupe de travail : l'ouvrage de l'A62 a été équipé par un grillage de protection « petite faune » (de côté de 5 cm maximum) sur 200 mètres de part et d'autre de l'infrastructure.

<sup>1</sup> MISSION VISON D'EUROPE, *Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999-2003*. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 2003, 108 p.

Il y a de nombreuses voies communales où la fréquentation par les automobilistes est inconnue. En effet, il n'existe pas de comptage sur ces routes. Dans ce cas, la fréquentation par les véhicules a été estimée à dire d'expert lors du diagnostic des ouvrages. Le risque peut-être à cet effet mal évalué.

Lors de cette analyse, il est rappelé que tous les ouvrages ont un risque potentiel et sont à considérer. Un effort de hiérarchisation du risque a été conduit dans le diagnostic Vison fait par le GREGE en collaboration avec le CEN Aquitaine. L'enjeu est bien de prioriser des aménagements sur les ouvrages les plus à risque et d'élaborer un planning de restauration pour les autres ouvrages.

Différents ouvrages sur le Brion sortent du lot.

L'ouvrage de l'A62 est caractérisé comme risque maximal. Monsieur le représentant d'ASF précise que le trafic routier sur cet ouvrage a augmenté. Depuis la création de l'A65, le trafic sur l'A62 est passé de 24000 à 29000 véhicules en moyenne journalière. Une attention toute particulière est apportée sur le fait que l'infrastructure autoroutière passe directement sur le cours d'eau principal soit sur le domaine vital du Vison d'Europe.

Dans le cadre d'un plan Biodiversité, monsieur le représentant d'ASF indique à l'assemblée que quatre ouvrages ASF vont être équipés pour le passage de la petite faune avec des aménagements spécifiques au Vison d'Europe. Cette analyse, à l'échelle du réseau Autoroutier, a été confiée à l'association Cistude. Trois sites ont été identifiées, un dernier ouvrage est encore à définir.

Il est conseillé au CEN Aquitaine de se rapprocher de la structure Cistude pour lui faire part de ses analyses des ouvrages A62 à la fois sur le réseau hydrographique du Brion mais également du Lisos.

Dans l'agglomération de Langon, deux ouvrages sur le Brion sont également classés comme à fort risque de collision routière. Il s'agit de l'ouvrage au croisement de la route de Bazas et du rond-point à l'entrée de Langon au niveau de la zone commerciale. Les abords de la ville de Langon sont effectivement très empruntés par les automobilistes. Une attention toute particulière est apportée sur l'absence de connaissance du trafic routier au sein de la ville de Langon. De nombreuses rues coupent le cours d'eau et l'analyse du risque de collision peut y être sous dimensionnée.

La route D222, qui relie Langon aux communes de Roaillan et Le Nizan, est très passagère. Les élus et propriétaires font part à l'assemblée de leur constat : la croissance de la démographie de ces communes est très forte. La route départementale longe le lit principal du cours d'eau mais les ouvrages de franchissement sont situés sur des affluents du Brion. Du fait de cette fréquentation, le risque de collision sur ces ouvrages a été jugé comme élevé. De plus, lors du suivi par radio-pistage de Visons d'Europe marqués sur le Brion, il a été observé que ces affluents étaient empruntés par les mammifères. Ces affluents peuvent servir à la fois de corridors de déplacements entre les différents

bassins versants, mais également être des zones de refuge lorsque l'animal ne subvient pas à ses besoins sur le cours d'eau principal. Mr Fournier rappelle l'importance de considérer la totalité du réseau hydrographique comme des zones potentielles de vie et de circulation de l'animal et ceci d'autant plus lorsque le réseau hydrographique est petit : c'est le cas du Brion. Les ouvrages de la RD222 sont donc à prendre en compte dans la protection contre le risque de collision routière sur le réseau hydrographique du Brion.

### **L'aménagement des ouvrages : objectifs et actions du DOCOB**

Les aménagements de protection des zones de franchissement sont discutés.

La pose de banquette rigide sur les glissières de protection fait débat. Monsieur le représentant d'ASF rappelle le rôle de ces protections. Elles doivent être déformables pour la sécurité des utilisateurs : lors d'un impact avec un véhicule, la glissière doit amortir la force du choc. Il est donc préférable de réaliser des doubles glissières et ne pas poser des aménagements sur la première glissière de protection. Par contre, celles posées à l'extérieur peuvent être équipées de banquettes rigides. Les grillages préconisés pour la protection des zones de franchissement doivent faire au maximum 5cm sur 5cm de côté. Ce maillage petite faune est connu et utilisé par ASF. L'objectif de ces protections est bien d'empêcher l'accès à la chaussée.

Monsieur Fournier rappelle que la priorité est d'aménager les ouvrages avant de protéger la chaussée. En effet, si le Vison a la possibilité de circuler en dessous de l'infrastructure sur les berges du cours d'eau, il est peu probable qu'il passe sur l'ouvrage. De plus, la protection des chaussées sur des linéaires important peut être très coûteuse.

Des aménagements d'ouvrages sont donc présentés : encorbellement, banquettes et enrochement. Le raccord à la berge de ces structures fait partie de l'aménagement. Il est discuté de leurs différentes efficacités en fonction des ouvrages et des possibilités de mise en place.

Lors de l'entretien courant des ouvrages, il serait judicieux d'intégrer systématiquement des aménagements de passage « petite faune ». Avec cette pratique, le coût de l'intervention pour la réalisation de ces aménagements est moindre. Cependant, Monsieur Fournier rappelle, que pour les ouvrages à risque très fort et fort de collisions routières, des interventions opportunistes de travaux ne suffisent pas. Il faut réaliser un plan d'action détaillé de manière à équiper rapidement ces ouvrages.

## La Continuité écologique

Cette analyse a été conduite en collaboration avec la Fédération de pêche de Gironde, le service Eau et Espace Naturel de la DDTM, l'association MIGADO et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

### L'analyse piscicole du cours d'eau

La quasi absence d'anguille en amont du cours d'eau pose question. En effet, de nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des migrateurs.

Un propriétaire fait part à l'assemblée de son constat : il y a trente ans, des anguilles ont été sorties du cours d'eau par des pêches électriques mais il ne se souvient pas des détails.

D'autre part, la présence antérieure d'Écrevisses à pattes blanches dans le cours d'eau du Brion a été confirmée. Selon les propriétaires présents, leur disparition pourrait venir des pollutions du cours d'eau, de la sur-pêche et du piétinement du cours d'eau par les troupeaux.

### La continuité écologique

L'accent est mis sur l'enjeu de la continuité écologique dans l'objectif du bon état écologique des eaux en 2015.

Il est rappelé que la continuité écologique concerne à la fois la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Il est important également de considérer les deux sens de migrations : la montaison et la dévalaison.

Il est rappelé qu'à ce titre, les cours d'eau de Gironde vont faire l'objet d'un nouveau classement.

Le classement en liste 1 amène une interdiction de mettre en place de nouveaux seuils sur le cours d'eau. Le classement en liste 2 oblige les propriétaires des infrastructures concernées à rétablir la continuité écologique soit par l'amélioration du fonctionnement de l'ouvrage (ex : passe à poissons, création de seuils intermédiaires, abaissement, etc.), soit par la mise en place d'un système de contournement. Ces arrêtés entreront en vigueur dans la seconde partie de l'année 2012.

Une concertation au niveau départementale a été mise en place entre les institutions et les propriétaires riverains afin d'organiser l'application de ces mesures. La Fédération de pêche de Gironde a été chargée de cette mission pour le compte de l'État. Des demandes d'aides financières à la fois pour l'expertise et l'élaboration de travaux pourront être notamment envisagées.

Dans le cas du réseau hydrographique du Brion, le cours d'eau est proposé en liste 1 en amont du

moulin de Masseilles. Le cours d'eau sera proposée en liste 2 lors de la révision du SDAGE en 2015.

### **Les moulins du réseau hydrographique du Brion**

Il est comptabilisé 10 moulins : Le moulin de La Ranne, du Batan, Yzaute, du Verger, du Huha, de Masseilles, de Gaillard, du Pesquey, de Peyrot, du Pont du Brion.

Les propriétaires du moulin de Masseilles, de La Rame et du Pont du Brion sont présents. Deux de ces propriétaires souhaitent réaliser des travaux.

Afin de proposer des aménagements cohérents, il est nécessaire de connaître le statut des Moulins du cours d'eau. A ce sujet, Monsieur Goussal fait un rappel sur la réglementation des Moulins et incite les propriétaires à le contacter pour réaliser une expertise de leurs ouvrages.

Il indique que c'est aux propriétaires de prouver l'existence légale de leur installation. Pour cela, il faut se référer aux cartes de Belleyme et de Cassini. Le propriétaire doit également connaître et déclarer la puissance de son ouvrage.

Deux cas se rencontrent : les ouvrages fondés en titre et les non fondés en titre.

Le droit fondé en titre, s'il est toujours existant, emporte autorisation du droit d'usage de l'énergie hydraulique. Si l'ouvrage n'est pas entretenu ou si l'usage de cette énergie est détourné ou modifié, il y a une perte du droit fondé en titre. Par contre, la non utilisation de ce droit n'amène pas la perte de ce droit. Par ailleurs, le propriétaire peut abandonner son droit.

Lors d'une perte ou abandon du droit d'usage, l'ouvrage devient illégal et doit être détruit ; le propriétaire doit rétablir la libre circulation des eaux.

Enfin lorsque l'ouvrage n'est pas fondé en titre, l'ouvrage doit être autorisé et réglementé par ordonnance royale, décret, arrêté ministériel ou arrêté préfectoral.

Si les propriétaires de moulins veulent faire des travaux de restauration ou d'entretien, il est conseillé de contacter Monsieur Goussal pour tout renseignement.



**Groupes de concertation sur les  
objectifs de conservation et  
opérationnels du 19 et 21 juin 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

## Antenne Gironde

5, allée Ronsard  
33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73

Tél. 2 : 09 66 86 67 73

[antenne33@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne33@cen-aquitaine.fr)

[www.cen-aquitaine.fr](http://www.cen-aquitaine.fr)

Le Taillan-Médoc, le 1 juin 2012

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité de pilotage

Mesdames et Messieurs les membres  
des groupes de travail

## Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion »

### Invitation aux groupes de concertation sur les objectifs opérationnels du Document d'objectifs.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion ».

La première phase de diagnostic, qui a fait l'objet d'une concertation à travers plusieurs groupes de travail, a été validée en comité de pilotage du 21 mai 2012.

L'étape suivante à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à définir les objectifs de développement durable pour le site Natura 2000.

Ainsi deux groupes de travail vont se réunir pour établir des objectifs opérationnels qui, en déclinaison des objectifs généraux de conservation, vont permettre de choisir les actions à développer:

- **"Propriétaires riverains et activités agricoles (agriculteurs, sylviculteurs et éleveurs)" le mardi 19 juin 2012 à 17h00 à la Sous-préfecture de Langon.**
- **"Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proches du cours d'eau" le jeudi 21 juin 2012 à 17h00 à la Sous-préfecture de Langon.**

L'ordre du jour de ces groupes de travail est le suivant :

- Présentation du site, des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable (par le CEN Aquitaine ; durée : 3/4 heure)
- Un temps de réflexion, d'échange et de construction des objectifs opérationnels en relation avec les enjeux du site et les objectifs de développement durable (durée : 3/4 heure).

Vous retrouverez ci-joint une note technique apportant les éléments nécessaires à votre bonne information. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.

Le Conservatoire d'espaces naturels  
d'Aquitaine

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social :** Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : [siege@cen-aquitaine.fr](mailto:siege@cen-aquitaine.fr)

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

## Fiche technique

Le réseau hydrographique du Brion a été désigné site Natura 2000 pour la présence du Vison d'Europe et d'habitats remarquables.

Le **diagnostic écologique** a été effectué en collaboration avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement). Il fait un inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont présentes:

- La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe (mustélidés semi- aquatiques), (code Natura : 1355, 1356\*)
- Le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe (chiroptères), (code Natura : 1304, 1303)
- Le Damier de la Succise et le lucane cerf-volant (insectes), (code Natura : 1065, 1083)
- La Lamproie de Planer (poisson migrateur), (code Natura : 1096)
- L'Ecrevisse à pattes blanches (crustacés), (code Natura : 1092)

Trois habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site:

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, (code Natura : 91E0\*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, (code Natura : 6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude, (code Natura : 6510)

Une extension de périmètre a été proposée et validée sur le principe lors du comité de pilotage afin d'intégrer une des dernières stations d'écrevisse à pattes blanches de Gironde dans le site Natura 2000 ainsi que le château de Roquetaillade pour la préservation des gîtes à chauves-souris.

Par ailleurs, le Brion fait partie du bassin hydrographique Adour Garonne. Le SDAGE a désigné le cours d'eau "axe à grands migrateurs amphihalins" pour la présence de la Lamproie de Planer et de l'Anguille Européenne. Il est un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole avec la présence de salmonidés.

Le **diagnostic socio-économique**, quant à lui, met en lumière les activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

Sur le bassin versant les activités dominantes recensées sont la polyculture et l'élevage. La qualité de l'eau est globalement bonne malgré quelques pollutions agricoles et urbaines et un problème d'envasement du lit. Le ruisseau a été préservé d'une urbanisation intensive du fait des risques d'inondation.

La pêche est la principale utilisation du cours d'eau. L'activité de chasse est également représentée avec l'implantation de palombières dans les boisements à proximité du cours. Le Brion est un cours d'eau globalement peu fréquenté au cours de l'année sauf à la période de l'ouverture de la pêche.

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social** : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

L'analyse de ces informations en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire nous a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les objectifs de développement durable. Ceux-ci définissent des problématiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité (voir tableau ci-dessous).

Code objectif	Intitulé de l'objectif de développement durable
OCP1	Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Mégaphorbiaies
OCP3	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCS1	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
OCS2	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
OCT1	Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

## Site Natura 2000 FR200801 "Réseau hydrographique du Brion"

### Compte rendu de la concertation sur les objectifs opérationnels

Groupe de travail Propriétaires riverains et activités agricoles (19 juin 2012)

Groupe de travail Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau (21 juin 2012)

#### Contenu du compte-rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail
- Support de la présentation orale avec les commentaires intégrés
- Les objectifs opérationnels finalisés à partir des propositions faites en groupe de travail
- Tableau de présentation de la définition des enjeux de conservation

Participants aux réunions:

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe de travail</b>
LATRILLE Francis	Commune de Mazères	Propriétaire et Elu	19 et 21 juin
LASSERRE François	Commune de Masseilles	Propriétaire Moulin de Masseilles	19 et 21 juin
PAREAU Serge	Commune de Roaillan	Vice-Président de chasse	19 et 21 juin
LAURANS Bernard	Communauté de Commune de Langon	Représentant	19 et 21 juin
BOURBON Jean	Commune de Roaillan	Propriétaire et Elu	19 et 21 juin
DARTIGUES Sandra	Commune de Roaillan	Propriétaire	19 juin
DARTIGUES Denise	Commune de Roaillan	Propriétaire	19 juin
SEROR Serge	ONCFS Brigade Saillans	Représentant	21 juin
PELLETIER Alexandre	ONCFS Brigade Saillans Secteur Langon	Représentant	21 juin
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission	19 et 21 juin
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire	19 juin

# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 30 min et un temps d'échange d'1h sur les objectifs opérationnels. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que son rôle. Un point est fait sur le diagnostic socio-économique et écologique afin de rappeler les points forts du territoire et les problématiques liées au site.

Dans la seconde partie de la présentation, la démarche de définition des enjeux jusqu'aux mesures de gestion est présentée avec les enjeux et les objectifs de conservation définis en lien avec le contexte du territoire.

Les objectifs opérationnels présentés dans ce compte rendu ont été définis à partir des *échanges intervenus lors des groupes de concertation et des conclusions des experts*. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin Août 2012. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: **[www.cren-aquitaine.fr/natura 2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura%202000/brion)**

Plusieurs propriétaires ont soulevé la forte présence des chauves souris sur le territoire. Le manque d'information à ce sujet à été précisé par Marion Souriat et qu'il serait intéressant d'avoir une meilleure connaissance de leur répartition afin de proposer des actions en leur faveur. Sur demande d'un propriétaire, il a été rappelé de contacter le GCA (Groupe Chiroptère Aquitain) lorsqu'une chauve-souris se trouve dans une habitation pour avoir des conseils.

Des questions sur les aspects réglementaires concernant la loi sur l'eau et la protection des espèces et des espaces sont posées. Il est rappelé que ces obligations sont valables sur l'ensemble du territoire et ne découlent pas de la démarche natura 2000.

Le problème de la présence des ragondins sur le cours d'eau est à nouveau signalé par les propriétaires riverains. Les deux représentants de l'ONCFS rappellent que le ragondin peut être chassé au fusil mais qu'il existe une réglementation spéciale avec un permis spécial sur le cours d'eau. Il est rappelé que l'utilisation du plomb comme munition est interdite dans tous les milieux humides (dont la proximité du cours d'eau).

Enfin, l'entretien des moulins est un point sensible de discussion. Les propriétaires de ces ouvrages sont inquiets des conséquences que peuvent avoir une réhabilitation d'ouvrage et des coûts engendrés. Le rôle de la fédération des AAPPMA de Gironde est expliqué. Il est également expliqué que des contrats Natura 2000 sur la réhabilitation de petits ouvrages hydrauliques sont possibles.

# Présentation orale

## Déroulement de la séance

Introduction

I- Les habitats et les espèces à préserver

II- Les enjeux et les objectifs de conservation du site

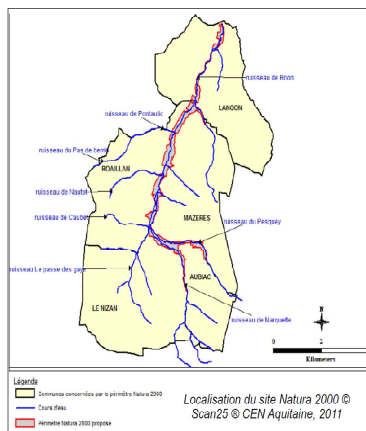
III- Définition des objectifs opérationnels

2

## Introduction

Démarche Natura 2000:

- **Objectif:**  
Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles.**
- **Démarche volontaire**
- **Etude d'incidence**
- **Périmètre proposé: 226 ha**



3

## Introduction:

Démarche Natura 2000:

- Démarche européenne contre le phénomène d'érosion de la biodiversité
- La **démarche française Natura 2000 est concertée et contractuelle** c'est-à-dire basée sur la démarche volontaire, (ex : groupes de concertation).
- Sur chaque site Natura 2000 il faut faire une **étude d'incidences** (volet réglementaire) lorsque des projets peuvent toucher la sensibilité du site. A ce jour il n'y a pas qu'un seul projet concerné (Parc des Vergers) sur le Brion car la zone Natura 2000 est classée non constructible à cause des inondations.



## Introduction

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**

- **Polyculture** et **élevage** dominants, BV à **tendance forestier** (44,5 %)
- **Bonne qualité** d'eau
- Cours d'eau **peu fréquenté**
- Principale utilisation: **la pêche**
- **Axe à grands migrateurs amphihalins**
- Densité de population du BV: **122 hab/km<sup>2</sup>**



4

### Présentation du Diagnostic socio-économique et écologique:

➤ **Diagnostic écologique:** Inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

➤ **Diagnostic socio-économique:** Mise en lumière des activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

### Les points forts du diagnostic:

La **polyculture et l'élevage** sont les activités dominantes sur le bassin versant. La **qualité de l'eau** est globalement **bonne** malgré quelques pollutions agricoles et urbaines et un problème d'envasement du lit.

Cours d'eau globalement **peu fréquenté** au cours de l'année sauf à la période de l'ouverture de la pêche qui est la **principale utilisation** du cours d'eau. **L'activité de chasse est également représentée** avec l'implantation de palombières dans les boisements à proximité du cours.

Le Brion est désigné "**axe à grands migrateurs amphihalins**" avec la présence de la Lamproie de Planer et de l'Anguille Européenne.

La densité de population de **122 hab/km<sup>2</sup>**, la moyenne en Gironde est de **143 habitants/km<sup>2</sup>**. Le BV est rural mais la densité de population se rapproche de la moyenne en Gironde de par la présence de Langon, le territoire est en extension.

## I- Les habitats et les espèces à préserver

### Les habitats d'intérêt communautaire

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*



5

## I- Les habitats et les espèces à préserver

### La forêt alluviale :

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON** (alluviale et humide)

**Habitat prioritaire** d'intérêt communautaire représente **15,42 % du site (33 ha du site)**

Les habitats d'intérêt communautaire

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires  
et des étages montagnard à alpin



6

Les mégaphorbiaies (fourrés humides) :

état de conservation actuel : **MAUVAIS** (Riveraines), **MOYEN** (lisière forestières)

objectif: **BON**

**Représente 7,90 % (16,90 ha du site)** (2 types: bords de chemin humide ou zone de bords de cours d'eau, la végétation est assez haute avec des orties et des prêles)

Les habitats d'intérêt communautaire

Praires maigres de fauche de basse altitude  
(*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)



7

La prairie maigre de fauche :

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON**

**Représente 4,12 % (8,82 ha du site)**

I- Les habitats et les espèces à préserver

Les espèces d'intérêt communautaire



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



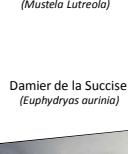
Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)



Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)



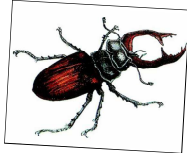
Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)



Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)



Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)



Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

11

Vison d'Europe:

état de conservation actuel : **TRES MAUVAIS** / objectif: **MOYEN**

Loutre:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Ecrevisse à pattes blanches:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** / objectif: **BON**

Lamproie de Planer:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Grand rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Petit rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Damier de la Succise:(habitat d'espèce: prairie)

état de conservation actuel : **Non recensé**

Lucane Cerf-volant: (habitat d'espèce: boisement)

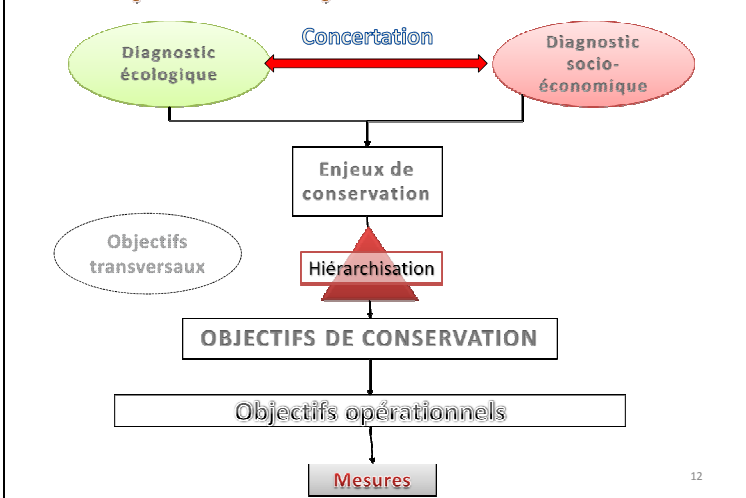
état de conservation actuel : **BON** / objectif: **BON**

**II- Les enjeux et les objectifs de conservation du site**

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du document d'objectifs fixé par le cahier des charges.

Chaque espèce et habitat, recensés sur le site, constituent un enjeu à part entière qu'il est souhaitable de hiérarchiser afin de définir l'ordre de priorité des actions qui seront mise en œuvre dans le Document d'objectifs.

**II- Les enjeux et les objectifs de conservation du site**



La hiérarchisation des enjeux et la définition des menaces sont faites à l'appui des groupes de concertation et du diagnostic écologique et socio-économique. Cela permet d'affiner les problématiques du site mais également de mettre en relief les atouts du site qu'il va falloir valoriser.

Objectifs transversaux : ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de conservation. Ils sont applicables à l'ensemble du site et ne sont pas spécifiques à une espèce ou à un habitat comme par exemple :

- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
- Sensibiliser, Communiquer, Informer
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site

Les menaces :

Définies en croisant les informations suivantes:

- Les **activités intervenant** dans le périmètre et sur le BV
- Les **habitats** et des **espèces** impactées
- Le degré de risque lié à la menace et à l'espèce ou l'habitat

1. Définition des menaces :

Cette étape symbolise la **genèse des objectifs de conservation**. Les menaces ont été définies par le croisement de la **valeur patrimoniale** de l'espèce et du **niveau de risque globale évalué sur le site**. Ce croisement donne le **niveau de l'enjeu**: très fort, fort, moyen, faible pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Par exemple, une espèce à très forte valeur patrimoniale et dont le risque de destruction sur le site est fort sera un enjeu **très fort sur le site**. **Les mesures de gestion pour cette espèce devront être mises en œuvre en priorité.**

1. Les menaces :

Exemples de menaces identifiées
Piétinement et dégradations
Déprise agricole
Dérivation du cours d'eau
Retenues dans le lit mineur (seuil, barrage...)
Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographique, projets...)
Pollutions
Collision routière
Compétition avec une espèce invasive
Fréquentation des souterrains

Exemples de menaces identifiées sur le site. Dans cette liste sont présentées seulement les menaces qui présentent un risque important pour les habitats et les espèces sur le site.

2. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Habitats naturels	Espèces
Très fort	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Vison d'Europe
		Ecrevisse à pattes blanches
Fort	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Loutre
		Grand Rhinolophe
Moyen	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Damier de la Succise
		Lamproie de Planer
		Petit Rhinolophe
Faible		Lucane Cerf-Volant

2. Les enjeux de conservation hiérarchisés :

Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire un niveau d'enjeu lui est attribué, les deux colonnes concernant les habitats et les espèces sont indépendantes l'une de l'autre.

La hiérarchisation des enjeux va définir la priorité dans les objectifs de conservation, les objectifs opérationnels et les mesures.

3. Les objectifs de conservation hiérarchisés:

Code objectif	Intitulé de l'objectif
OCP1	Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Mégaphorbiaies
OCP3	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCS1	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
OCS2	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
OCT1	Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

18

3. Les objectifs de conservation :

**OCP: Objectif de Conservation Prioritaire**

**OCS: Objectif de Conservation Secondaire**

**OCT: Objectif de conservation Tertiaire**

Ils permettent **d'assurer la conservation** voire la restauration des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

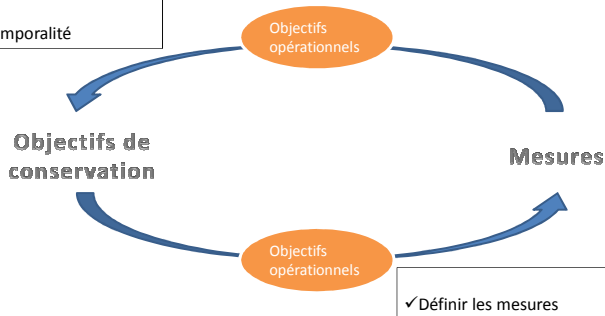
**Un objectif de conservation peut répondre à un ou plusieurs enjeux de conservation.**

Pour définir les objectifs de conservation nous avons tenu compte qu'ils soient cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans d'autres plans ou schéma existant sur le territoire (ex : Plan National d'Action du Vison d'Europe).

III- Définition des objectifs opérationnels

1. Les objectifs opérationnels:

- ✓ Atteindre les objectifs de conservation
- ✓ Temporalité



III- Définition des objectifs opérationnels

1. Les objectifs opérationnels :

➤ Ils détaillent et précisent chaque objectif de conservation, en intégrant la dimension socio-économique afin d'orienter le choix des actions de gestion. La déclinaison des objectifs de conservation en objectifs opérationnels peut **permettre d'affiner le lien entre eux et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.**

➤ Les objectifs opérationnels sont **temporalisés** : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob.

2. Les mesures :

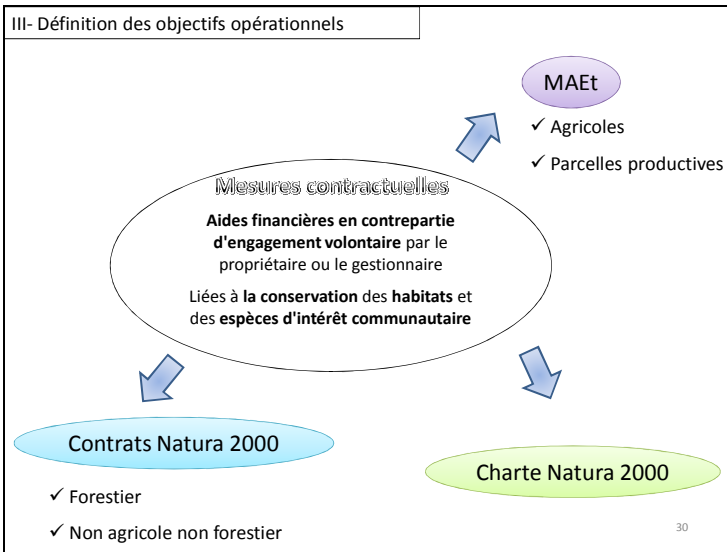
- Mesures **pour l'animation du Docob**= administratif, suivi des actions, sensibilisation, communication
- Mesures **Hors contrat** = Inventaires complémentaires, suivi, monitoring
- Mesures **contractuelles**

29

2. Les mesures

Les mesures proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation.

Les mesures seront présentées et détaillées lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre - novembre 2012.



Présentation des mesures contractuelles :

- Charte Natura 2000
- Contrats Natura 2000: sur parcelles forestières ou ni agricole ni forestière non productives
- MAEt (Mesures Agro-environnementales territorialisées) : sur parcelles agricoles productives

# Concertation sur les objectifs opérationnels

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCP1** Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats

- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire
- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible

21

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCP2** Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Mégaphorbiaies

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire par l'adaptation des pratiques agro-sylvicole
- Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale

22

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCP3** Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et de la sensibilité du site
- Réduire la dégradation des berges par piétinement animal domestique sur les zones fréquentées

23

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCS1** Empêcher la régression des milieux agro pastoraux

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude

24

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCS2** Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats

- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition
- Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte
- Favoriser la diversification du paysage
- Adapter l'utilisation des produits antiparasitaires des troupeaux

25

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCT1** Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats

- Adapter les pratiques agricoles à la conservation de l'espèce

26

III- Définition des objectifs opérationnels

**OCT2** Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

- Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates

27



Réseau hydrographique du Brion



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [Découvrir le Brion](#) | [Contact](#) | [Téléchargements](#)

### Bienvenue

Soumis par admin le lun, 06/20/2011 - 20:05

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

[Lire la suite](#)

### Connexion utilisateur

Nom  
d'utilisateur \*

Mot de passe \*

[Demander un nouveau mot de passe](#)



# Merci pour votre attention



# Définition des enjeux

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	<b>Vison d'Europe</b>	<b>1356</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Très forte</b>	<b>Très Fort</b>	<b>Très fort</b>
	Loutre d'Europe	1355	IC	Très forte	Fort	Très fort
Insectes	Damier de la Succise	1065	IC	Moyenne	Moyen	Moyen
	Lucane cerf-volant	1083	IC	Moyenne	Faible	Faible
Crustacé	Ecrevisse à pattes blanches	1092	IC	Forte	Très Fort	Très fort
Poisson	Lamproie de Planer	1096	IC	Forte	Moyen	Moyen
Chiroptères	Grand Rhinolophe	1304	IC	Forte	Moyen	Fort
	Petit Rhinolophe	1303	IC	Moyenne	Moyen	Moyen

Figure 1: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les espèces d'intérêt communautaires

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO	44.3	Prioritaire	Très forte	Fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	IC	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	IC	Forte	Fort	Fort

Figure 2: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les habitats d'intérêt communautaires

Valeur patrimoniale	→				
Risque/Menace	↓				
Faible		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Moyen		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort
<b>Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)</b>					

**Groupes de concertation sur les  
mesures Natura 2000 du 11 et 12  
décembre 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

Conservatoire d'espaces naturels  
d'Aquitaine

Antenne Gironde

5 allées Ronsard

33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73

antenne33@cen-aquitaine.fr

www.cen-aquitaine.fr

Le Taillan-Médoc, le 23 novembre 2012

Mesdames et Messieurs les membres des  
groupes de travail Natura 2000,

Mesdames et Messieurs les membres

du Comité de pilotage,

### Site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion »

#### Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur les MESURES du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200801 « Réseau hydrographique du Brion ».

#### Ordre du jour :

- Présentation des **Mesures Natura 2000** (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de **discussion** et **d'échanges** (durée : 1 heure).

#### Démarche de réalisation du Document d'objectifs du site Natura 2000 :

Le comité de pilotage de lancement de la **démarche Natura 2000** sur le réseau hydrographique du Brion a eu lieu le 27 juin 2011. Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers est vivement recherchée : au niveau du **diagnostic**, de la définition des **objectifs** et du choix des **mesures** de gestion à développer sur le site.

Des temps d'échanges avec les **partenaires techniques** (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.), **institutionnels** (mairies, syndicats) et la **population locale** ont été organisés au cours de cette année afin d'appréhender la **réalité du territoire** et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche.

La **dernière étape** à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à **définir les mesures** qui seront proposées au comité de validation du Document d'objectif en 2013.

#### Mesures Natura 2000 :

Deux catégories d'outils existent :

- **Mesures contractuelles :**
  - ✓ les **Contrats Natura 2000** pour les milieux non agricoles et forestiers. Ils permettent de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique. Ils sont financés sur des crédits Etat

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

(MEDDTL) et FEADER sur la base du **coût total éligible des travaux**, réalisés sur la base d'un cahier des charges qui sera défini dans le Document d'objectifs.

Il existe deux types de contrat :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »,
  - les contrats Natura 2000 forestiers.
- ✓ Les **Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)** sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEt sont rémunérées sur la base d'un **surcoût/ manque à gagner** par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.
- Possibilités **d'engagement** de gestion courante et durable et d'application de **recommandations**
  - ✓ **la Charte Natura 2000** : Ces engagements ne nécessitent pas un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. A la différence des contrats, la charte prévoit des exonérations fiscales mais pas de contrepartie financière.

#### Dates et lieu :

Nous organisons deux groupes de travail thématique. Vous pouvez assister à celui qui vous concerne. Les deux groupes de travail auront lieu **à la salle communale de Mazères** :

- **Mardi 11 décembre 2012 à 18h : agriculture, viticulture, élevage et sylviculture.**
- **Mercredi 12 décembre 2012 à 18h : propriétaires riverains, loisirs (chasse, pêche, randonnées) et toutes autres activités.**

rg : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (Fédération de pêche, Fédération de chasse, Chambre d'agriculture, collectivités, etc.).

Nous vous conseillons de lire le **Document de synthèse** du Document d'objectif qui est un résumé condensé du travail accompli jusqu'à ce jour en libre téléchargement (Cf. lien ci-après).

#### Consultation Documents Natura 2000 :

L'ensemble des documents réalisés sont consultables sur le **site internet** :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/>

Vous pouvez directement accéder à la rubrique **téléchargement** avec le lien suivant :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/?q=node/3>

Vous pouvez directement accéder au **Document de synthèse** avec le lien suivant :

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/brion/CEN\\_Aquitaine\\_Document\\_Synthese\\_Brion\\_web.pdf](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/brion/CEN_Aquitaine_Document_Synthese_Brion_web.pdf)

**Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.**

Le Conservatoire d'espaces naturels  
D'Aquitaine

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*





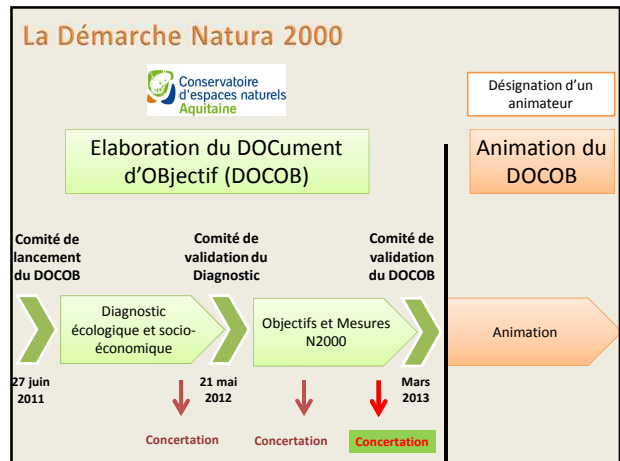

## Concertation sur les mesures Natura 2000

### Site Natura 2000 FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »






CEN Aquitaine – 11 et 12 décembre 2012- Salle communale de Mazères



## Dérroulement de la séance

**Objectif : Présentation des mesures N2000 potentielles et adaptation aux attentes des personnes intéressées**

- Le site Natura 2000
- Le **diagnostic** écologique et socio-économique
- Les **objectifs** de conservation et opérationnels



- Les **mesures de gestion**
  - ✓ Les contrats Natura 2000
  - ✓ Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)
  - ✓ La charte Natura 2000

### Le site Natura 2000

La démarche Natura 2000


- **Objectif :**  
Concilier les **exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles**.
- Démarche volontaire
- Périmètre proposé : **325,6 ha**

Légende

Réseau hydrographique Brion

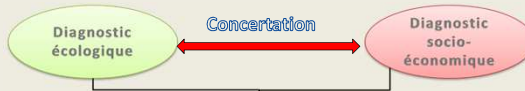
Néoholce (Site FR7200801) du Brion

Communes site Natura 2000

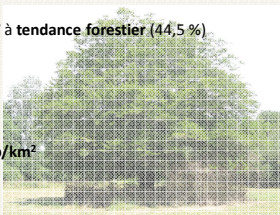


Mètres

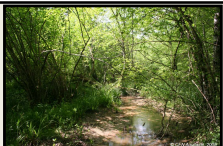


### Diagnostic écologique et socio-économique

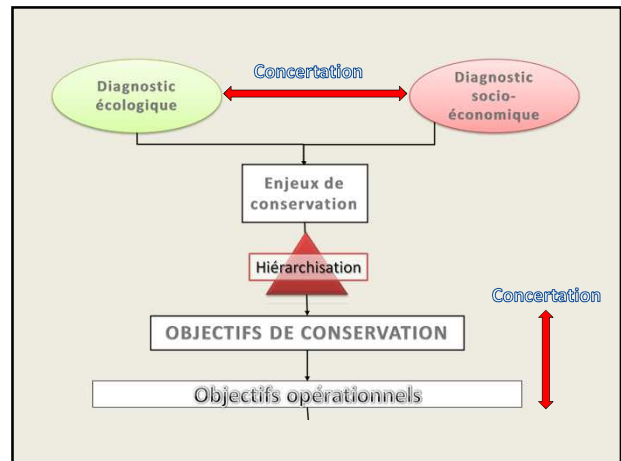
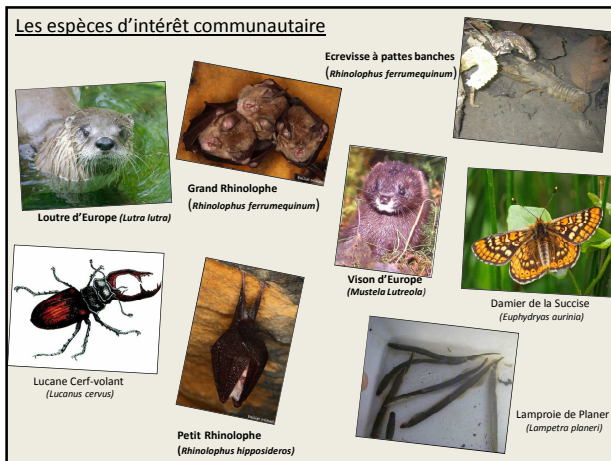


- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
  - Polyculture et élevage dominants, BV à **tendance forestier** (44,5 %)
  - Bonne **qualité** d'eau
  - Cours d'eau **peu fréquenté**
  - Principale utilisation: **la pêche**
  - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
  - Densité de population du BV: **122 hab/km<sup>2</sup>**



### Les habitats d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales à **Aulnes et Frênes** (Prioritaire) 
- Fourrés humides 
- Praires de fauche 



**OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats**

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible

**OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies**

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Retablir la continuité écologique de la forêt alluviale

**OCP3 : Améliorer les fonctionnalités hydrologiques des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire**

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site
- Réduire la dégradation des berges par le piétinement animal domestique sur les zones fréquentées

**OCS1 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux**

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude

**OCS2 : Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats**

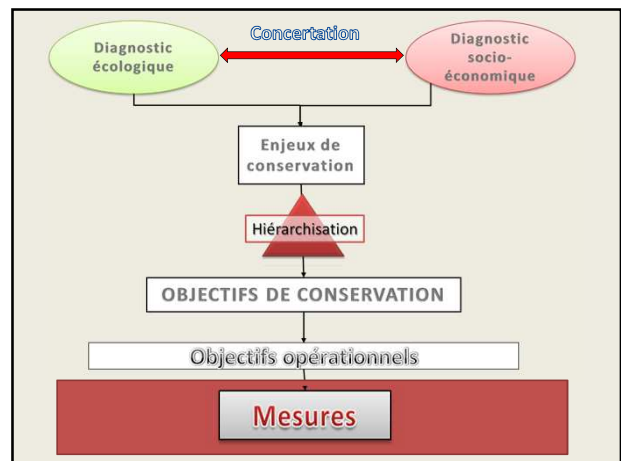
- Préserver et diversifier l'offre de gîte
- Favoriser la diversification du paysage
- Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères
- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition

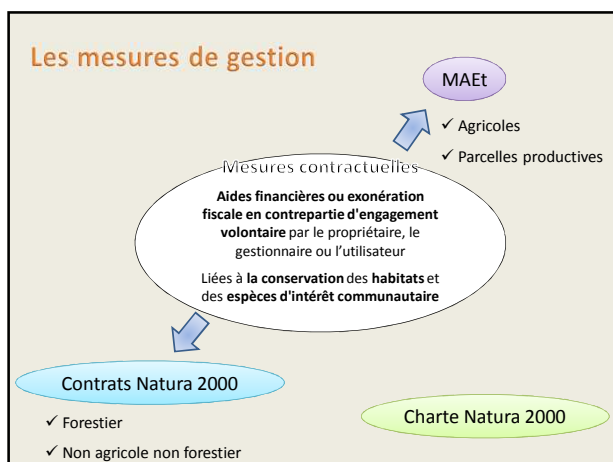
**OCT1 : Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats**

- Adapter les pratiques agricoles à la conservation de l'espèce

**OCT2 : Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes**

- Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates





### Contrats Natura 2000

	Contrats Natura 2000 Forestiers	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers
Quoi	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)	investissements ou actions d'entretiens (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles forestières	Sur les parcelles ni forestières ni agricoles
Exemples d'action	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers	Entretien ou gestion de milieu ouvert
	Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent	Entretien ou restauration de la ripisylve

FR 7200695 "Réseau hydrographique du Brion"	libellé de l'action	Code de l'action associée	Priorité		
Type de la mesure	Contrat N2000				
Code national de la mesure	A323xxx au titre de la mesure 323B du PDRH				
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (code cahier d'habitats Natura 2000)					
<b>Objectifs concernés</b>					
Objectif de conservation					
Objectif(s) opérationnel(s)					
<b>Périmètre de la mesure</b>					
Surface d'application					
Description de la mesure et engagements correspondant					
Description					
Engagements rémunérés					
Engagements non rémunérés					
Conditions d'éligibilité					
<b>Dispositif administratif et financier mis en œuvre</b>					
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier A323xxx: "				
Destinataire					
Origine du financement	50% Union Européenne (FEADER) 50 % Etat (MEDDAT)				
<b>Points de contrôle et suivi</b>					
Vérification des actions					
Evaluation de l'action					
<b>Estimation du coût</b>					
Prévisions budgétaires	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phases de réalisation					

### Actions en faveur des ripisylves

- Amélioration de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire
- Maintien de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire
- Amélioration de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire (Forestier)

### Actions en faveur de la continuité du cours d'eau

- Restauration de 24 ouvrages de petites hydrauliques
- Gestion de 24 ouvrages de petites hydrauliques
- Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 24 ouvrages

### Actions sur le cours d'eau

- Amélioration de la diversité des écoulements sur 18 km de linéaire
- Restauration de 0,5 ha de frayères

### Actions contre les invasives

- Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes

### Milieux ouverts ou semi ouverts

- Entretien de 65,8 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche
- Entretien de 72,4 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage

### Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

- Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire
- Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 28 ouvrages routiers dont un à priorité maximale

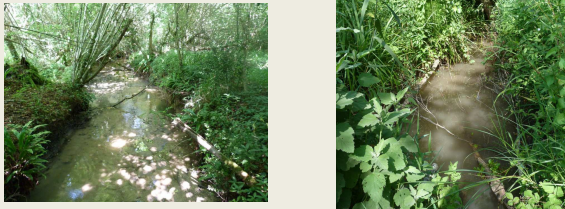
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

**Milieux forestiers**

Préservation de 143 ha de milieux boisés sénescents

Débroussaillage adapté sur 138,4 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles


Irrégularisation de 141 ha de peuplements forestiers



**Haies, mares et paysage**

Entretien raisonné de 6,65 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés

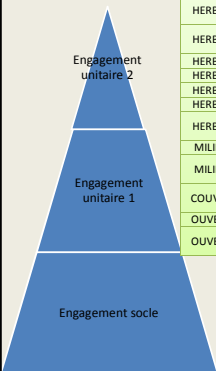
Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire sur 1 ha



MAEt

	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Quoi ?	investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur			
	L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraichage...)	Agriculture biologique	Haies, Mares, Plans d'eau

**Les milieux ouverts**



HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
HERBE_09	GESTION PASTORALE
HERBE_10	GESTION DE PELOUSES ET LANDES EN SOUS BOIS
HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
MILIEU01	MISE EN DEFENS TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUIES
COUVERT06	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)
OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE

**Exemple de montage pour les milieux ouverts**

	Reconversion d'une parcelle en grande culture en prairie entretenue en fauche tardive et absence de fertilisant	Entretien de prairie par ajustement de la pression et retard de pâturage
Mesure de création ou de restauration	COUVERT06 : CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)	
Rémunérations	158 € / ha / an	
Mesure d'entretien	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
Rémunérations	76€ / ha / an	76€ / ha / an
Mesure 1	HERBE_03 : ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_04 : AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
Rémunérations	135€ / ha / an	33€ / ha / an
Option	HERBE_06 : RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_05 : RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
Rémunérations	179€ / ha / an	94€ / ha / an
<b>Rémunérations totales</b>	<b>548 € / ha / an</b>	<b>203 / ha / an</b>

**Définition des seuils spécifiques aux mesures HERBE**

MESURES	DENOMINATION	SEUILS maxi	SEUILS mini
HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	125 U Azote total / ha / an	30 U Azote total / ha / an
50 UN total / ha / an sur prairies naturelles mésophiles 70 UN total / ha / an sur prairies temporaires mésophiles Dans le cas de prairies humides, contractualiser pour une absence totale de fertilisation			
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)	1 UGB / ha / an	0.25 UGB / ha / an
1 UGB / ha / an			
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/06 Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06			
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/06 Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06			



### Les grandes cultures

Engagement unitaire 2	PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_04 ou phyto 14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_05	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	PHYTO_07	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES
	PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	FERTI_01	LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Engagement unitaire 1		
Engagement socle	SOCLER01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES

### Exemple de montage pour les grandes cultures

	Absence de produits phytosanitaires sur grandes cultures	Limitation des intrants sur grandes cultures
Mesure de création ou de restauration		
Rémunérations		
Mesure d'entretien	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
Rémunérations	32€ / ha / an	32€ / ha / an
Mesure 1	PHYTO_02 : ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE	FERTI_01 : LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Rémunérations	130€ / ha / an	207€ / ha / an
Option	PHYTO_03 : ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE	PHYTO_05 : REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
Rémunérations	240€ / ha / an	100€ / ha / an
Rémunérations totales	402€ / ha / an	339€ / ha / an

### Autres dispositions

BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE - VITICULTURE - PEPINIERS)	
LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES	
LINEA_07	RESTAURATION ET / OU ENTRETIEN DE MARES OU PLAN D'EAU	
IRRIG_04	DEVELOPPEMENT DES CULTURES DE LEGUMINEUSES DANS LES SYSTEMES IRRIGUES	Maraichage
IRRIG_02	LIMITATION DE L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	Maraichage

### Pour qui ?

Charte Natura 2000

- Propriétaires ou gestionnaire (Grands milieux)
- Utilisateurs, usagers (Activités)

### Engagements ?

- Propriétaire devra respecter **des engagements généraux et spécifiques sur les milieux présents sur ses parcelles** qu'il souhaite intégrer à la démarche
- Usager devra respecter **des engagements généraux et spécifiques à ses activités**
- Des recommandations accompagnent les engagements**

### Conséquences :

- Pas de lourd investissement** personnel et financier.
- Pas de droit à rémunération** MAIS Contreparties fiscales possibles :
  - Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
  - Exonération de trois quarts des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
  - Garantie de gestion durable des forêts (permet l'octroi de toutes les aides publiques)
  - Déduction du revenu net imposable des charges des propriétés rurales

### Portée Générale

Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autoriser l'accès à la structure animatrice et aux experts scientifiques.</li> <li>Informers les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte.</li> <li>Ne pas introduire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.</li> <li>Ne pas entreposer de déchets et signaler les déchets déposés à l'insu de l'adhérent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter au maximum l'apport direct d'amendements</li> <li>Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes</li> <li>En cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation des terrains, le propriétaire ou le gestionnaire peut se rapprocher de la structure animatrice</li> <li>Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire vivante ou morte</li> <li>Informers pour toute observation d'espèces animales invasives</li> <li>Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation, au COPIL et aux animations</li> <li>Evacuer tout polluants et sols contaminés</li> <li>Signaler à la structure animatrice de la tenue de travaux</li> </ul>

### Milieux forestiers

Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire</li> <li>Ne pas réaliser les travaux lourds du sol.</li> <li>Recourir à une gestion « environnementale » des peupleraies existantes en faveur du développement d'une strate herbacée haute en sous-bois.</li> <li>Ne pas modifier la nature du boisement.</li> <li>Réaliser les travaux forestiers respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.</li> <li>Evacuer immédiatement les rémanents</li> <li>Utiliser des huiles biodégradables</li> <li>Conservers des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités</li> <li>Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles</li> <li>Procéder ou faire procéder (dans le cas de travaux exécutés par une entreprise) à un arasement propre des arbres</li> <li>Conservers, lorsqu'il existe, un sous-étage abondant et diversifié.</li> </ul>

Formations herbeuses, pelouses, près, prairies non humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas détruire les habitats</li> <li>➢ Ne pas laisser de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les interventions tardives</li> <li>• Privilégier une fauche centrifuge</li> <li>• Rationnaliser l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais</li> <li>• Privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.</li> </ul>

Eaux dormantes ou courantes	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas drainer, ni assécher, ni modifier le régime hydraulique</li> <li>➢ Ne pas modifier le champ d'inondation naturel du cours d'eau</li> <li>➢ Ne pas détruire les ripisylves</li> <li>➢ Ne pas procéder à l'entretien chimique des berges</li> <li>➢ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves ou des abords des plans d'eau en fonction des périodes sensibles</li> <li>➢ Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés.</li> <li>• Eviter la création de nouveaux plans d'eau d'agrément</li> <li>• Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges</li> <li>• Etre attentif à la présence d'espèces végétales et animales invasives</li> <li>• En cas de capture de l'écrevisse de Louisiane, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place</li> <li>• Ne pas installer de nouveaux puits d'irrigation ou de dispositifs de pompage</li> </ul>

Milieu humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas modifier la nature des zones humides et le champ d'inondation naturel du cours d'eau</li> <li>➢ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal</li> <li>➢ Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones</li> <li>➢ Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir au maximum une fois par an pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore</li> <li>• Favoriser une fauche centrifuge</li> <li>• Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel.</li> <li>• Respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés.</li> </ul>

Formation arborée hors forêt: Haie, Ripisylves, Bosquet, Arbre isolés, Lisière forestière	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Maintenir les éléments fixes</li> <li>➢ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissant</li> <li>➢ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées</li> </ul>

Milieux souterrains	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> <li>➢ Ne pas procéder à des aménagements et/ou travaux</li> <li>➢ Ne pas utiliser de lampe à acétylène et privilégier les lampes électriques</li> <li>➢ Informer toutes personnes susceptibles de rentrer sur le site de la présence de chauves-souris et de l'attitude à avoir sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum l'accès à la grotte pendant les périodes sensibles</li> <li>• Signaler à la structure animatrice la pratique de l'escalade ou de la spéléologie</li> <li>• Inciter les usagers à signer la charte correspondant à leurs activités.</li> <li>• Ne pas déranger les chauves-souris</li> </ul>

Milieux bâtis: Habitations et autres bâtis	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Assurer la pérennité du gîte</li> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> <li>➢ Ne pas installer d'éclairage à la sortie ou en direction des sorties de gîtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la structure animatrice de la tenue de travail d'entretien ou d'aménagement</li> <li>• Eviter l'utilisation de matériaux et produits nocifs</li> <li>• Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte</li> <li>• Contacter la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation ou de restauration des bâtiments ou des experts mandatés par la structure</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Activités de loisir et touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les adhérents sur les enjeux biologiques du site</li> <li>Demander une expertise auprès de l'animateur du site</li> <li>Demander une expertise technique avant la création de sentiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avertir des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs</li> <li>Ne pas autoriser ou pratiquer d'activités motorisées de loisirs</li> <li>Se conformer à la charte</li> </ul>
Randonnées		
Gestion des moulins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des ouvrages hydrauliques en bon état de fonctionnement</li> <li>Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter le débit réservé du cours d'eau</li> <li>Informers préalablement à tous travaux de restauration d'ouvrages hydrauliques</li> <li>Eviter les manœuvres brutales et privilégier les ouvertures de vannes par le fond en hautes eaux pour faciliter le passage des poissons et la circulation des sédiments</li> <li>Se rapprocher de la structure animatrice pour déterminer l'opportunité d'ouvrir les vannes</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détruire les individus invasifs sur place</li> <li>Informers les adhérents</li> <li>Faire remonter les informations sur les prises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les espèces déversées</li> <li>Informers avant les opérations d'alevinage ou d'empoisonnement</li> <li>Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur sur les bandes enherbées</li> </ul>
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des cages pièges équipées d'un dispositif de fuite pour le vison d'Europe.</li> <li>Faire remonter les informations sur les prises</li> <li>Informers les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation sur la nécessité d'exercer une pression de piégeage toute l'année</li> <li>Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur</li> <li>Sensibilisation sur le non usage de la grenaille de plomb</li> <li>Limiter la fréquentation aux abords des cours d'eau lors des périodes sensibles</li> </ul>
Naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire remonter les données naturalistes</li> <li>Sensibiliser ses adhérents</li> <li>Informers les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter la charte du randonneur</li> <li>Informers des manifestations organisées</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les engagements de cette charte se rapportant à chacun des milieux pour lesquels la collectivité est gestionnaire</li> <li>S'assurer du respect des engagements par le prestataire.</li> <li>Proscrire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des ponts et l'entretien des fossés</li> <li>Associer la structure animatrice lors de la révision des documents d'urbanisme de la commune.</li> <li>Communiquer sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.</li> <li>Communiquer sur les calendriers de travaux</li> <li>Prendre en compte des prescriptions en faveur des mustélidés semi-aquatiques lors de la réhabilitation d'un ouvrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des lames coupantes et non déchiquetantes afin de ne pas blesser et affaiblir la végétation.</li> <li>Informers la structure animatrice lors de la réhabilitation d'un ouvrage</li> <li>Informers la structure animatrice des projets d'aménagement ou de travaux</li> </ul>

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion)

Réseau hydrographique du Brion

Accueil | Découvrir Natura2000 | Découvrir le Brion | Contact | Téléchargements

**Bienvenue**  
Soutenu par arrêté le 14/05/2011-2015  
Avec la création du Réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un immense réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.  
Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

**Faites nous part de vos remarques avant fin janvier 2013**

Lire la suite

Merci pour votre attention

## Site Natura 2000 FR200801 "Réseau hydrographique du Brion"

### Compte rendu de la concertation sur les mesures Natura 2000

Groupe de travail activités agricoles et forestières (11 décembre 2012)

Groupe de travail propriétaires privés et autres activités (12 décembre 2012)

Objectifs : Présenter et discuter de la pertinence des mesures sur le territoire de la vallée du Brion et identifier les personnes potentiellement intéressées par une contractualisation.

Contenu du compte rendu :

- Les remarques faites en groupes de travail

La présentation faite en groupe de travail est mise en ligne sur le site internet :

[www.cren-aquitaine.fr/natura 2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura_2000/brion)

Participants aux réunions:

Nom Prénom	Structure	Fonction	Groupe de travail
BEDUBOURG Philippe		Agriculteur	11 décembre
LATRILLE Francis	Mairie de Mazère	Adjoint au maire	11 et 12 décembre
CANTAU J-Marie		Agriculteur	11 décembre
BONNIN Dominique		Agriculteur, Sylviculteur et viticulteur	11 décembre
VASILIERES Emmanuel		Sylviculteur	11 décembre
RICADAT François	Chambre d'Agriculture 33		11 décembre
BURAUD Danièle		Propriétaire	12 décembre
BURAUD Daniel		Propriétaire	12 décembre
NAVARRA Nicole		Propriétaire	12 décembre
LAURANS Bernard	Communauté de Communes de Langon		12 décembre
LATRILLE Michel		Propriétaire	12 décembre
LACUBE J-Claude	ADPAG 33		12 décembre
BOMBY Jean	Mairie de Roaillan	Adjoint au maire	12 décembre
LASSERE François		Propriétaire	12 décembre
CARDOUAT Hervé	Ville de Langon	Directeur des services techniques	12 décembre
BENQUET Jean		Propriétaire	12 décembre
MOLINARIE Tonio		Propriétaire	12 décembre
MOLINARIE Hervé		Propriétaire	12 décembre
DARTIGUES Sandra		Propriétaire	12 décembre
DARTIGUES Denise		Propriétaire	12 décembre
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine	Chargée de mission	11 et 12 décembre
TARTARY Pascal	CEN Aquitaine	Chargé de mission	11 et 12 décembre

# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 1h sur les différentes mesures Natura 2000 entrecoupée de temps d'échange avec la salle. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que l'agenda des prochains mois. Un point rapide est fait sur les éléments déjà validés ou concertés : diagnostic socio-économique et écologique ; objectifs de conservation et opérationnels ; présentation générale des mesures.

Dans la seconde partie de la présentation, les différentes mesures (Charte, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales territorialisées) retenues sont développées pour être débattues avec la salle.

Les mesures présentées dans ce compte rendu ont été affinées à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin janvier 2013. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: [www.cren-aquitaine.fr/natura 2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura_2000/brion)

---

La discussion s'est installée autour de plusieurs incompréhensions sur le réseau Natura 2000 et les conséquences pour les propriétaires et usagers. Des précisions ont dû être données avant d'engager vraiment la discussion sur les mesures. Plusieurs points ont été abordés lors de cet échange.

Il est précisé que l'animateur contactera l'ensemble des propriétaires du site. Il pourra privilégier dans un premier temps les propriétaires de parcelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou/et des propriétaires de grandes surfaces.

La ripisylve est une « *formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges* ».

La concertation s'engage rapidement autour des différentes mesures. Pour les Contrats Natura 2000 :

- **Pour tous les contrats proposés sur les ouvrages hydrauliques** : Les élus nous font remonter des problèmes de dérivation du cours d'eau. Cette situation ne devra pas être accentuée par la possibilité de financement sur les ouvrages hydrauliques, ou entériner des actions illégales du point de vue de la loi sur l'Eau. Le CEN Aquitaine ajoutera dans les conditions d'accessibilités aux aides financières une clause spécifique pour que l'animateur fasse bien attention aux contextes réglementaires de ces aides.
- **Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes** : Assistance insiste sur la nécessité de mettre en œuvre cette mesure pour éviter que la fonction de piègeur disparaisse du paysage rural et que les espèces animales (ragondin et vison d'Amérique) ne prolifèrent sur le site. Sur ce cours d'eau, les piègeurs nous font remonter la présence de Raton Laveur sur le bassin versant riverain du Brion. Il est indispensable de limiter rapidement sa progression. Le CEN Aquitaine souhaite introduire la nécessité pour passer ce contrat d'être affilié à la fédération départementale des piègeurs agréés. La fédération serait dans ce cas, seule habilitée à signer ce contrat. Par ailleurs, il faudra organiser une pression de piégeage constante et bien répartie sur le territoire pour garantir

une réelle efficacité. Enfin, un rappel sur la réglementation des captures des espèces exotiques et sur les cages-pièges est fait.

- **Concernant les contrats de renaturation des milieux ouverts et semi ouverts** : une précision est amenée concernant l'export obligatoire des matériaux de coupes ou de broyage.
- **Concernant la localisation des mesures** : le CEN Aquitaine fournira une cartographie des mesures sur le site. Elles ne sont éligibles que dans le périmètre Natura 2000 proposé aux membres du comité de pilotage et qui sera validé dans le DOCOB. Le périmètre du site n'intégrant pas la totalité du réseau hydrographique du Brion, une prise de conscience collective des populations des diverses communes est nécessaire et participera à la concrétisation des objectifs de conservation. Un travail de sensibilisation et de communication sera réalisé par l'animateur.
- **Pour les contrats d'entretien des ripisylves de cours d'eau** : l'assemblée formule ce besoin mais précise que la « non accessibilité » du lit par endroit préserve le ruisseau. La gestion du cours d'eau devra être réfléchi à l'échelle du réseau hydrographique.

Sur les rubriques de la Charte, voici les principales remarques formulées :

- **Concernant l'exonération de la Taxe sur la propriété du non Bâti** : se référer à l'article 1599 ter D et 1586 D, seule les propriétés non bâties de 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup>, 3<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup>, 6<sup>ième</sup>, 8<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup> catégories (article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908) sont exonérées des parts régionales et départementales de la taxe foncière
- **Concernant la dégradation des berges par le bétail** : le CEN Aquitaine s'exprime sur le danger de laisser pâturer le bétail dans le lit du cours d'eau. Les troupeaux dégradent les berges et accentuent le brassage des sédiments ce qui provoque une forte turbidité des eaux. La présence d'une des dernières stations d'Ecrevisses à pattes blanches met l'accent sur la nécessité de préserver la qualité des eaux.
- **Concernant la révision des documents d'urbanismes** : l'étude d'incidence Natura 2000 est réalisée dans le cadre de l'étude environnementale faite lors de cette révision. L'assemblée intervient en précisant que seul le projet du Parc des vergers sur la commune de Langon a pour le moment nécessité une étude d'incidence.

Sur les mesures agro-environnementales : Sur l'ensemble des mesures proposées, il n'y a pas particulièrement de remarques, dans ce contexte, le CEN Aquitaine souhaite entrer dans le détail de certains engagements.

- **Fixation du curseur pour la limitation des apports azotés en prairie (HERBE\_02)** : Une distinction est demandée entre prairie mésophile naturelle, prairie mésophile temporaire et prairie humide. Ainsi, la mesure HERBE\_02 sera fixée à 50UN/ha/an en prairie mésophile naturelle. En revanche, sur prairie mésophile temporaire, l'apport ne peut descendre en dessous de 70UN/ha/an. Par contre, sur prairie humide, l'animateur militera pour une absence totale d'apport, hors pâturage. Le CEN Aquitaine développera dans le corps du DOCOB ces préconisations différenciées.
- **Fixation du curseur pour l'adaptation de la pression de pâturage (HERBE\_04)** : le seuil fixé par le CEN Aquitaine semble peu réalisable sur le site. L'assistance demande plutôt un plafond autour de 1 UGB/ha/an.
- **Fixation de la date de retard de fauche ou de pâturage (HERBE\_05 & HERBE\_06)** : un retard de fauche/pâturage sera distingué entre les prairies mésophiles et humides : pour les prairies mésophiles, il est fixé le 1 mai et pour les prairies humides jusqu'au 1 juin, il semble acceptable notamment si les prairies dans le site Natura 2000 sont fauchées en dernier.

**CR : Réunion technique sur la  
thématique de la collision routière  
pour les mammifères semi-aquatiques  
du 27 juin 2012**

## Antenne Gironde

5 allée Ronsard  
33320 Le Taillan Médoc  
Tél. 05 56 57 67 73  
antenne33@cen-aquitaine.fr  
www.cen-aquitaine.fr

Le 10 juillet 2012

<b>Sites Natura 2000 « Vallée de l'Euille », « Réseau hydrographique du Brion », « Réseau hydrographique du Lisos » Réunion technique sur le traitement du risque de collision routière- Compte-rendu</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Ordre du jour :

Présentation du diagnostic de collision routière réalisé par le GREGE dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs.

Point sur la propriété des ouvrages.

Discussion sur les propositions d'aménagement et de chiffrage.

### Bilan sur la propriété des ouvrages

La question se pose pour le Brion.

- > Ouvrage n°1 : DIRSO
- > Ouvrage n°2 : ville de Langon
- > Ouvrage n°39 et 3 : DIRSO
- > Ouvrage n°4 : pont historique à la DIRSO, extension au CG33
- > Ouvrage n°5 : CG33
- > Ouvrage n°7 : CG33
- > Ouvrage n°8 : ASF

### Aménagements

Les N°8, 7 et 4 (partie CG) sont des buses métalliques : impossible de percer. Aménagement par pontons flottants ou banquettes béton.

Pour les autres ouvrages maçonnés ou bétonnés : encorbellements et banquettes.

L'ouvrage 1 est soumis à marée, les ouvrages 2 et 3 y sont sensibles.

L'aménagement doit être défini selon l'utilisation la plus courante par les mammifères semi-aquatiques (pas forcément en fonction de la crue décennale mais selon la marée au quotidien).

L'aménagement doit se faire sur les deux rives pour les cours d'eau de plus d'1.5m de largeur.

ASF peut assécher une des deux buses.

### Chiffrage

Affiner le chiffrage avec les données de longueur des ouvrages pour ASF (entre 80m et 100m).

Essayer d'avancer sur les hauteurs souhaitables des aménagements.

Les propriétaires d'ouvrages estiment les chiffrages sous-évalués.



Il y aura des coûts supplémentaires liés aux différentes études.

### Relevé de décision

**ASF** dispose du planing des ouvrages à chemiser. ASF va relever les ouvrages compris dans la hiérarchisation et dont les travaux sont prévus dans les années à venir. Il communique les informations au CEN  
ASF va proposer à l'Etat d'intégrer le Brion et le Lisos à la programmation du prochain Contrat de plan en cours de négociation.

**La DIRSO** va proposer de réaliser une étude sur les 3 ouvrages dans le prochain Contrat annuel. Pas de travaux envisageables avant 2014.

**Le CG33** va faire passer au CEN la programmation de réhabilitation des ouvrages sur les 3 cours d'eau.

Les propriétaires d'ouvrages font faire passer au CEN les exemples de coûts détaillés dont ils disposent.

Demander à la **DREAL** de préciser les procédures à réaliser pour de tels travaux (loi sur l'eau, étude d'incidence, étude d'impact).

### Liste des participants

#### Présents

Eric CHAMARD	DIRSO
Nicolas BLANCHET	DIRSO- Chef du Centre d'entretien et d'intervention de Captieux
Bruno FOURNY	Commune de Langon
Florent GESTIN	CG33
Denis WAX	ASF District de Langon
Jean-François NOLOT	ASF Service gestion et maintenance du patrimoine
Pascal FOURNIER	GREGE
Julie WALKER	CEN Aquitaine
Marion SOURIAT	CEN Aquitaine
Pascal PARTARY	CEN Aquitaine
Marion CAYRE	CEN Aquitaine

#### Excusé

Cédric HEURTEBISE	ASF
-------------------	-----



*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social :** Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : [siege@cen-aquitaine.fr](mailto:siege@cen-aquitaine.fr)

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

## **Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB**

## Liste des acteurs rencontrés :

Nom Prénom	Structure	Fonction
BAREPINTE Gui	ACCA Roaillan	Trésorier
BEDUBOURG Philippe	Commune de Mazères	Agriculteur
BENQUET Jean		Propriétaire
BERNADET	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fargues- Langon-Toulence	Représentant
BLANCHET Nicolas	DIRSO	Chef du Centre d'entretien et d'intervention de Captieu
BOMBY Jean	Mairie de Roaillan	Adjoint au Maire
BONNIN Christophe	Commune de Mazères	Viticulteur
BONNIN Dominique	Commune de Mazères	Forestier, Agriculteur et Viticulteur
BOURBON Jean	Commune de Roaillan	Propriétaire
BOUYSSONNIE W.	MIGADO	Rencontre
BURAUD Danièle		Propriétaire
BURAUD Danièle		Propriétaire
CANTAU J.Marie		Agriculteur
CARDOUAT Hervé	Direction des Services Techniques de Langon	Représentant
CARDOUAT Hervé	Ville de Langon	Directeur des services techniques
CASTRO Amélie	CRPF	Représentant
CHAMARD Eric	DIRSO	Représentant
DARTIGUES Denise	Commune de Roaillan	Propriétaire
DARTIGUES Sandra	Commune de Roaillan	Propriétaire
DEJEAN J.P	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Président
DELEBECQUE Luc-Olivier	CRPF	Représentant
DESPUJOLS-LASSARTESSE	Commune de Langon	Propriétaire
PALOIS Florent	DDTM- Service Eau et Nature	Rencontre
FAUSERE Claude	Fédération Départementale des pêcheurs de gironde	Représentant
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
FOURNY Bruno	Commune de Langon	Représentant
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde	Représentant
GOUANELLE Colette	SEPANSO	Représentant
GOUSSAL Michel	DDTM- Service Eau et Nature	Représentant
GOUZE Serge	ACCA de Roaillan et Association des propriétaires Chasseurs	Vice président de l'Association des propriétaires

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
GOUZE Serge	Commune de Roaillan	Agriculteur et Propriétaire
HERTZ Serge	ACCA Roaillan	Secrétaire
LABAT Didier	Société de Chasse Le Nizan-Aubiac	Président
LACAZE Michel	SMAHBB	Président
LACUBE Jean-Luc	ADPAG	Piégeur agréé
LAHARANNE Alice	FDAAPPMA Gironde	Chargée de mission
LAMARQUE J.J	Office de Tourisme de Langon	Président
LASSERE François	Commune de Masseilles	Propriétaire du Moulin de Masseilles
LASSERE Gilles	Commune de Mazères	Propriétaire Moulin de la Rame
LATOURNERIE J.	Commune de Fargues	Propriétaire
LATRILLE Francis	Commune de Mazères	Propriétaire
LAURANS Bernard	Communauté de Commune de Langon	Représentant
MARDINE Elodie	Chambre d'agriculture de Gironde	Représentant
MOLINARIE Hervé		Propriétaire
MOLINARIE Tonio		Propriétaire
NAVARRA Nicole		Propriétaire
NOLOT Jean-François	Autoroute Sud France	Service gestion et maintenance du patrimoine
NOSSIT Alain	ONCFS	Représentant
PARCAN Serge	Commune de Roaillan	Propriétaire
PAREAU	Commune de Roaillan	Propriétaire
PAREAU Serge	ACCA Roaillan	Vice président
PASSICOS Isabelle	SCOT SUD GIRONDE	Chef de projet
PELLETIETR Alexandre	ONCFS	Brigade Saillans
RICADAT François	Chambre d'agriculture de Gironde	Représentant
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de gironde	Représentant
RONCALLI Marion	SCOT SUD GIRONDE	Stagiaire
RONCOLI R.	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Vice-Président
RONCOLI R.	Association de pêche « l'Hameçon du Langonnais »	Vice-Président
SAINT-MARC Daniel	Commune d'Aubiac	Maire, Agriculteur et Propriétaire
SEROR Serge	ONCFS	Brigade Saillans
TAUZIN J.F	Commune de Roaillan	Maire
VASILIERES Emmanuel		Sylviculteur
VILLEMEUR J.F	Commune de Langon	Viticulteur
WAX Denis	Autoroute Sud France	Adjoint Chef District